

CONDITION CONTRACTUELLES APPLICABLES A L'OFFRE INTERNET RADIO

CONDITIONS GENERALES APPLICABLES AUX PRODUITS ET SERVICES DE NORDNET

CONDITIONS PARTICULIERES APPLICABLES A L'OFFRE INTERNET RADIO

CONDITIONS PARTICULIERES APPLICABLES AUX OFFRES MOBILES

CONDITIONS GENERALES APPLICABLES AUX PRODUITS ET SERVICES NORDNET

Version du 5 décembre 2016

1. OBJET ET PREAMBULE

Nordnet est une société de droit français, fournisseur de produits et services Internet, qui Vous propose ses Produits et/ou Services dans le cadre d'une Offre, régie par les présentes conditions contractuelles, ce que Vous acceptez.

Les Conditions Générales (ci-après les « Conditions Générales ») sont applicables aux Offres présentées par Nordnet et sont éventuellement modifiées par, ou complétées, de Conditions Particulières propres à chaque Offre (ci-après les « Conditions Particulières »).

2. DESCRIPTION DE L'OFFRE

Le Produit, le Service ou le Matériel auquel le Client souscrit est décrit au sein des Conditions Particulières applicables à l'Offre concernée et/ou du Bon de Commande et/ou le Site Nordnet.

3. DEFINITIONS

Dans le cadre des présentes, les termes et expressions suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule, au singulier ou au pluriel :

Abonné, Client ou Vous : personne ayant souscrit une Offre de Nordnet et titulaire d'un Compte Abonné, pour son usage ou au bénéfice d'un tiers Utilisateur, et qui est responsable du paiement du prix.

Adresse de contact : adresse de messagerie électronique déclarée par l'Abonné lors de la Commande ou mise à sa disposition par Nordnet dans le cadre d'une Offre, destinée à recevoir notamment les informations/demandes liées à l'Offre souscrite.

Bon de Commande : formulaire ou processus de souscription à une Offre de Nordnet.

Commande : acceptation par le Client d'une Offre de Nordnet quel que soit le canal de vente.

Conditions Contractuelles : document(s) définissant les droits et obligations des Parties comprenant des Conditions Générales et/ou des Conditions Particulières propres à l'Offre souscrite.

Contrat : ensemble des droits et obligations de l'Abonné, de l'Utilisateur et de Nordnet concernant une Offre.

Courrier électronique : message envoyé par Internet à une adresse de courrier électronique.

Espace Abonné ou Compte Abonné : espace dédié au Client accessible à partir de www.nordnet.com ou www.nordnet.fr selon l'Offre souscrite.

Identifiant(s) : terme désignant le login, le nom d'utilisateur et/ou le mot de passe confidentiels, personnels au Client, communiqués par Nordnet, ou choisis par lui.

Internet : réseau informatique mondial reliant l'ensemble des réseaux interconnectés utilisant le protocole IP.

LRAR : lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Matériel : équipement mis à disposition, loué ou vendu par Nordnet dans le cadre de l'Offre, dont les caractéristiques sont présentées sur le Site Nordnet et/ou le Bon de Commande.

Nordnet : prestataire de services fournissant les Produits, Services, Options et Matériels.

Offre : offre de Produit, Service, Option ou Matériel proposée par Nordnet décrite au sein des Conditions Particulières qui lui sont applicables et/ou le Bon de commande et/ou le Site Nordnet.

Option(s) : tout Service, Produit ou Matériel optionnel que le Client choisit de souscrire afin de compléter l'Offre, pouvant donner lieu à des modalités spécifiques (prix, durée, conditions complémentaires applicables etc.).

Pré-requis techniques : toute condition requise pour installer et/ou utiliser l'Offre telle que notamment la configuration minimale éventuellement requise de votre appareil, l'existence d'une connexion Internet haut-débit, d'un navigateur Internet, l'absence de logiciel similaire installé et susceptible d'empêcher l'installation, l'absence de virus, etc.

Produit : logiciel ou application visé(e) dans l'Offre de Nordnet.

Service : service visé dans l'Offre de Nordnet.

Site Nordnet : site Internet consultable à l'adresse www.nordnet.com.

Territoire : le territoire couvrant la France métropolitaine. Selon les Offres, le Territoire pourra être restreint et sera précisé dans les Conditions Particulières applicables à l'Offre.

Utilisateur : personne utilisant l'Offre souscrite par un Abonné.

4. SOUSCRIPTION ET COMMANDE DE L'OFFRE

4.1 Capacité de souscription du Client

Si Vous agissez pour votre compte, Vous attestez être une personne majeure et disposer de la capacité nécessaire à la conclusion et à l'exécution du Contrat.

Si Vous agissez pour le compte d'une personne morale, Vous attestez en être le représentant légal ou disposer d'un mandat de la personne morale concernée Vous permettant de conclure le Contrat et demeurez responsable de sa bonne exécution.

Si Vous n'êtes pas Utilisateur de l'Offre souscrite, Vous restez responsable au titre du Contrat, et garantisiez son respect par tout Utilisateur de l'Offre, notamment en fournissant à ce dernier toute information (dont les Conditions Contractuelles), conseil ou mise en garde nécessaires, et Vous vous engagez à identifier l'Utilisateur ou permettre son identification selon l'Offre.

4.2 Validité de l'Offre

Sauf indication contraire, l'Offre est valable sur le Territoire sauf à ce qu'il soit limité ou étendu au sein des Conditions Particulières et/ou Bon de Commande. Elle est valable dès sa publication notamment sur le Site de Nordnet ou sur les Bons de Commande, et le reste tant qu'elle est accessible sur le Site Nordnet, ou jusqu'à la durée spécifique mentionnée.

4.3 Vérifications préalables

Préalablement à toute Commande, Vous vous engagez à prendre connaissance des Pré-requis techniques, des éventuelles restrictions, des Conditions Contractuelles, ainsi qu'à poser à Nordnet toute question les concernant (cf. article 23 « Notifications »).

Ces éléments sont mis à votre disposition par Nordnet, suivant le mode de Commande :

- sur le Site pour une Commande en ligne ou envoi d'un Bon de Commande papier,
- de manière verbale par le conseiller Nordnet en cas de démarchage à domicile ou en cas de Commande par téléphone.

L'ensemble des éléments sont mis à votre disposition sur le Site de Nordnet, notamment au sein des Conditions Contractuelles et de la fiche d'information standardisée relative au Produit ou au Service concerné, et peuvent Vous être à nouveau communiqués sur simple demande auprès de Nordnet.

La Commande vaut acceptation des Conditions Contractuelles applicables et des Pré-requis techniques.

Nordnet ne pourra être tenue pour responsable d'un éventuel dommage ou dysfonctionnement du Produit, du Service ou du Matériel résultant d'une mauvaise prise en compte de votre part des Pré-requis techniques.

4.4 Conditions Contractuelles applicables

Dans le cadre de toute Commande, Vous acceptez d'être soumis aux présentes Conditions Générales, le cas échéant modifiées ou complétées par des Conditions Particulières applicables à l'Offre souscrite, qui définissent les conditions dans lesquelles Nordnet Vous fournit l'Offre, et les conditions dans lesquelles Vous accédez à cette Offre et pouvez l'utiliser.

Ces Conditions Contractuelles prévalent sur tout autre document qui aurait été communiqué par Nordnet. En cas de contradiction entre elles, les Conditions Particulières prévalent sur les Conditions Générales.

Nordnet peut modifier les Conditions Contractuelles à tout moment. Toute nouvelle version sera publiée sur le Site Nordnet dans la rubrique « Conditions générales ».

Les Conditions Contractuelles applicables sont celles en vigueur lors de la Commande, soit celles qui figurent sur le Site Nordnet dans la rubrique « Conditions générales », sauf modification légale ou réglementaire imposée par l'autorité compétente.

En cas de renouvellement ou modification de votre Offre à Votre demande, seront alors applicables les Conditions Contractuelles en vigueur lors de cette demande.

4.5 Souscription à l'Offre

Les Conditions Contractuelles des différentes Offres en vigueur lors de votre Commande sont à votre disposition sur le Site Nordnet ou sur simple demande auprès de Nordnet.

Vous pouvez souscrire une Offre via les canaux prévus par l'Offre (telle qu'une Commande en ligne sur le Site Nordnet ou selon l'Offre via votre Espace Abonné, par téléphone, par Bon de Commande accompagné des éventuelles pièces nécessaires à la prise en compte de votre souscription ou par démarchage à domicile).

Votre Commande sera prise en compte à compter de la réception d'un moyen de paiement valide, des documents, pièces et informations requis.

5. ENTREE EN VIGUEUR, DUREE ET DROIT DE RETRACTATION

5.1 Entrée en vigueur

Le Contrat entre en vigueur au plus tard le jour ouvré suivant la réception de votre Commande complète et valide par Nordnet.

5.2 Durée du Contrat

La durée du Contrat est fonction de la périodicité de paiement choisie par le Client sauf Conditions Particulières contraires. Tout paiement d'avance vaut engagement ferme. A l'issue de cette période, sous réserve de la bonne exécution de vos obligations, le Contrat sera tacitement renouvelé pour une nouvelle période identique (et ainsi de suite), sauf résiliation du Contrat à l'initiative de l'une des parties, dans les conditions définies à l'article 19 « Résiliation » et sauf Conditions Particulières contraires.

5.3 Droit de rétractation

Si Vous êtes un consommateur, Vous disposez d'un droit de rétractation en vertu des articles L. 221-18 et L. 242-3 du Code de la consommation, lequel doit être exercé par écrit auprès de Nordnet (Cf. article 23 « Notifications ») dans un délai de quatorze (14) jours à compter, selon les cas :

- pour les Contrats ayant pour objet la fourniture d'un Service incluant la livraison d'un Matériel : de la date de réception du(des) Matériel(s) à l'adresse de livraison que Vous avez renseignée lors de votre Commande, qu'il s'agisse ou non du lieu d'installation du(des) Matériel(s), ou que la livraison effective soit réalisée entre vos mains ou celle d'un tiers.
- pour les Contrats ayant pour objet la fourniture d'un Produit ou d'un Service sans livraison de Matériel : de la réception de votre Commande complète et valide par Nordnet.

Ce droit de rétractation doit être exercé auprès de Nordnet, par lettre simple ou LRAR, mentionnant vos coordonnées complètes, le Produit ou Service ou Matériel concerné ainsi que, le cas échéant votre numéro de Compte Abonné et/ou login. Vous pouvez également utiliser le formulaire de rétractation téléchargeable sur le Site Nordnet.

Le Matériel doit être retourné, au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant cette notification, dans les conditions visées à l'article 13 « Retour du Matériel ». Les frais directs de retour du Matériel sont à votre charge.

Le remboursement des sommes que Vous avez versées préalablement à la rétractation est différé jusqu'à la réception du Matériel ou jusqu'à ce que le Client fournisse une preuve d'expédition du Matériel, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

Votre responsabilité n'est engagée qu'à l'égard de la dépréciation du Matériel résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement du Matériel.

Pour les Contrats ayant pour objet la fourniture d'un Service en ligne consistant en la fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel (par exemple un antivirus), le Service pourra vous être fourni avant l'expiration du délai de rétractation de quatorze (14) jours, à votre demande expresse et à condition que vous renonciez expressément à votre droit de rétractation.

6. TARIF ET PAIEMENT

6.1 Tarif des Offres de Nordnet

Les tarifs des Offres proposées par Nordnet sont consultables sur le Site Nordnet, sur le Bon de Commande et sur simple demande auprès de Nordnet (cf. article 23 « Notifications »). Le tarif applicable est celui en vigueur au jour de la réception de la Commande, de son renouvellement ou de sa modification. Le tarif est exprimé Toutes Taxes Comprises (TTC) incluant la TVA et hors frais de livraison pour les Offres résidentielles, et est exprimé en Hors Taxes (HT) pour les Offres à vocation professionnelle. Les tarifs indiqués tiennent compte de la TVA applicable le jour de la Commande. Si le taux de TVA venait à être modifié, ces changements pourraient être répercutés sur le prix en vigueur lors de la Commande sans que vous en soyez préalablement informé.

Nordnet se réserve le droit de modifier les tarifs des Offres à tout moment. Toutefois cette modification ne sera pas applicable aux Contrats en cours, sauf modification du Contrat ou renouvellement.

Si Vous utilisez un Service non compris dans votre Offre, ce dernier sera facturé suivant le tarif applicable, consultable sur le Site de Nordnet.

L'Offre, y compris les éventuelles Options, sont facturées par Nordnet selon la périodicité et le moyen de paiement visé lors de la Commande pour la durée d'engagement souscrite, peu important l'utilisation ou l'installation du Produit, Service ou Matériel. La facture comprendra, le cas échéant, le coût correspondant à votre consommation des éventuels Services non compris dans votre Offre sur la période concernée.

Par dérogation à l'article 1195 du Code civil, il est convenu entre les Parties que Nordnet pourra répercuter sur le prix de l'Offre toute nouvelle taxe et autre charge d'origine législative ou réglementaire qui viendrait à s'appliquer au cours du Contrat, sauf si cette taxe ou charge est disproportionnée par rapport au prix du Service, du Produit ou du Matériel fourni.

En pareille hypothèse, chacune des Parties pourra résilier le Contrat de plein droit par LRAR adressée à l'autre Partie et la responsabilité de Nordnet ne pourra être mise en cause de ce fait.

6.2 Paiement

Le Client est réputé détenteur et utilisateur légitime du moyen de paiement qu'il utilise à l'égard de Nordnet qui n'est pas tenue de procéder à une vérification. Si les coordonnées bancaires sont incorrectes ou incomplètes, le Contrat peut être bloqué voire résilié si la difficulté demeure.

Si Vous souhaitez régler en utilisant un moyen de paiement autre que le prélèvement automatique, ou en cas de difficulté, ou si Vous êtes une personne publique, Vous êtes invité à contacter Nordnet afin de convenir des modalités de paiement (cf. article 23 « Notification »).

Nordnet tient à votre disposition les éléments justificatifs des factures, selon l'état des techniques existantes, pendant un délai de douze (12) mois à compter de l'émission de la facture par Nordnet. Les factures Vous sont communiquées électroniquement, sauf si Vous demandez à les recevoir sur un support papier.

Toute contestation sera étudiée par Nordnet dans la mesure où sont expliquées de manière précise, les raisons de cette contestation et à condition que celles-ci constituent un motif de non-paiement.

6.3 Offres promotionnelles Nordnet

Si Vous bénéficiez d'une offre promotionnelle, à valoir sur tout ou partie des Offres proposées par Nordnet, celle-ci ne pourra être utilisée que dans le respect des conditions d'utilisation qui lui sont définies.

6.4 Incidents de paiement

Tout impayé, retard de paiement, même partiel, hors contestation légitime, d'une seule facture fait l'objet d'une LRAR qui Vous est adressée par Nordnet afin d'obtenir son règlement.

Le fait de ne pas régler à Nordnet les sommes dues dans un délai de quinze (15) jours à compter de l'envoi de cette lettre entraîne :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes que Vous devez à Nordnet, soit :
 - o **Si Vous n'êtes pas lié par une période d'engagement**, les sommes non réglées au titre des mois précédents et du mois en cours, qu'il s'agisse des mensualités de l'abonnement et/ou de sommes non incluses dans le forfait.
 - o **Si Vous êtes lié par une période d'engagement**, le paiement des sommes restant dues jusqu'au terme de cette période - y compris les mensualités.
 - o **Si Vous êtes lié à Nordnet par une période d'engagement de 24 mois concernant une Offre de services de communications électroniques**, le paiement des sommes restant dues jusqu'au terme, et ce qui concerne les mensualités, conformément à l'article L.224-28 du Code de la Consommation, une somme équivalant à 100% des sommes restant dues entre la date de résiliation effective et le 12^{ème} mois d'abonnement, et à ¼ des sommes restant dues entre le 13^{ème} et le 24^{ème} mois d'abonnement.
- la résiliation de plein droit du Contrat dans les conditions fixées à l'article 19 « Résiliation ».
- si Vous avez choisi le paiement par prélèvement, l'application par Nordnet des frais de rejet de prélèvement (8€, ce montant pouvant varier si vous résidez hors de France) ou frais de LRAR.

En outre, si Vous êtes un professionnel, s'ajouteront à ces sommes :

- **un intérêt de retard** calculé depuis le lendemain de la date d'échéance de la facture jusqu'à son complet règlement à un taux égal à douze pourcent (12%) l'an sans que celui-ci ne puisse être inférieur à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal français ;
- la facturation d'une **indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement** d'un montant de quarante (40) euros, incluant les frais de rejet de prélèvement (8€) et frais de LRAR. Dans le cas où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, Nordnet pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification (article L.441-6 du Code de commerce).

En outre, dans l'hypothèse où du Matériel Vous est loué ou est mis à votre disposition par Nordnet dans le cadre du Contrat, il Vous appartient de le retourner dans les conditions fixées à l'article 13 « Retour du Matériel ». A défaut, la partie non retournée du Matériel pourra Vous être facturée au prix de valeur à neuf.

Si Nordnet devait effectuer un remboursement, celui-ci ne peut être effectué qu'après encaissement définitif de toutes les sommes dues.

7. LIVRAISON

7.1 Date et modalités de livraison

La fourniture/livraison du Produit, du Service ou du(des) Matériel(s) interviendra au plus tard dans un délai de trente (30) jours francs à compter de la date de réception de votre Commande complète et valide par Nordnet. La livraison du(des) Matériel(s) est réalisée le jour où il(s) est(ont) effectivement livré(s) à l'adresse que Vous avez indiquée lors de Votre Commande, qu'il s'agisse ou non de l'adresse d'installation du Matériel, ou d'une livraison entre vos mains ou celles d'un tiers.

Selon la nature de l'Offre, la livraison peut avoir lieu selon les modalités suivantes :

- par téléchargement : si Vous disposez d'une connexion à Internet haut-débit. Tous les coûts liés au téléchargement de l'Offre ou des éventuelles mises à jour demeurent à votre charge. Votre temps de connexion et éventuel quota de trafic disponible doivent être suffisants pour permettre le téléchargement.
- par accession à l'interface de l'Offre ou par mise en œuvre de l'Offre selon les indications figurant au Bon de Commande ou à la communication faisant suite à votre souscription.
- par envoi postal : si tout ou partie de l'Offre est disponible sous forme physique. A défaut de stipulation d'un tarif, les frais d'envoi seront gratuits. Tout nouvel envoi d'un support ou Matériel nécessitera le paiement du prix de ce support ou Matériel et des frais d'envoi.

La livraison est effectuée en France métropolitaine exclusivement, à l'adresse que Vous avez indiquée lors de la Commande, qu'il s'agisse ou non de l'adresse d'installation, soit par la remise à un tiers.

Vous vous engagez à ne pas retarder ni empêcher la réception.

Il Vous appartient, ou à la personne présente pour réceptionner le Matériel pour votre compte, de vérifier la conformité et l'état apparent de la livraison et de formuler si nécessaire des réserves motivées, qui devront être confirmées au transporteur, copie adressée par courrier à Nordnet par LRAR, dans les trois (3) jours de la réception du Matériel. En cas de défectuosité, il devra être retourné à Nordnet, dans les conditions visées à l'article 11 « Installation du Matériel, propriété et transfert des risques ».

7.2 Défaut de livraison

Si Vous agissez en tant que consommateur, en cas de dépassement de la date de fourniture/livraison du Produit, du Service ou du(des) Matériel(s), non dû à un cas de force majeure, Vous pourrez dénoncer le Contrat de la manière suivante :

- Mettre en demeure Nordnet de s'exécuter par LRAR ou par un écrit sur un autre support durable (la charge de la preuve Vous appartenant) dans un délai raisonnable.
Cette mise en demeure n'est pas nécessaire dans les cas où la date ou le délai de livraison ou d'exécution constitue une condition essentielle de la Commande (ce qui est le cas lorsque Nordnet s'est engagée à vous garantir une livraison dans un délai précis).
- A défaut d'exécution dans ledit délai, dénoncer le Contrat par LRAR ou par un écrit sur un autre support durable (la charge de la preuve Vous appartenant).

Le Contrat est considéré comme rompu à la réception, par Nordnet, de la lettre par laquelle le Client l'informe de sa décision, à moins que Nordnet ne se soit exécutée entre l'envoi et la réception de cette lettre.

Le Client est remboursé par Nordnet de la totalité des sommes versées, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la date à laquelle le Contrat a été dénoncé. Ce remboursement s'effectue par tout moyen de paiement.

N'est pas considérée comme un défaut de livraison, la livraison qui intervient au plus tard à la date limite de livraison mais qui n'est pas réceptionnée ou activée par le Client.

7.3 Indisponibilité de l'Offre

En cas d'indisponibilité de l'Offre commandée, Vous en serez informé dans les meilleurs délais. Nordnet pourra alors Vous fournir ou Vous proposer la souscription d'une Offre d'une qualité et d'un prix équivalents dans les trente (30) jours à compter de la prise en compte de votre Commande.

8. DONNEES PERSONNELLES

8.1 Traitement des données personnelles

Nordnet, représentée par son Président Directeur Général, prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'elle collecte et traite dans le respect des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, dite « Informatique et Libertés ».

L'ensemble des informations recueillies par Nordnet est destiné à la prise en compte de votre Commande, à l'exécution du Contrat par Nordnet ou par ses partenaires et sous-traitants, et de toutes les suites qui pourraient en résulter. Le défaut de réponse ou l'inexactitude de ces données pourrait empêcher Nordnet d'exécuter tout ou partie de sa prestation. Par conséquent, lesdites données doivent obligatoirement être fournies à Nordnet, à moins qu'elles ne soient indiquées comme étant facultatives.

Nordnet pourra également être amenée à conserver certaines des données personnelles Vous concernant, afin de respecter ses obligations légales et réglementaires et les transmettre, le cas échéant, dans les conditions fixées par la loi et/ou ses déclarations CNIL.

Compte-tenu des finalités ci-dessus rappelées, Nordnet peut être amenée à transmettre, y compris hors de l'Union Européenne, tout ou partie des informations personnelles Vous concernant à toute autorité et/ou personne devant être légitimement destinataire des informations ou tout partenaire ou sous-traitant de Nordnet qui aurait besoin de ces informations pour effectuer les opérations dont il a été chargé par Nordnet (notamment maintenance, assistance, recouvrement, etc.).

Nordnet prend néanmoins toute précaution raisonnable afin de protéger vos données personnelles. Toutefois, en raison du caractère peu sécurisé du réseau Internet, Nordnet ne pourra être tenue responsable de l'accès ou de l'interception de vos données personnelles par un tiers sauf en cas de faute de sa part.

Nordnet peut Vous adresser, sauf opposition de votre part dans les conditions ci-après ou dans lesdits Courriers électroniques, les informations ou offres promotionnelles relatives à ses produits et services.

8.2 Données personnelles de tiers

Dans le cas où Vous transmettriez à Nordnet les données personnelles d'une tierce personne, comme par exemple celles de l'Utilisateur, Vous vous engagez à obtenir le consentement exprès et préalable de celle-ci, concernant la transmission et le traitement par Nordnet desdites données, et à lui notifier les éléments repris au présent article et en particulier, les droits dont elle dispose, et leurs modalités d'exercice.

8.3 Exercice des droits liés aux données à caractère personnel

Conformément aux articles 32 et suivants de la loi Informatique et Libertés, Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition des informations qui Vous concernent. Le cas échéant, Vous pouvez rectifier, compléter et mettre à jour les données à caractère personnel Vous concernant, qui sont inexactes, incomplètes ou périmées.

Vous pourrez exercer l'ensemble de ces droits en adressant votre demande :

- par lettre adressée à : Nordnet, BP 60985, 111 rue de Croix, 59510 Hem, France, ou

- par courriel à l'adresse : coordonnees@nordnet.com. Nordnet ne répondra pas aux demandes adressées par courriel à cette adresse et dont l'objet ne porterait pas sur l'exercice de ces droits.

Votre demande devra être accompagnée de tout justificatif utile et devra préciser l'intitulé du Contrat, le numéro du Contrat, le numéro d'Abonné, l'objet de votre demande, l'adresse de Courrier électronique concernée.

En cas de demande incomplète, Nordnet pourra Vous demander de fournir toute information complémentaire, de justifier votre identité et, dans les cas prévus par la loi, d'exposer vos motifs légitimes afin de traiter votre demande.

Dans l'hypothèse où Vous demanderiez une copie des données à caractère personnel, Nordnet pourra subordonner la délivrance de cette copie au paiement d'une somme qui ne peut excéder le coût de la reproduction.

8.4 Cookies

Nordnet Vous informe qu'un ou plusieurs cookies (petits fichiers textes) peuvent s'installer automatiquement sur le disque dur de votre ordinateur lors de votre visite sur le Site Nordnet. Ces cookies permettent notamment à Nordnet d'assurer le bon fonctionnement des chaînes de navigation globale et de commande, mais également de personnaliser l'accès au Site Nordnet.

Vous avez la possibilité de refuser l'installation de ces cookies ou de supprimer les cookies installés à l'aide de la barre d'outils de votre navigateur. Cependant, dans ce cas, l'usage du Site Nordnet, en ce compris la prise de Commande, ainsi que les services qui y sont proposés, pourront être perturbés, voire empêchés. [En savoir plus](#)

8.5 Données de connexion

En qualité d'opérateur de communications électroniques, pour les activités générant des données de connexion, Nordnet Vous informe qu'afin de respecter ses obligations légales et réglementaires les données de connexion sont conservées, directement ou par le biais de ses partenaires, pendant une durée d'un (1) an.

Les données de connexion s'entendent des informations rendues disponibles par les procédés de communication électronique, susceptibles d'être enregistrées par Nordnet et/ou ses partenaires à l'occasion de vos communications, c'est-à-dire :

- les informations permettant d'identifier l'Utilisateur,
- les données relatives aux équipements terminaux de communication utilisés,
- la date, les horaires de chaque communication,
- les données relatives aux autres services complémentaires souscrits auprès de Nordnet, et
- les données permettant d'identifier le ou les destinataires de la communication.

Nordnet et/ou ses partenaires pourra communiquer tout ou partie de ces données de connexion à toute autorité judiciaire ou administrative en faisant la demande dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

9. IDENTIFIANTS

9.1 Communication de vos Identifiants

Selon la nature de votre Commande, Vous pouvez avoir besoin de plusieurs Identifiants qui Vous seront communiqués par Nordnet par tout moyen approprié.

9.2 Utilisation des Identifiants

Les Identifiants du Compte Abonné ou des Utilisateurs comprennent généralement plusieurs codes, login ou mot de passe permettant soit d'accéder à tout ou partie de l'Offre, de paramétrer le Matériel, soit d'utiliser le Compte Abonné selon le cas.

Ces Identifiants sont strictement personnels et confidentiels. Vous vous engagez par conséquent à les garder secrets et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. En outre, Vous ne pouvez en aucun cas les céder ni les concéder, à titre gratuit ou onéreux.

Pour les Identifiants qui le permettent (mot de passe), toute utilisation de vos Identifiants est effectuée sous votre entière responsabilité. Il Vous appartient de les modifier régulièrement en présentant une demande à Nordnet dans les conditions de l'article 23 « Notifications ». Cette modification est gratuite sauf en cas de demande de modification répétée, sans motif légitime. Nordnet recommande de choisir un mot de passe comprenant a minima 8 caractères en incluant des chiffres, des lettres (en majuscules et minuscules) et des caractères spéciaux (selon les préconisations de la CNIL).

9.3 Perte, vol ou utilisation détournée des Identifiants

En cas de perte, de vol ou d'utilisation détournée d'Identifiants, Vous devez en informer Nordnet dans les plus brefs délais, dans le respect de l'article 23 « Notifications », et par le moyen le plus approprié. Votre responsabilité ne sera dérogée qu'à compter de votre notification.

Nordnet Vous communiquera de nouveaux Identifiants par tout moyen approprié dans les meilleurs délais.

Nordnet attire votre attention sur le fait que plusieurs techniques de vols d'identifiants existent et notamment la technique dite du phishing (ou « hameçonnage » ou « filoutage ») : technique permettant à des fraudeurs d'obtenir des renseignements personnels (mot de passe, numéro de carte de crédit, date de naissance, etc.) en faisant généralement croire à la victime qu'elle s'adresse à un tiers de confiance – banque, administration, fournisseurs de services, etc). Si elle soupçonne une usurpation des Identifiants, Nordnet pourra modifier les Identifiants et Vous communiquer de nouveaux Identifiants par tout moyen approprié dans les meilleurs délais.

10. ACTIVATION DE L'OFFRE - INSTALLATION

Outre les vérifications préalables à la Commande effectuées, il convient d'avoir accès à une connexion Internet (une connexion haut débit étant fortement recommandée), à partir du poste sur lequel Vous souhaitez utiliser le Produit ou Service. De plus, Vous vous engagez à vérifier la compatibilité du Produit avec les logiciels applicatifs et installations informatiques présents sur votre(vos) ordinateur(s). A défaut, Nordnet ne pourra être tenue pour responsable d'un éventuel dommage ou dysfonctionnement du Produit, dû à un non-respect de votre part des consignes d'installation.

Tout logiciel aux fonctionnalités équivalentes ou qui empêcherait l'installation, déjà présent sur l'appareil sur lequel doit être installé le Produit ou Service, doit être préalablement désinstallé, avant toute installation. Il Vous appartient de vérifier également que l'appareil et les logiciels utilisés ne contiennent pas de virus.

Nordnet ne pourra être tenue pour responsable d'un éventuel dommage ou dysfonctionnement du Produit, résultant d'une mauvaise installation ou d'un défaut de l'appareil.

Lors de l'installation, Vous devez respecter les spécifications et étapes d'installation fournies par Nordnet, consultables sur le Site Nordnet et/ou éventuellement dans la documentation associée au Produit ou Service. Vous devez également disposer des droits d'administrateur ou de tous droits équivalents sur l'appareil mis en relation avec l'Offre, que ce dernier soit votre propriété ou soit mis à disposition par Nordnet. Un Code d'activation Vous sera adressé le cas échéant par Nordnet.

A défaut de la réalisation de l'ensemble des opérations ou en cas d'interruption avant la fin de l'installation, l'Offre ne pourra pas être utilisée correctement ou pourra présenter des défauts à l'usage.

11. INSTALLATION DU MATERIEL, PROPRIETE ET TRANSFERT DES RISQUES

11.1 Installation et désinstallation du Matériel

L'installation doit être réalisée conformément aux spécifications consultables sur le Site Nordnet et à la documentation transmise avec le Matériel, afin que Nordnet soit en mesure de Vous fournir le Service.

Que le Matériel soit loué, mis à disposition ou vendu, Nordnet n'assure ni l'installation ni la désinstallation du Matériel, ni les coûts qui lui sont associés. Vous êtes libre de procéder personnellement à l'installation ou à la désinstallation du Matériel ou de recourir, à vos frais, à un professionnel de votre choix. Nordnet pourra Vous proposer une liste de professionnels à titre indicatif.

11.2 Propriété du Matériel et transfert des risques

Suivant l'Offre et l'Option choisie, le Matériel pourra soit Vous être loué ou être mis à votre disposition gratuitement, soit Vous être vendu.

11.2.1 Si le Matériel est loué ou mis à votre disposition

- Il reste la propriété pleine et entière de Nordnet. Par conséquent, ce dernier ne peut être cédé, donné en location par vos soins ou saisi par vos créanciers.
La propriété du Matériel loué ou mis à votre disposition ne Vous sera en aucun cas transférée, à moins que Vous ne procédiez au paiement du prix du Matériel (disponible sur simple demande auprès de Nordnet).
- Vous supportez la charge et donc le coût de réparation en cas de détérioration ou de disparition du Matériel (sous réserve de l'usure normale ou d'un vice propre au Matériel), en cas de perte ou de vol, résultant du fait d'un tiers ou d'intempéries, dès la réception du Matériel et pendant toute la durée de sa mise à disposition par Nordnet. Vous serez donc responsable en cas de réalisation de ces risques.
- En cas de défectuosité de tout ou partie du Matériel dont Vous êtes en mesure de nous justifier, Nordnet s'engage à remplacer le Matériel ou la partie du Matériel que Vous lui aurez retourné(e) préalablement dans les conditions visées à l'article 13 « Retour du Matériel », sauf si la défectuosité est due à une faute, de votre part ou d'un Utilisateur de l'Offre ou du Matériel ou chose dont Vous avez la garde.

11.2.2 Si Vous avez acheté le Matériel

- La propriété du Matériel et la charge des risques de détérioration ou de disparition (sous réserve de l'usure normale ou d'un vice propre aux matériels), de perte ou de vol, résultant de fait d'un tiers ou d'intempéries Vous seront transférées dès la réception du Matériel.
- Si Vous avez acquis le Matériel en qualité de consommateur, votre Matériel est également soumis à la garantie légale prévue par les articles L.217-1 et suivants du Code de la consommation (en cas de défaut de conformité du Matériel au contrat) et 1641 et suivants du Code civil (en cas de défauts cachés du Matériel).

Garantie légale de conformité :

Vous bénéficiez d'un délai de deux (2) ans à compter de la délivrance du Matériel pour agir. Le cas échéant, Vous pouvez choisir entre la réparation ou le remplacement du Matériel, sauf si votre choix entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité, compte tenu de la valeur du Matériel ou de l'importance du défaut. Dans ce cas, Nordnet pourra procéder, sauf impossibilité, à la mise en œuvre de la solution que Vous n'aurez pas choisie.

Vous êtes dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les deux (2) années suivant la délivrance du bien (pour les biens délivrés après le 18 mars 2016).

Cette garantie légale de conformité s'applique indépendamment de toute garantie commerciale éventuellement consentie par Nordnet.

Article L.217-4 du Code de la consommation :

« Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité ».

Article L.217-5 du Code de la consommation :

« Le bien est conforme au contrat :

1° s'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté».

Article L.217-12 du Code de la consommation :

« L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien ».

Garantie légale des vices cachés :

Si Vous décidez de mettre en œuvre la garantie légale contre les défauts cachés du Matériel au sens de l'article 1641 du Code civil, alors Vous pouvez choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil.

Article 1641 du Code civil :

« Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus ».

Article 1648 alinéa 1er du Code civil :

« L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice ».

En cas d'exercice de la garantie légale impliquant le retour du Matériel, celui-ci doit être retourné dans les conditions visées à l'article 13 « Retour du Matériel ». Si Nordnet confirme la défectuosité du Matériel et le bénéfice de la garantie, les frais de retour Vous seront remboursés dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception par Nordnet du Matériel défectueux. A défaut de bénéfice de la garantie, les frais de retour resteront à Votre charge.

12. ASSURANCE DU MATERIEL

Nordnet Vous conseille de prendre toutes les assurances nécessaires pour la couverture des dommages subis et causés par et à l'ensemble des éléments composant le Matériel, qu'ils soient de votre fait, du fait d'un tiers ou même d'intempéries.

En cas de perte ou de vol de tout ou partie du Matériel, ou encore en cas de détérioration ayant une origine extérieure au Matériel (dommage causé par un tiers, par les intempéries, etc....), Nordnet Vous facturera tout ou partie du Matériel touché par le sinistre, au prix de valeur à neuf, à charge pour Vous, si Vous bénéficiez des assurances nécessaires, de Vous rapprocher de votre assureur afin d'en obtenir le remboursement. A réception de votre paiement, Nordnet Vous livrera un Matériel équivalent selon les modalités précisées par Nordnet.

En tout état de cause, Vous êtes informé du fait que Nordnet ne peut confirmer l'origine du sinistre affectant le Matériel auprès de votre compagnie d'assurances, ni par conséquent les mesures nécessaires afin d'y remédier.

Il Vous appartient de fournir à votre compagnie d'assurance tout justificatif que celle-ci pourrait solliciter en vue de procéder à la prise en charge du sinistre.

13. RETOUR DU MATERIEL

Chaque fois que Vous devez retourner le Matériel à Nordnet, celui-ci doit être retourné à Nordnet (coordonnées disponibles à l'article 23 « Notifications »), au complet, en bon état de fonctionnement (sous réserve de l'usure normale ou d'un vice propre au Matériel) dans son emballage d'origine ou un emballage approprié apportant le degré de sécurité nécessaire au transport du Matériel, par un moyen d'expédition identique ou similaire à celui par lequel le Matériel Vous a été livré.

14. MAINTENANCE

Nordnet, comme ses partenaires intervenant dans le cadre de la fourniture du Produit ou Service, peuvent être amenés à interrompre le Produit ou Service en tout ou partie pour des raisons de maintenance nécessaires au bon fonctionnement de l'Offre.

Ces opérations en portent en aucun cas sur le Matériel, dont la maintenance Vous est confiée.

Vous serez prévenu dans la mesure du possible, et sous réserve du caractère urgent de l'opération, par une information personnelle ou, à tout le moins, par information le site Internet www.nordnet.fr ou sur le Site Nordnet Assistance à l'adresse suivante : <http://assistance.nordnet.com/service/etat> .

Ces interruptions pour maintenance n'ouvriront droit à aucune indemnité et le Produit ou Service sera accessible dès la fin de l'opération de maintenance. Les opérations de maintenance seront réalisées dans la mesure du possible au cours des heures de faible fréquentation du réseau Internet.

15. CONFIDENTIALITE

Nous Vous informons que les techniques, codes informatiques, outils de programmation, logiciels composant le Produit ou Service, la documentation communiquée par Nordnet sur les Produits et Services, les éléments de facturation, ou bien encore les gestes commerciaux Vous sont communiqués à titre confidentiel et strictement personnel, et ne peuvent être utilisés à d'autres fins.

L'ensemble des éléments ainsi déterminés Vous est communiqué pour permettre l'exécution de l'objet du Contrat. Vous ne pourrez en aucun cas Vous prévaloir d'un quelconque droit ou d'une quelconque concession de licence sur le Produit ou le Service et/ou leurs composants à une autre fin.

Vous vous engagez pendant toute la durée du Contrat et pendant les cinq (5) ans qui suivront sa cessation, à :

- garder ces éléments confidentiels et à ne pas les divulguer ou les communiquer à des tiers, par quelque moyen que ce soit, sauf à être en mesure de prouver que l'information est dans le domaine public sans faute ni négligence de votre part,
- ne rien entreprendre qui soit susceptible de porter atteinte directement ou indirectement à cette confidentialité,

- ne pas les utiliser à d'autres fins que celle de la bonne exécution du Contrat.

Vous vous engagez, à l'issue du Contrat à effacer et/ou détruire le Produit ou Service et la documentation qui lui est éventuellement associée, quel que soit son support.

16. UTILISATION DES PRODUITS ET SERVICES

16.1 Utilisation conforme

Nordnet fournit une Offre qui obéit aux critères de qualité habituels dans le domaine des télécommunications compte tenu de leur nature et de la technologie employée, sous réserve du respect par le Client des Conditions Contractuelles. En revanche, Nordnet ne garantit pas l'adéquation de ses Offres avec des besoins personnels et spécifiques.

Vous vous engagez à utiliser l'Offre dans le respect des Conditions Contractuelles, des législations et réglementations et des éventuelles licences applicables.

Vous êtes seul responsable des données que Vous consultez, interrogez, stockez, transférez ou téléchargez grâce aux Offres de Nordnet. En outre, il Vous appartient de veiller à la sécurité et aux éventuelles modérations des Produits ou Services dès lors qu'ils sont utilisés avec un réseau de type Internet.

Plus particulièrement mais non limitativement, Vous vous interdisez de stocker, publier, communiquer ou diffuser, par quelque moyen que ce soit, des contenus illicites quels qu'ils soient, tels que des images, écrits, messages écrits ou sonores, films, liens ou tout type de support notamment en matière de protection des mineurs (pornographie, pédophilie ...), d'apologie de crimes contre l'humanité, d'incitation à la haine raciale et à la violence, d'atteinte à la dignité humaine, de suicide, de terrorisme, de fraude aux services bancaires, d'adhésion à une secte, d'atteinte au droit à l'image, à la vie privée, de diffamation, d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle.

Vous vous interdisez également d'exercer, de diffuser, ou de participer de quelque manière que ce soit, activement ou passivement à toute forme de malveillance informatique ou à toute opération de nature à perturber, limiter, interrompre ou détruire les infrastructures ou le réseau de Nordnet, de ses opérateurs techniques ou de tous tiers, sous peine de voir votre responsabilité engagée.

Toute opération de publipostage (envoi en nombre de Courriers électroniques, en vue d'informer ou de promouvoir une personne, une offre commerciale, un produit ou un service) est soumise à l'autorisation expresse préalable de Nordnet. A défaut de respecter ces règles, tout ou partie de l'Offre, en ce compris notamment l'envoi de Courriers électroniques, pourra être bloqué conformément à l'article 17 « Blocage ».

Si l'Offre contient un logiciel, Vous vous interdisez de :

- réaliser toute opération et notamment toute utilisation, reproduction ou communication du logiciel autre que celles prévues dans le texte de la licence qui lui est associée le cas échéant ou prévues au sein des Conditions Particulières du Produit et/ou Service concerné,
- effectuer sur le logiciel toute opération de décompilation, d'ingénierie inverse ou toute opération similaire (telle que prévue à l'article L.122-6-1 du Code de la propriété intellectuelle).

Si l'Offre est utilisée dans le cadre d'une activité commerciale, Vous vous engagez à respecter les règles juridiques applicables, notamment en matière de vente en ligne, de fiscalité, et d'édition d'un site Internet.

Vous reconnaissez avoir connaissance de la nature du réseau Internet et, en particulier :

- de l'instabilité de ses performances techniques et de la possibilité d'interruptions, lenteurs et inaccessibilités non imputables à Nordnet.
- de la nécessité de veiller à la sécurité des Produits ou Services et de vos informations dès lors qu'ils sont utilisés avec ce réseau.

Nordnet Vous rappelle enfin, dans le cadre d'une commande de Service de communications électroniques, que conformément aux dispositions de l'article L.336-3 du Code de propriété intellectuelle, « *La personne titulaire de l'accès à des services de communication au public en ligne a l'obligation de veiller à ce que cet accès ne fasse pas l'objet d'une utilisation à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin sans l'autorisation des titulaires des droits prévus aux livres Ier et II lorsqu'elle est requise.*

Le manquement de la personne titulaire de l'accès à l'obligation définie au premier alinéa n'a pas pour effet d'engager la responsabilité pénale de l'intéressé, sous réserve des articles L. 335-7 et L. 335-7-1».

Vous êtes informé qu'en cas de violation de l'obligation prévue à l'article susvisé, la Commission de protection des droits de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (« HADOPI »), pourrait Vous identifier et Vous envoyer, par voie électronique et/ou par l'intermédiaire de Nordnet, une recommandation Vous

rappelant notamment l'obligation de surveiller votre accès à Internet et l'existence de moyens de sécurisation permettant de prévenir l'utilisation prohibée de l'accès Internet.

Si dans les six (6) mois suivant l'envoi de cette recommandation, il est constaté une nouvelle violation de votre obligation de surveiller votre accès Internet, la Commission de protection des droits de l'HADOPI pourrait Vous adresser une nouvelle recommandation assortie d'une LRAR.

En cas de persistance des faits, l'HADOPI peut en informer le Tribunal correctionnel.

Dans ce cadre, le juge qui constaterait que Vous avez fait preuve d'une négligence caractérisée en ne sécurisant pas votre accès Internet peut Vous condamner à l'amende prévue pour les contraventions de cinquième classe (jusqu'à mille cinq cents (1 500) euros ou trois mille (3 000) euros en cas de récidive).

Si Vous vous rendez coupable d'actes de contrefaçon, c'est-à-dire si Vous portez atteinte à des droits de propriété intellectuelle via votre Offre, la peine risquée peut aller jusqu'à 3 (trois) ans d'emprisonnement et trois cents mille (300 000) euros d'amende, ainsi qu'à une peine complémentaire de suspension de votre accès à Internet pour une durée maximale d'1 (un) an, assortie de l'interdiction de souscrire pendant cette période un autre contrat portant sur un service de même nature auprès de tout opérateur.

Nordnet rappelle que le piratage nuit à la création artistique et à l'économie du secteur culturel et que des offres légales sont accessibles sur l'Internet afin de télécharger des contenus culturels licitement dans le respect des droits d'auteur et des droits voisins.

16.2 Respect des droits de Nordnet

Sans préjudice de l'article 8.1 « Traitement des données personnelles », Vous reconnaissez que Nordnet est titulaire de tout droit sur les bases de données, les informations qui y sont présentes, les extraits et compilations de ces bases de données et ce, pour le monde entier et que ces bases peuvent contenir les informations que Vous avez transmises à Nordnet au titre du Contrat et toute information que Nordnet aurait pu obtenir dans le respect de la loi Informatique et Libertés.

En conséquence, Vous vous interdisez de porter atteinte de quelque manière que ce soit, à ces éléments pouvant par ailleurs faire l'objet de droits de propriété intellectuelle. Toute utilisation, représentation ou reproduction, directement ou indirectement, hors de l'utilisation normale de l'Offre, peut constituer une contrefaçon au titre du Code de la Propriété Intellectuelle et est passible de poursuites judiciaires.

16.3 Signalement

Nordnet met à la disposition des internautes un dispositif de signalement des contenus illicites. Nordnet Vous rappelle à cet égard que le fait pour toute personne, de présenter à un fournisseur d'accès à Internet ou à un fournisseur d'hébergement, un contenu ou une activité comme illicite dans le seul but d'en obtenir le retrait ou d'en faire cesser la diffusion et alors qu'elle sait que le contenu ou l'activité n'est pas illicite, est puni d'une peine d'un an d'emprisonnement et de quinze mille (15 000) euros d'amende.

Nordnet Vous rappelle qu'en présence d'un contenu illicite ou potentiellement illicite, l'accès à l'Offre peut être bloqué.

Par ailleurs, en présence d'un contenu susceptible d'être illicite ou contraire à l'image de marque de Nordnet (pornographie...), elle pourra Vous demander leur modification ou leur suppression. En fonction des circonstances, le Contrat pourra être résilié de plein droit ou être bloqué sans pouvoir donner lieu à un dédommagement.

17. BLOCAGE

Lorsque l'Offre n'est pas utilisée conformément aux Conditions Contractuelles ou dans des conditions non respectueuses des droits des tiers et/ou de la réglementation, Nordnet peut, après information, bloquer en tout ou partie l'Offre jusqu'à ce que Vous ayez remédié aux circonstances ayant provoqué le blocage.

Nordnet Vous informera de la mise en œuvre de ce blocage par tout moyen approprié, sous réserve d'avoir déclaré des coordonnées complètes, existantes et à jour.

Nordnet pourra toutefois, eu égard à la nature du manquement ou aux manquements répétés ou à l'injonction qui lui sera faite ne pas faire usage de cette faculté de blocage et résilier directement le Contrat conformément à l'article 19 « Résiliation ».

Dans cette hypothèse, Vous demeurez tenu d'exécuter vos obligations de manière habituelle. Seules les obligations de Nordnet seront suspendues tant que Vous n'aurez pas remédié aux circonstances ayant provoqué le blocage.

18. MODIFICATION DU CONTRAT (Migration)

18.1 Modification à l'initiative de Nordnet

18.1.1 Evolution des Offres

Nordnet se réserve le droit de supprimer ou faire évoluer ses Offres en tout ou partie en proposant une Offre équivalente ou supérieure, sans en altérer la qualité, avec des caractéristiques similaires à celles existant lors de la souscription ou du renouvellement. Vous serez informé de cette évolution par lettre simple ou par Courrier électronique, un mois (1) minimum avant son entrée en vigueur.

18.1.2 Suppression d'une Offre

En cas de cessation de la commercialisation d'une Offre, Vous ne pourrez donc plus bénéficier de l'Offre concernée et/ou de son support et serez remboursé de toute somme couvrant une période postérieure à la date d'effet de la cessation.

18.2 Modification à l'initiative du Client

Vous pouvez demander à tout moment, en cours de Contrat, à modifier votre Offre vers une autre Offre proposée par Nordnet si cela est prévu dans les conditions de modification (migration ou conversion) de l'Offre souscrite ou que Vous souhaitez souscrire.

Vous devez adresser toute demande de changement d'Offre à Nordnet (cf. article 23 « Notifications ») en prenant le soin de transmettre l'ensemble des informations utiles.

Les conditions de migration/conversion sont spécifiées par Nordnet notamment sur les formulaires définis à cet effet.

Toute demande de migration/conversion :

- **Vaut résiliation de l'Offre initiale.** Si Vous êtes tenu par une durée d'engagement, Vous restez redevable des frais liés à la résiliation anticipée de votre Offre, qui pourront exceptionnellement ne pas être appliqués en cas de geste commercial de Nordnet, sauf résiliation de la nouvelle Offre dans les trente (30) jours pour motifs légitimes ou exercice du droit de rétractation.
- **Vaut acceptation des Conditions Contractuelles et tarifaires relatives à l'Offre concernée** en vigueur au jour de votre demande. Vous reconnaissez avoir pris connaissance des Pré-requis techniques, des caractéristiques, du prix et des Conditions Contractuelles de la nouvelle Offre préalablement à la demande de migration.

Toute demande de migration est soumise à l'accord préalable de Nordnet qui se traduit par la prise en compte de votre demande. En cas de refus, Vous en serez informé par Nordnet par Courrier électronique.

Pendant le délai de changement de l'Offre et/ou en cas de réponse négative de Nordnet à la demande de changement d'Offre, Vous conserverez l'Offre dont Vous bénéficiez au jour de votre demande de migration.

La migration et la facturation de la nouvelle Offre seront mises en œuvre à la date qui Vous sera indiquée par Nordnet. Sauf indication contraire de votre part, Nordnet considère que les modalités de paiement définies précédemment restent les mêmes.

18.3 Circulation du Contrat

Le Client ne peut céder, transférer, déléguer ou licencier pour quelque cause que ce soit, de façon totale ou partielle, à titre onéreux ou gratuit, les droits et obligations découlant du Contrat à un tiers, sans l'accord écrit et préalable de Nordnet et sous réserve de la transmission des éléments et justificatifs utiles.

Nordnet pourra procéder à ces mêmes opérations sous réserve de Vous en informer par courrier ou sur un autre support durable. De même, Nordnet pourra librement sous-traiter à un ou plusieurs tiers tout ou partie des obligations mises à sa charge au titre du présent Contrat.

Nordnet prendra en compte la demande (résiliation, transfert, ...) des ayants-droit en cas de décès, sous réserve de la réception de tout justificatif utile et des informations relatives au moyen de paiement valide, sous réserve que l'Offre le permette. Nordnet se réserve le droit de bloquer ou résilier le Contrat dans les conditions définies à l'article 17 « Blocage ».

19. RESILIATION

Au sein du présent article, la résiliation est entendue au sens de l'article 1229 du Code civil et ne donne lieu à aucune restitution entre les Parties.

19.1 Résiliation sans faute

Vous pouvez résilier le Contrat à tout moment, en adressant par écrit votre demande de résiliation datée et signée et en rappelant votre numéro d'abonné ainsi que l'Offre concernée (cf. article 23 « Notifications »).

- **Si vous n'êtes pas lié par une période d'engagement** : Votre demande de résiliation sera prise en compte dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de réception par Nordnet de votre demande (date de résiliation effective), sauf indication contraire de votre part précisant un délai de résiliation plus long, ne pouvant toutefois excéder deux (2) mois, sauf délai dûment motivé et accordé à titre exceptionnel par Nordnet.
- **Si Vous êtes lié par une période d'engagement**, alors votre demande de résiliation vaut demande de ne pas renouveler le Contrat à l'issue de la période d'engagement : votre demande est prise en compte dans les dix (10) jours comme indiqué ci-dessus, mais Vous restez tenu d'acquitter intégralement les sommes restant dues jusqu'au terme de la période d'engagement comme indiqué à l'article 20 « Conséquences de la cessation du Contrat ».

19.2 Résiliation pour motif légitime du Client

Vous pouvez être affecté par une circonstance exceptionnelle nécessitant la résiliation anticipée du Contrat, sans frais. Ces circonstances exceptionnelles et les conditions de résiliation qui y sont attachées sont limitativement énumérées au sein du présent article.

- **Déménagement** - En cas de déménagement hors du Territoire, Vous devrez en informer Nordnet dans les trente (30) jours. Vous serez autorisé à résilier votre abonnement dès lors que Vous produirez un (1) document pertinent (factures d'électricité, téléphone, etc.) justifiant votre déménagement hors de ce territoire.
- **Décès** - En cas de décès du titulaire du Contrat, ses héritiers ou ayants-droit pourront demander la résiliation anticipée du Contrat, sans frais, en justifiant de leur intérêt à agir et en présentant tout justificatif nécessaire (copie de l'acte de décès ou tout autre document similaire).
- **Perte d'emploi / Surendettement** - En cas de perte d'emploi ou de surendettement du titulaire du Contrat, celui-ci pourra demander la résiliation anticipée du Contrat, sans frais, en présentant tout justificatif nécessaire (copie de l'attestation pôle emploi remise par l'employeur ou tout autre document similaire).
- **Liquidation judiciaire** - En cas de mise en liquidation judiciaire, le Contrat pourra être résilié, pour le compte du Client, par le liquidateur judiciaire, sans frais, en présentant tout justificatif nécessaire.

Pour résilier, le Client, ou ses ayants-droit en cas de décès, devront adresser leur demande de résiliation par écrit (conformément à l'article 23 « Notifications ») en précisant le numéro d'abonné, le numéro de Contrat, le Produit ou Service concerné, accompagné des justificatifs nécessaires.

La résiliation prendra effet dans un délai de dix (10) jours à compter de la réception par Nordnet de la demande complète de résiliation. Ce délai pourra être retardé en cas de défaut de réception de l'ensemble des éléments justificatifs ou doute de la part de Nordnet sur les justificatifs fournis. Le cas échéant, Nordnet pourra demander tout justificatif qui lui paraît utile avant de donner suite à la demande de résiliation.

19.3 Résiliation pour faute

19.3.1 Blocage préalable

Nordnet peut suspendre tout ou partie de la mise à disposition de l'Offre et suspendre l'exécution du Contrat ou tout ou partie de votre Compte Abonné, conformément aux conditions fixées à l'article 17 « Blocage », dans les cas prévus au sein des Conditions Générales, ou procéder directement à la résiliation du Contrat.

19.3.2 Résiliation

Par dérogation aux articles 1217 à 1231 du Code civil, les parties conviennent de sanctionner toute inexécution ou mauvaise exécution de leurs obligations contractuelles de la manière définie ci-après, et renoncent en toute hypothèse à réaliser par elles-mêmes ou à solliciter l'exécution forcée en nature de la Prestation, à solliciter une réduction du prix ou à solliciter la restitution des prestations et contreparties fournies.

Dans ce cas, la partie qui veut résilier le Contrat devra :

- Mettre l'autre partie en demeure de respecter ses engagements par LRAR,
- Envoyer une seconde LRAR, conformément à l'article 23 « Notifications », pour notifier la résiliation à l'expiration d'un délai de quinze (15) jours à compter de la date d'émission de la précédente lettre, si l'autre partie ne s'est pas conformée à ses obligations dans ce délai. Le Contrat sera résilié de plein droit par cet envoi.

Toutefois, dans le cas où la nature des engagements non respectés rendrait impossible pour la partie défaillante de remédier à son manquement, l'autre partie pourra résilier le Contrat de plein droit immédiatement après la constatation du manquement, par envoi d'une LRAR.

Ce sera le cas en cas de résiliation d'une licence par l'éditeur d'un logiciel, du fait d'un manquement de votre part aux obligations contractuelles.

20. CONSEQUENCES DE LA CESSATION DU CONTRAT

Les conséquences liées à la cessation du Contrat peuvent être complétées par les Conditions Particulières applicables à chaque Offre.

20.1 Paiement

Sauf en cas de résiliation pour motif légitime, les conditions précisées ci-après sont applicables :

- **si Vous n'êtes pas lié par une période d'engagement :**
 - o **Si Vous êtes un consommateur et si l'Offre concerne un service de communications électroniques (Internet, téléphonie par Internet, service TV, mobile)**, en cas de résiliation de votre abonnement en cours de mois, Nordnet procédera au remboursement au *pro rata temporis* des sommes éventuellement versées par avance pour la période restant à courir au-delà de la résiliation effective de votre Offre, sous réserve du paiement des sommes dues.
 - o **Dans tous les autres cas**, le mois commencé au jour de la date d'effet de la résiliation est dû dans son intégralité.

- **Si Vous êtes lié à Nordnet par une période d'engagement :**
 - o **S'il s'agit d'une période d'engagement de 24 mois (23 mois plus le mois en cours au jour de la réception de votre Commande par Nordnet) concernant une Offre de services de communications électroniques (Internet, téléphonie par Internet, service TV, mobile) et que Vous êtes un consommateur**, conformément à l'article L224-28 du Code de la consommation, Vous êtes tenu de régler, en une fois, une somme équivalant à 100% des sommes dues entre la date de résiliation effective et le 12^{ème} mois d'abonnement, et à un ¼ des sommes restant dues entre le 13^{ème} et le 24^{ème} mois d'abonnement.
 - o **Dans tous les autres cas, que la période soit inférieure ou égale à 24 mois**, le paiement des sommes restant dues jusqu'au terme de cette période - y compris les mensualités - devra être acquitté dans son intégralité, sauf Conditions Particulières contraires, au jour de la résiliation effective de votre Offre.

Ces paiements ne constituent pas des frais de résiliation mais sont dus en raison de votre souscription à un contrat à durée déterminée. En outre, des éventuels frais de résiliation peuvent être applicables selon votre Offre.

En toute hypothèse, si Nordnet devait effectuer un remboursement, celui-ci ne peut être effectué qu'après encaissement définitif de toutes les sommes dues.

20.2 Offre

A la cessation du Contrat, le Produit ou le Service sera automatiquement désactivé dès le jour de la cessation ou quelques jours plus tard.

Par conséquent, Vous ne bénéficierez plus de l'Offre, ni des services, des fonctionnalités, ou des mises à jour qui lui sont éventuellement associés, et n'accéderez plus aux données qui seraient éventuellement stockées ou hébergées dans le cadre de l'Offre souscrite.

En outre, Nordnet a la possibilité de bloquer les mises à jour et/ou l'utilisation du Produit auquel Vous avez souscrit. Toutefois, même si Nordnet n'utilise pas cette possibilité, Vous vous engagez, à l'issue du Contrat, à détruire le Produit et toutes les copies dudit Produit autorisées par le Contrat ou la législation en vigueur, et à le désinstaller de l'ordinateur sur lequel il a été installé.

En aucun cas, Nordnet ne pourra être tenue responsable des conséquences liées à la désactivation du Produit ou Service, et notamment en cas d'absence de protection de votre système informatique ou en cas de perte de données.

Il Vous appartient de mettre en place tout moyen de sécurité informatique aux fonctionnalités équivalentes.

Si Vous bénéficiez d'une Offre permettant l'accès à une ligne téléphonique mobile Nordnet, celle-ci pourra demeurer, sauf résiliation spécifique, dans les dispositions prévues aux Conditions particulières de l'Offre Mobile.

Si Vous bénéficiez d'une Offre de communications électroniques, sur demande adressée auprès de Nordnet, Vous pourrez conserver pendant un délai de six (6) mois l'usage de vos boîtes aux lettres électroniques.

20.3 Données hébergées/stockées dans le cadre de l'Offre

L'accès aux données qui seraient éventuellement stockées ou hébergées dans le cadre de l'Offre souscrite sera coupé et les données seront supprimées. Aussi, nous Vous invitons à sauvegarder vos données au plus tard la veille du jour de la résiliation effective de votre Contrat.

20.4 Options

La cessation de votre abonnement à l'Offre entraîne la cessation de toute Option éventuellement souscrite. A l'inverse, la cessation d'une Option n'entraîne pas la cessation de votre abonnement à l'Offre.

Nous Vous invitons à préciser dans votre courrier les Options que Vous souhaitez conserver, sous réserve qu'elles puissent survivre à la résiliation de l'Offre.

20.5 Restitution du Matériel

Le Matériel éventuellement mis à votre disposition ou loué par Nordnet devra être restitué à Nordnet dans les conditions visées à l'article 13 « Retour du Matériel », dans les quinze (15) jours suivant la résiliation effective du Contrat, dans leur ensemble (câbles, alimentation, ...).

Si Vous ne vous êtes pas conformé à cette obligation dans le délai de quinze (15) jours suivant l'envoi d'une mise en demeure par Nordnet, Vous serez réputé vouloir conserver le Matériel. Ce dernier pourra dès lors Vous être facturé par Nordnet au tarif en vigueur sur le Site Nordnet.

20.6 Licence

La cessation du Contrat entraîne de plein droit, sans qu'une notification soit nécessaire, la cessation de la totalité des licences éventuellement concédées.

Par ailleurs, la résiliation d'une licence par l'éditeur d'un Produit ou Nordnet, du fait d'un manquement de votre part aux obligations contractuelles, entraînera, de plein droit, sans préavis ni indemnité, la cessation du Contrat.

21. RESPONSABILITE

21.1 Responsabilité de Nordnet

Nordnet est responsable des dommages corporels et matériels causés au Client qui résulteraient d'une faute de sa part, mais ne peut en aucun cas être tenue responsable, quel que soit le type d'action en responsabilité engagée, même si Nordnet a été informée de leur possible survenance, sauf règle légale impérative contraire, des catégories de dommages suivants :

- dommages immatériels et/ou parfois qualifiés d'indirects, accessoires, spéciaux y compris les dommages résultant d'une perte de profits, de manque à gagner, de perte de données ou de privation d'usage subis par Vous-même ou par un tiers,
- dommages que pourrait subir tout appareil connecté à Internet, ainsi que tout fichier ou logiciel qui y serait présent ou lié dans la mesure où le dommage n'est pas lié à une défaillance de Nordnet.

Lorsque Vous ou un tiers aura contribué au dommage, la responsabilité de Nordnet sera limitée à hauteur de la faute qui lui est imputable, et pour la part contribuant à la réalisation du préjudice.

A titre d'exemple, peut être considéré comme un manquement de la part du Client ou des Utilisateurs :

- Le défaut de paiement des frais et redevances dus,
- Les perturbations de votre réseau interne ou dysfonctionnements de votre unité centrale ou des logiciels installés,
- La mauvaise installation ou l'absence d'installation de l'Offre lui étant imputable,
- Le non-respect de la configuration minimale et des incompatibilités entre l'Offre et tout type d'élément présent sur votre(vos) appareil(s),
- L'utilisation non-conforme de l'Offre,
- En cas de négligence de protection de votre installation technique ou de vos logiciels,
- En cas de défaut de communication ou de la communication erronée des informations et pièces requises pour les besoins du Contrat.

En tout état de cause, et à l'exception des dommages corporels causés aux personnes, la responsabilité pécuniaire de Nordnet sera plafonnée au montant total du prix payé au titre de l'Offre pour le mois au cours duquel le dommage se produit.

Cette clause sera appliquée sous réserve des dispositions contraires prévues par certaines législations. Dans ce cas, la responsabilité sera limitée dans la mesure permise par ladite loi applicable.

Nordnet ne peut être tenue responsable des conséquences dommageables qui résulteraient de l'exécution de toute décision de justice ou toute décision d'une autorité de tutelle ou habilitée, devenue définitive ou exécutoire et obligeant Nordnet à effectuer une action ayant des conséquences sur l'exécution du Contrat.

En aucun cas, Nordnet ne pourra être tenue responsable des conséquences liées à la désactivation du Produit ou Service, et notamment en cas d'absence de protection de votre système informatique ou en cas de perte de données.

21.2 Responsabilité du Client

Vous êtes seul(e) responsable de tout préjudice direct causé aux tiers ou à Nordnet, à ses représentants, ses administrateurs, ses préposés, qui résulterait d'un manquement à vos obligations contractuelles ou légales. Vous vous engagez à répondre auprès de ces personnes de toutes les conséquences dommageables et également, et de façon non limitative, en cas de plainte, action, mise en cause ou encore mise en responsabilité, devant quelque juridiction que ce soit, qui pourraient résulter de vos manquements à vos obligations légales ou contractuelles.

22. FORCE MAJEURE

L'inexécution de tout ou partie de ses obligations par l'une ou l'autre des parties ne pourra engager sa responsabilité si l'inexécution est due à un événement de force majeure, tel que prévu à l'article 1218 du Code de droit civil.

Par dérogation à ce texte et de convention expresse, les événements suivants seront réputés constitutifs de cas de force majeure, indépendamment des critères d'irrésistibilité, d'imprévisibilité et d'extériorité s'ils sont indépendants de la volonté des parties et même s'ils ne sont que partiels :

- interdictions ou restrictions des autorités publiques à la fourniture des services de télécommunications, notamment toute interruption de service expressément demandée par une autorité administrative ou juridictionnelle,
- arrêt de la fourniture d'énergie, défaillance et/ou interruption des réseaux de transmission y compris de l'accès au réseau internet,
- panne et/ou sabotage des moyens de télécommunications, actes de piratage informatique,
- incendie, foudre, inondation et autre catastrophe naturelle, dégât des eaux, intempérie exceptionnelle, avarie, épidémie, émeute, guerre, guerre civile, insurrection, attentat, explosion, acte de vandalisme,
- grève totale ou partielle, lock-out extérieure à Nordnet,
- toutes décisions des registres ou autorités de tutelle pour une cause non imputable à Nordnet qui empêcheraient, en tout ou partie, l'exécution du Contrat.

Ces différents événements constitueront des cas de force majeure, qu'ils concernent Nordnet, ses fournisseurs ou prestataires, et le cas échéant, le registre ou l'autorité de tutelle.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent Contrat affectées par celui-ci pendant toute sa durée et tant que ses effets se feront sentir.

Néanmoins, si les conséquences de la force majeure durent plus de trente (30) jours consécutifs, chacune des parties pourra mettre fin de plein droit au Contrat en notifiant cette décision par tout moyen visé à l'article 23 « Notifications » sans que cette résiliation n'ouvre droit à l'obtention d'une quelconque indemnité pour l'une ou l'autre des parties.

23. NOTIFICATIONS

Toutes les notifications ou communications prévues par le présent Contrat seront réputées avoir été valablement délivrées, sauf autre moyen spécifique précisé aux présentes ou dans les Conditions Particulières, si elles sont adressées dans les modalités suivantes:

- **Vous pouvez contacter Nordnet :**
 - par courrier adressé à Nordnet - 111 rue de Croix – BP 60985 – 59510 Hem, France,
 - en ligne via la rubrique « Envoyez-nous un message » du Site Nordnet,
 - par télécopie adressée à Nordnet au numéro suivant : 03.20.66.55.59.

Afin de pouvoir traiter votre notification, celle-ci doit être comprendre :

- vos informations : votre numéro de Compte Abonné et/ou login, vos coordonnées complètes, le Matériel, Produit et/ou Service concerné, ainsi que l'objet de votre demande,
- vos justificatifs : une copie lisible des éléments relatifs à votre identification (extrait K-Bis, carte d'identité, pouvoir, etc.), et à l'objet de votre demande. Nordnet peut solliciter la communication des originaux si besoin.

Nous Vous recommandons de conserver la preuve de l'envoi et de la date d'envoi de votre notification.

- **Nordnet pourra Vous contacter** aux coordonnées que Vous lui avez communiquées lors de la souscription à l'Offre et qui sont inscrites sur votre Compte Abonné, à savoir :
 - votre adresse postale,
 - votre Adresse de contact,
 - votre numéro de téléphone fixe ou mobile.

Toute mise en demeure (hors spécificités prévues au Contrat) devra être adressée par LRAR, dans les conditions définies au Contrat, adressée à l'adresse postale correspondante.

Nordnet utilisera principalement le Courrier électronique pour Vous informer de tout élément concernant l'Offre souscrite ou les éventuelles Options. Nordnet peut également utiliser les SMS. Toutefois, par exception à ce qui précède, les notifications réalisées par Nordnet prévues à l'article 18.1 « Modifications à l'initiative de Nordnet » ne seront valables que si elles Vous sont adressées par écrit, à l'exclusion du SMS.

Tout Courrier électronique sera réputé avoir été reçu quinze (15) jours après son expédition par Nordnet. Si Vous êtes dans l'impossibilité de consulter votre messagerie pendant ce délai, il Vous appartient d'en avvertir Nordnet par écrit.

24. INFORMATIONS ET COORDONNEES

Vous vous engagez à fournir à Nordnet des informations actuelles, complètes, exactes et, à maintenir ces coordonnées à jour en notifiant immédiatement à Nordnet toute modification (en particulier changement d'adresse postale, d'adresse de Courrier électronique ou éventuellement, de références bancaires).

A défaut, Vous supportez notamment le risque :

- de ne pas être averti de la nécessité de payer pour bénéficier du renouvellement de l'Offre,
- de ne pas recevoir toute autre information que Nordnet souhaiterait Vous adresser (en particulier, les mises en garde de sécurité),
- de ne plus bénéficier tout ou partie de l'Offre.

25. ASSISTANCE

En cas de difficulté technique ayant un lien direct avec l'Offre, Vous vous engagez à consulter préalablement l'assistance de Nordnet, dans les conditions définies ci-après.

Seul le Client, l'Utilisateur ou une personne disposant des Identifiants permettant d'accéder au Compte Abonné aura accès à l'assistance proposée par Nordnet. Toute demande d'assistance qui ne concernerait pas l'Offre, son éventuelle activation, installation et/ou mise à jour, ou un dysfonctionnement, telle qu'une demande se rapportant à l'équipement ou aux logiciels du Client, ne sera pas prise en compte.

Nordnet pourra Vous demander, en cas de difficulté particulière, l'autorisation expresse et préalable, d'envoyer les informations concernées à l'éventuel éditeur, fabricant ou fournisseur de l'Offre, afin de permettre son traitement par ses services et/ou l'optimisation de l'Offre.

En cas de nécessité, ou de volonté de la part du Client, de recourir à un technicien tiers pour remédier aux difficultés, Nordnet ne prendra pas en charge cette intervention sauf accord écrit et préalable.

25.1 Assistance téléphonique

L'assistance téléphonique est accessible depuis la France métropolitaine aux heures habituelles d'ouvertures de Nordnet, aux numéros suivants :

- pour l'assistance administrative et commerciale : 3420 (service gratuit + prix d'appel),
- pour l'assistance technique des Offres, hors Services de communications électroniques (accessible au 3420) : 0892 70 20 33 (0.34 euros TTC la minute).

Les frais de téléphone liés à l'accès à l'assistance téléphonique ne seront pas remboursés par Nordnet.

Lors de l'intervention, le service d'assistance pourra, avec votre accord, prendre le contrôle à distance de votre ordinateur et visualiser l'ensemble des éléments visibles ou en cours d'exploitation sur votre poste. Si Vous ne souhaitez pas qu'elle puisse accéder à un programme ou fonctionnement, Vous vous engagez à le fermer avant la prise de contrôle à distance. De même, Vous vous engagez à signaler à la personne prenant le contrôle de votre poste à distance, tout fichier ou programme auquel Vous lui interdisez l'accès.

25.2 Assistance en ligne

Nordnet met également à votre disposition, une assistance en ligne (disponible sur le Site Nordnet, rubrique « Assistance en ligne »), qui propose des « fiches pratiques » décrivant un certain nombre de procédures à suivre et de manipulations à effectuer pour chaque Produit et Service.

Il est rappelé que Nordnet n'est pas une société de services et d'ingénierie informatique dédiée à la maintenance de systèmes informatiques. Aussi, la mise à disposition et l'utilisation de ces fiches pratiques constituent un service gratuit, sans obligation, ni garantie à la charge de Nordnet.

26. RECLAMATIONS – REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS

Toute réclamation relative au Contrat devra être adressée à Nordnet en exposant les éléments nécessaires à la prise en compte de votre réclamation par Nordnet (tel que l'objet de votre réclamation, l'Offre souscrite dans le cadre du Contrat, votre numéro d'Abonné, votre numéro de Contrat, et votre demande), comme suit :

26.1 Traitement des réclamations par Nordnet

1. Premier niveau de contact :

Vous pouvez contacter le Service Relation Clients :

- par téléphone au 3420 (service gratuit + prix appel)
- via le formulaire de contact disponible sur le Site Nordnet (Rubrique « Envoyez-nous un message »).

Nordnet s'efforcera de répondre dans les meilleurs délais et au plus tard dans le mois suivant la réception de la réclamation.

2. Deuxième niveau de contact :

Si Vous n'êtes pas satisfait de la réponse qui Vous a été apportée par le Service Relation Clients, ou à défaut de réponse dans le délai d'un (1) mois, Vous pouvez contacter le Service Consommateurs de Nordnet, en lui adressant un courrier exposant les éléments nécessaires à la prise en compte de votre réclamation par Nordnet (cf. Article 23 « Notifications »). Nordnet s'efforcera de répondre dans les meilleurs délais et au plus tard dans le mois suivant la réception de la réclamation.

26.2 Recours au Médiateur des Communications Electroniques

Après épuisement des procédures internes offertes par Nordnet, si Vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée ou à défaut de réponse dans les délais susvisés, Vous avez la possibilité de contacter le Médiateur des Communications Electroniques, afin de solliciter la mise en œuvre d'une procédure de médiation facultative et gratuite, sous réserve de satisfaire aux conditions définies par le Médiateur des Communications Electroniques.

Vous pouvez adresser votre demande accompagnée d'une copie des documents justificatifs, au Médiateur des Communications Electroniques:

- En complétant le formulaire prévu à cet effet, directement sur le site www.mediateur-telecom.fr.
- En cas d'impossibilité de saisine en ligne, par voie postale à l'aide du formulaire téléchargeable sur le site du Médiateur des Communications Electroniques (www.mediateur-telecom.fr) à l'adresse suivante : le Médiateur des communications Electroniques - CS 30342 - 94257 Gentilly Cedex.

Cette saisine doit être accompagnée d'une copie des documents étayant la demande (cités plus haut).

27. LOI APPLICABLE – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

La loi française sera seule applicable au présent Contrat à l'exclusion des règles de conflit.

En cas de litige relatif au Contrat, sa validité, son exécution, son interprétation, ou sa résiliation, Nordnet et le Client s'engagent à rechercher une solution amiable dans un délai d'un (1) mois à compter de la notification effectuée par l'une des Parties (cf. article 23 « Notifications »).

A défaut d'accord amiable, tout litige pourra être porté devant le tribunal compétent, déterminé conformément aux règles de droit commun, sauf si Vous avez la qualité de commerçant.

Pour les commerçants, tout litige entre les Parties, relatif à leurs relations contractuelles et commerciales sera soumis à la compétence exclusive des juridictions du lieu du siège social de Nordnet, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, de procédures d'urgence, conservatoire en référé ou par voie de requête.

28. DISPOSITIONS DIVERSES

28.1 Indépendance des parties

Les parties déclarent expressément qu'elles agiront à tout moment en toute indépendance l'une de l'autre.

Vous reconnaissez que le Contrat ne peut créer entre Vous et Nordnet une quelconque filiale ou entreprise commune, ni un quelconque lien de subordination ou de représentation (mandat, agence, commission etc.). En conséquence, chacune des parties veillera à ce qu'aucune confusion ne se fasse sur sa qualité ; Nordnet intervenant dans les limites de ses attributions légales, réglementaires et administratives et de celles définies au sein du présent Contrat.

28.2 Divisibilité

Si l'une quelconque des dispositions du Contrat était annulée en tout ou partie, la validité des dispositions restantes du Contrat n'en serait pas affectée. Dans ce cas, les parties devront, dans la mesure du possible, remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet du Contrat.

28.3 Tolérance

Le fait pour l'une des parties de s'abstenir de diligenter un quelconque recours suite à un manquement de la part de l'autre partie à l'une quelconque de ses obligations résultant du Contrat, ne saurait valoir renonciation à exercer ledit recours relativement à ce manquement ou à tout manquement ultérieur.

28.4 Intitulés

Les intitulés des articles du Contrat ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes de valeur contractuelle ou de signification particulière.

28.5 Frais

Les parties sont chacune tenues du paiement de tous les frais et coûts y compris les honoraires et débours encourus par elles, en relation avec le Contrat et les opérations qu'il prévoit.

28.6 Langue du Contrat

La langue française est la langue officielle du Contrat.

Toute traduction du Contrat qui pourrait éventuellement être transmise ou communiquée par Nordnet ne serait donnée qu'à titre indicatif, afin de faciliter la compréhension des Clients non francophones. Seule la version française fait foi.

28.7 Cession du Contrat

Le client consent à ce que Nordnet puisse céder le Contrat. Dans cette hypothèse, les Parties conviennent que l'obligation d'exécution du Contrat sera transférée au cessionnaire et que Nordnet sera libéré de toute obligation à cet égard.

INDEX

1. OBJET ET PREAMBULE	17. BLOCAGE
2. DESCRIPTION DE L'OFFRE	18. MODIFICATION DU CONTRAT (Migration)
3. DEFINITIONS	<u>18.1 Modification à l'initiative de Nordnet</u>
4. SOUSCRIPTION ET COMMANDE DE L'OFFRE	<u>18.1.1 Evolution des Offres</u>
<u>4.1 Capacité et souscription Client</u>	<u>18.1.2 Suppression d'une Offre</u>
<u>4.2 Validité de l'Offre</u>	<u>18.2 Modification à l'initiative du Client</u>
<u>4.3 Vérifications préalables</u>	<u>18.3 Circulation du Contrat</u>
<u>4.4 Conditions contractuelles applicables</u>	19. RESILIATION
<u>4.5 Souscription à l'Offre</u>	<u>19.1 Résiliation sans faute</u>
5. ENTREE EN VIGUEUR, DUREE ET DROIT DE RETRACTATION	<u>19.2 Résiliation pour motif légitime du Client</u>
<u>5.1 Entrée en vigueur</u>	<u>19.3 Résiliation pour faute</u>
<u>5.2 Durée du Contrat</u>	<u>19.3.1 Blocage préalable</u>
<u>5.3 Droit de rétractation</u>	<u>19.3.2 Résiliation</u>
6. TARIF ET PAIEMENT	20. CONSEQUENCES DE LA CESSATION DU CONTRAT
<u>6.1 Tarif des Offres de Nordnet</u>	<u>20.1 Paiement</u>
<u>6.2 Paiement</u>	<u>20.2 Offre</u>
<u>6.3 Offres promotionnelles de Nordnet</u>	<u>20.3 Données hébergées / stockées dans le cadre de l'Offre</u>
<u>6.4 Incidents de paiement</u>	<u>20.4 Options</u>
7. LIVRAISON	<u>20.5 Restitution du Matériel</u>
<u>7.1 Date et modalités de livraison</u>	<u>20.6 Licence</u>
<u>7.2 Défaut de livraison</u>	21. RESPONSABILITE
<u>7.3 Indisponibilité de l'Offre</u>	<u>21.1 Responsabilité de Nordnet</u>
8. DONNEES PERSONNELLES	<u>21.2 Responsabilité du Client</u>
<u>8.1 Traitement des données personnelles</u>	22. FORCE MAJEURE
<u>8.2 Données personnelles de tiers</u>	23. NOTIFICATIONS
<u>8.3 Exercice des droits liés aux données à caractère personnel</u>	24. INFORMATIONS ET COORDONNEES
<u>8.4 Cookies</u>	25. ASSISTANCE
<u>8.5 Données de connexion</u>	<u>25.1 Assistance téléphonique</u>
9. IDENTIFIANTS	<u>25.2 Assistance en ligne</u>
<u>9.1 Communication de vos Identifiants</u>	26. RECLAMATIONS – REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS
<u>9.2 Utilisation des Identifiants</u>	<u>26.1 Traitement des réclamations par Nordnet</u>
<u>9.3 Perte, vol ou utilisation détournée des Identifiants</u>	<u>26.2 Recours au médiateur des communications électroniques</u>
10. ACTIVATION DE L'OFFRE - INSTALLATION	27. LOI APPLICABLE – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE
11. INSTALLATION DU MATERIEL, PROPRIETE ET TRANSFERT DES RISQUES	28. DISPOSITIONS DIVERSES
<u>11.1 Installation et désinstallation du Matériel</u>	<u>28.1 Indépendance des parties</u>
<u>11.2 Propriété du Matériel et transfert des risques</u>	<u>28.2 Divisibilité</u>
<u>11.2.1 Si le Matériel est loué ou mis à disposition</u>	<u>28.3 Tolérance</u>
<u>11.2.2 Si Vous avez acheté le Matériel</u>	<u>28.4 Intitulés</u>
12. ASSURANCE DU MATERIEL	<u>28.5 Frais</u>
13. RETOUR DU MATERIEL	<u>28.6 Langue du Contrat</u>
14. MAINTENANCE	<u>28.7 Cession du Contrat</u>
15. CONFIDENTIALITE	
16. UTILISATION DES PRODUITS ET SERVICES	
<u>16.1 Utilisation conforme</u>	
<u>16.2 Respect des droits de Nordnet</u>	
<u>16.3 Signalement</u>	

CONDITIONS PARTICULIERES OFFRE INTERNET RADIO

Version du 5 décembre 2017

1. OBJET ET PREAMBULE

Nordnet, dont le siège social est situé 111, rue de Croix à Hem (59510), joignable au 3420 (service gratuit + prix appel) ou en ligne à partir du formulaire de contact (rubrique « Envoyez-nous un message ») du Site Nordnet, propose les Offres Internet Radio, aux Clients dont les adresses sont situées au sein de la Zone géographique et qui sont éligibles au réseau du Délégué local. Les présentes Conditions Particulières complètent les termes et conditions des Conditions Générales, ainsi que les Conditions Particulières de l'Offre Mobile, et si Vous procédez à la Commande de l'Option Elite, les termes et conditions des Conditions Particulières applicables aux Produits de sécurité.

2. DEFINITIONS

Dans le cadre des présentes, les termes et expressions ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule, au singulier ou au pluriel :

Antenne : Antenne extérieure permettant de capter le signal WIMAX, LTE, Wi-Fi ou WIFIMAX selon la technologie et tout ou partie de la Zone géographique concernée.

Kit de connexion : Kit LTE, Kit WIMAX ou Kit WIFIMAX

Kit LTE : Matériel, compatible pour les technologies LTE et (4G) Wi-Fi, mis à disposition du Client par le Délégué local dans les conditions visées sur le Bon de commande et sur le Site Nordnet, composé :

- d'une antenne ou ODU (Outdoor Device Unit),
- d'un boîtier d'alimentation ou IDU (Indoor Device Unit),
- d'un câble d'alimentation,
- d'un câble Ethernet RJ45.

Kit WIMAX : Matériel mis à disposition du Client par le Délégué local dans les conditions visées sur le Bon de commande et le Site Nordnet. Il est composé :

- d'un câble Ethernet RJ 45,
- d'une Antenne,
- d'un câble d'alimentation,
- d'un boîtier d'alimentation.

Kit WIFIMAX : Matériel, mis à disposition ou vendu au Client par Nordnet, dans les conditions et tarifs visés sur le Bon de commande et le Site Nordnet. Il est composé :

- d'une Antenne avec tête d'émission/réception Internet intégrée,
- d'un boîtier d'alimentation,
- d'un support de fixation,
- de deux câbles Ethernet RJ 45
- d'un guide d'installation pour installer Vous-même votre parabole le cas échéant.

LTE ou (4G) Wi-Fi : Solution de connexion à Internet de type 4G fixe, permettant de se connecter en haut débit par voie hertzienne, en LTE ou en (4G) Wi-Fi selon l'équipement réseau déployé par le Délégué local sur la partie de la Zone géographique concernée.

Pack : Offre au sein de laquelle le Kit WIFIMAX est mis à disposition du Client.

Offre : Offre Internet Radio.

Opérateur ou Délégué local : Société qui assure la conception, la construction et l'exploitation du réseau. Pour la technologie WIMAX, il s'agit de la société AXIONE, pour la technologie WIFIMAX, il s'agit de la société AUVERGNE TRES HAUT DEBIT (ATHD), et pour le LTE ou (4G) Wi-Fi la société ALTITUDE.

Service d'accès Internet : Service permettant notamment de Vous connecter au réseau Internet via le réseau Internet Radio exploité par votre Délégué local, de communiquer par le Service de messagerie électronique et le Service de Téléphonie fixe par Internet, et le cas échéant de bénéficier du Service TV

Téléphonie fixe par Internet ou Voix sur IP ou VoIP : Service permettant au Client de bénéficier, via le Service d'accès Internet, de la téléphonie fixe sur IP, par l'intermédiaire de notre prestataire de téléphonie fixe KEYYO.

TV ou Service TV : Service fourni avec LA BOX Videofutur (dans le cadre de l'Option Elite), permettant la réception de contenus télévisuels.

VOD (Vidéo à la demande) : Dans le cadre du Service TV, contenu vidéo à la demande payante souscrit sur votre écran TV.

WIMAX (Worldwide Interoperability for Microwave Access) : Solution de connexion à Internet, permettant de se connecter en haut débit par voie hertzienne.

WIFIMAX : Solution de connexion à Internet, permettant de se connecter en haut débit par voie hertzienne.

Zone géographique : Zone du territoire français métropolitain au sein de laquelle l'Offre est accessible pour les habitations éligibles situées dans les communes respectant les conditions d'installation et sous réserve des contraintes générées par la technologie permettant l'accès à Internet (WIMAX, LTE ou WIFIMAX), ainsi que de cet environnement d'installation, dans les départements suivants :

- Pour le WIMAX (Zone A) : la Charente-Maritime (17), la Corrèze (19), la Creuse (23), le Finistère (29), l'Indre-et-Loire (37), le Maine-et-Loire (49), la Nièvre (58), les Hautes-Pyrénées (65), la Sarthe (72), et la Haute Vienne (87).
- Pour le LTE ou (4G) Wi-Fi (Zone A) : la Haute-Garonne (31).
- Pour le WIFIMAX (Zone B) : la Région Auvergne, et plus précisément dans l'Allier (03), le Cantal (15), la Haute-Loire (43) et le Puy-de-Dôme (63).

Nous Vous invitons préalablement à toute demande de souscription à vérifier l'éligibilité de votre commune à l'Offre en contactant le Service clients de Nordnet au 3420 (appel gratuit + prix appel) ou en vous rendant sur le Site Nordnet. Il est à noter que certaines communes ne sont pas entièrement éligibles. De plus, Vous pouvez Vous situer dans une Zone géographique, et pour autant, ne pas pouvoir bénéficier de l'Offre en raison par exemple de l'impossibilité d'installer le Kit de connexion, ou du fait de la configuration de votre environnement, notamment en cas d'obstacles physiques entre votre Antenne et la station radio. L'éligibilité définitive de votre habitation à l'Offre ne pourra être confirmée que lors de l'installation de votre Kit de connexion (Cf. article 3.3 « Accès à l'Offre Radio »).

3. CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

3.1 Validité de l'Offre

La Commande de l'Offre Internet Radio est réservée aux seuls habitants de la Zone géographique, dont le logement est éligible au réseau radio de l'Opérateur, pour un usage résidentiel.

Nordnet ne pourra être tenue responsable d'un défaut d'éligibilité ou d'une impossibilité de procéder à l'installation du Kit de connexion lié notamment à la fourniture d'informations erronées par le Client, à l'environnement du lieu d'installation ou aux conditions particulières d'installation, et à la Zone géographique.

Le Client s'engage à autoriser et permettre l'installation du Kit de connexion, selon les préconisations de l'installateur adressé par le Délégué local ou Nordnet selon la partie de la Zone géographique concernée, ou à procéder à l'installation du Kit Wifimax acquis selon les préconisations et notices de Nordnet.

3.2 Description de l'Offre

3.2.1 Principes généraux

L'Offre proposée par Nordnet comprend notamment :

- un Service d'accès Internet par technologie WIMAX, LTE ou (4G) Wi-Fi, ou WIFIMAX, selon votre localisation au sein de la Zone géographique et des services de l'Opérateur concerné.
- un Service de messagerie électronique (comprenant 6 adresses email dont l'Adresse de contact),
- un Service de Téléphonie fixe par Internet,
- un logiciel de contrôle parental à télécharger à partir de votre Espace Client, à l'aide de vos Identifiants,
- une offre mobile sous la forme d'un Forfait Mobile Conso (pour en bénéficier, rendez-vous dans la rubrique Mobile de votre Espace Client afin de nous fournir les informations et pièces complémentaires nécessaires à son activation),
- en option (sous réserve de la souscription à l'Option Elite), un Service TV, la possibilité de disposer d'une seconde ligne téléphonique mobile dans le cadre d'un Forfait Mobile Conso, ainsi qu'une protection de type antivirus-firewall via l'Offre Securitoo Intégral.

3.2.2 Restrictions d'usage

Il est indispensable de disposer d'un Kit de connexion, fonction de votre position au sein de la Zone géographique, compatible avec le service fourni par l'Opérateur concerné, pour bénéficier de l'Offre.

Sont exclues toute utilisation de type mise à disposition de serveur Internet, partage de connexion en dehors du foyer et utilisation d'adresses IP fixe.

L'Offre est à vocation résidentielle et ne peut ainsi en aucun cas être utilisée en dehors du cercle privé de famille restreint, et notamment dans des lieux ouverts au public ou espaces commerciaux ou de loisirs (hôtellers, gîtes, bars, restaurants, centres de loisirs ou de vacances,...) destinés à recevoir du public. Ceci exclut en particulier l'usage de l'Offre à partir de bornes en libre-service, d'espaces de type « Cyber », de salons de démonstration temporaires ou permanents, à moins que Vous en ayez été préalablement et expressément autorisé par Nordnet.

L'Offre n'est pas adaptée à des utilisations spécifiques d'Internet nécessitant notamment un temps de réponse rapide (exemple : jeu en réseau), un débit supérieur aux limites visées au sein des caractéristiques de l'Offre Internet Radio, fonction de la technologie disponible au sein de la Zone géographique à laquelle le Client est éligible, un téléchargement soutenu (Peer2Peer (pair à pair)) ou toute utilisation ne supportant pas le temps de transit lié aux contraintes d'une transmission par voie hertzienne (sites nécessitant une forte sollicitation du réseau tels que ceux proposant des transactions commerciales en ligne, des services de téléchargement, de vidéosurveillance ou télésurveillance).

Vous vous interdisez également d'exercer par le biais de l'Offre une activité à risque, impliquant le stockage, la réception ou la transmission de données, de même que de mettre en œuvre des applications sensibles ou de grande valeur, nécessitant par exemple un fonctionnement à l'épreuve des pannes, tel que les équipements de surveillance ou de gestion dans des environnements à risque dont les performances doivent être sans défaut, les installations nucléaires, la navigation et/ou communication aérienne, le contrôle du trafic aérien, les appareils médicaux et notamment les appareils de réanimation, les systèmes de contrôle de la sécurité des biens et des personnes, les systèmes d'armement, etc.

Nordnet n'ayant pas la possibilité ni l'obligation de contrôler les usages des Clients ou Utilisateurs, elle ne sera pas tenue de faire une quelconque vérification à ce titre, de sorte qu'il ne peut lui être reprochée une inadéquation de l'Offre aux usages énoncés ci-dessus.

En cas de préjudice subi en relation avec une activité interdite ou déconseillée, la responsabilité de Nordnet ne pourra être engagée et le Client en assumera la responsabilité.

3.2.3 Débits

Pour la technologie WIMAX, le Service d'accès Internet offre un accès haut débit de 0 jusqu'à 512 Kilobits par seconde en émission et de 0 jusqu'à 10 Mégabits par seconde (Méga) en réception. Ce débit est porté de 0 jusqu'à 5 Méga en émission et de 0 jusqu'à 30 Méga en réception pour la technologie LTE ou (4G) Wi-Fi, et de 0 jusqu'à 4 Méga en émission, et de 0 jusqu'à 18 Méga en réception pour la technologie WIFIMAX.

Cependant, Vous êtes informé que le signal WIMAX, LTE ou (4G) Wi-Fi ou WIFIMAX peut être perturbé par d'autres signaux hertziens ou obstacles notamment environnementaux, et ainsi entraîner une limitation de votre débit, voire éventuellement des coupures de Services.

Les débits maximums proposés dans le cadre du Service d'accès Internet sont disponibles au niveau de l'équipement radio relié à la NordnetBox, sous réserve de l'utilisation d'un équipement compatible (qualité de l'appareil connecté, câblage, configuration, logiciels et applicatifs installés). Les débits indiqués correspondent à un usage normal (c'est-à-dire n'utilisant pas un accès constant à pleine capacité, n'ayant pas fait l'objet d'un signalement d'abus...), et dépendent de la partie de la Zone géographique et du Délégué local concernés qui est susceptible d'imposer certaines restrictions. Ils ne sont qu'indicatifs dans la mesure où ils peuvent baisser temporairement notamment en période de forte sollicitation du réseau radio concerné sur tout ou partie de la Zone géographique, par l'ensemble des Abonnés, du fait de la distance ou d'obstacles vous séparant de l'émetteur radio, en raison d'usages simultanés de la connexion au sein de votre foyer entraînant un partage de la connexion, ou encore du fait de téléchargement de mises à jour (qu'elles soient automatiques ou non) de logiciels, applications, de systèmes d'exploitation ou données, du fait d'une connexion par Wi-Fi, de l'utilisation de prises CPL, de la téléphonie fixe par Internet, ou du visionnage de chaînes en OTT (Over The Top = méthode de diffusion de vidéos utilisant une partie de la bande passante de la connexion Internet) dans le cadre du Service TV (si Vous avez souscrit à l'Option Elite), de votre installation électrique, informatique et logicielle, en fonction des sites Internet et applications consultés à partir de votre connexion, de leur bande passante et débits alloués...

Vous êtes informé que le débit peut être réduit notamment en période de forte sollicitation du réseau par l'ensemble des utilisateurs du réseau WIMAX, LTE ou (4G) Wi-Fi, ou WIFIMAX (congestion) sur la Zone géographique. En conséquence, les services, sites Internet ou applications impliquant une utilisation intensive de la bande passante, telles que la lecture de vidéos en streaming, la VOD, le visionnage de certaines chaînes en OTT ou le téléchargement de fichiers, pourront être le cas échéant ralentis plus que les autres applications (la qualité des vidéos peut être réduite et/ou le téléchargement ou la lecture des vidéos peuvent être limités en volume ou interrompus, ou le temps de téléchargement de fichiers peut être plus long). En outre, toujours afin de mieux répartir la bande passante entre les utilisateurs du Service d'accès Internet, des règles destinées à atténuer les effets de la congestion pourront être mises en place par Nordnet ou l'Opérateur concerné.

De plus, Vous êtes informé que la priorité est accordée à une utilisation du Service d'accès Internet via certains protocoles Internet (http en particulier). Par conséquent, l'utilisation de ce Service via des protocoles Internet considérés comme non prioritaires (protocoles de peer to peer par exemple) peut ralentir le débit dont Vous bénéficiez pour cette utilisation particulière, voire entraîner une suspension des Services qui lui sont liés en cas d'utilisation excessive du trafic généré par ces protocoles.

En cas de difficulté de débit, qui résulterait d'une autre cause que celles-ci-dessus visées, Vous êtes invité à contacter l'assistance téléphonique de Nordnet au 3420 (service gratuit + prix appel).

3.3 Accès à l'Offre Internet Radio

L'accès à l'Offre est subordonné aux conditions cumulatives suivantes :

- La localisation du Client dans la Zone géographique,
- L'éligibilité du Client au réseau Radio du Délégué local,
- La transmission à Nordnet de la Commande complète et valide, ainsi que des informations et pièces complémentaires concernant l'Offre Mobile,
- La réception du(des) Matériel(s) et son(leur) installation, fonction de la technologie à laquelle Vous êtes éligible et de votre position au sein de la Zone géographique,
- La réception des Identifiants d'accès aux Services,
- L'activation des différents Services de l'Offre.

Nordnet Vous recommande de vérifier, avant la souscription de l'Offre, que la géographie et la configuration du lieu d'installation Vous permettent de satisfaire, outre votre position au sein de la Zone géographique, les conditions d'éligibilité, et que juridiquement, Vous avez la possibilité d'installer, au lieu prévu, une Antenne.

Pour toute installation réalisée par l'Opérateur ou Nordnet, Vous vous engagez à permettre l'accès au logement et à accepter l'installation du Kit de connexion.

- **Pour les technologies WIMAX et LTE ou (4G) Wi-Fi :**

La livraison, l'installation, la garantie et la maintenance du Kit WIMAX ou LTE sont assurées par un antenneur mandaté par l'Opérateur, selon le forfait standard défini par ce dernier.

Un antenneur mandaté par l'Opérateur Vous contactera après la réception de votre Commande complète et valide par Nordnet pour fixer avec Vous la date à laquelle il pourra réaliser la livraison et l'installation du Kit WIMAX ou LTE, et procédera dès lors à l'installation dans un délai moyen de quatre (4) semaines, sous réserve de votre disponibilité. Nordnet attire votre attention sur le fait que l'antenneur mandaté par l'Opérateur est indépendant de Nordnet.

- **Pour la technologie WIFIMAX :**

Le Kit WIFIMAX vendu ou mis à disposition par Nordnet, selon le choix du Client lors de sa Commande, est pré-paramétré pour fonctionner avec l'Offre Internet Radio de Nordnet.

Nordnet attire votre attention sur le fait que l'Antenne, souvent placée en hauteur, peut causer des dommages par sa chute et que son installation par un professionnel peut limiter les risques à ce titre.

Si Vous optez pour la Commande de la prestation d'installation par un antenneur auprès de Nordnet, le forfait standard comprend le déplacement de l'antenneur, la fourniture de fixations standards, le test de réception, l'installation et le pointage de l'Antenne en façade (pignon) ou en cas de contrainte technique en cheminée, un câble de 20 mètres, la mise en service et le contrôle de fonctionnement sur l'un de vos appareils (de type PC ou Mac).

Cette installation est garantie un an (fixation, pointage, hors événement climatique et intervention d'un tiers).

Le tarif et les modalités d'intervention sont précisés sur le site Nordnet et au Bon de Commande, ainsi que sur demande auprès de Nordnet. Le bâtiment sur lequel l'installation s'effectuera doit être facilement accessible par l'antenneur, par voie carrossable. Toute prestation supplémentaire au forfait standard, demandée par le Client ou nécessitée par un environnement ou une configuration particulière du lieu d'installation, sera, si Vous souhaitez les réaliser, à votre charge. Pour cette(ces) prestation(s) supplémentaires, la relation contractuelle sera directement établie entre le Client et l'antenneur, et n'engagera pas la responsabilité de Nordnet.

- **Pour l'ensemble des technologies :**

Une fois installé, le Kit WIMAX, LTE ou WIFIMAX, risque de ne pas pouvoir être désinstallé ou seulement en détériorant le support sur lequel il a été fixé (toiture, mur, etc.).

Si Vous êtes locataire du lieu concerné par l'installation du Kit, ou si le lieu d'installation est classé, une telle installation peut nécessiter un accord préalable des personnes concernées (votre bailleur...)

L'installation des logiciels et de la NordnetBox, ainsi que celui du Kit WIMAX, LTE ou WIFIMAX et leur raccordement relèvent de votre responsabilité, à l'exception de la Commande de la prestation d'installation du Kit WIFIMAX auprès de Nordnet. L'installation et le raccordement de tout autre matériel à votre ordinateur ou appareil connecté relèvent également de votre responsabilité.

Nordnet met à votre disposition, aux conditions visées au Bon de Commande, une NordnetBox, nécessaire pour bénéficier du Service de téléphonie fixe par Internet. Un firewall est intégré à la NordnetBox pour la protéger des risques de piratage téléphonique notamment. Le paramétrage du firewall de la NordnetBox n'est possible que grâce au mot de passe, disponible sur demande auprès de Nordnet (cf. article 23 « Notifications » des Conditions Générales).

En cas de souscription à l'Option Elite, un décodeur TV sera également mis à votre disposition.

Comme indiqué au sein de l'article 11.2 des Conditions Générales, il est rappelé que le Client est responsable des Matériels sous sa garde. Il supporte ainsi et assure la charge notamment des risques de détérioration ou de disparition des Matériels, y compris en cas d'intempéries. Il appartient donc au Client de veiller à l'entretien régulier des Matériels, dans le respect des préconisations et notices le cas échéant, afin de les maintenir en bon état de fonctionnement.

Les Matériels mis à disposition du Client restent la propriété pleine et entière de Nordnet (pour la NordnetBox, le décodeur TV si Vous souscrivez à l'Option Elite, et le Kit WIFIMAX dans le cas d'une mise à disposition) et de l'Opérateur (pour les Kit WIMAX et LTE). Vous vous engagez à en avertir tout créancier éventuel le cas échéant.

Ces Matériels doivent être restitués à la fin du Contrat ou lors de leur remplacement éventuel, dans les conditions définies aux articles 13 « Retour de Matériel » et 20.5 « Restitution du Matériel » des Conditions Générales. Vous êtes informé, que le Kit WIMAX est attaché au domicile et ne pourra être enlevé en cas de déménagement. Bien que fourni par le Délégué local, le Kit LTE qui resterait en votre possession suite à son remplacement éventuel ou à l'issue du Contrat, devra également être retourné à Nordnet.

En cas de remplacement du Matériel, Nordnet pourra éventuellement Vous demander de procéder à une nouvelle activation du(des) Matériel(s) via votre Espace Client afin de pouvoir continuer à bénéficier du(des) Service(s) concerné(s).

Il Vous appartient d'activer les Services à partir de votre ordinateur (de type PC ou Mac disposant d'un navigateur Internet) au Kit WIMAX/LTE ou Wi-Fi/WIFIMAX dans les conditions définies au Contrat. Une configuration minimale peut-être requise selon les Services (documentation fournie ou disponible sur simple demande auprès de Nordnet) pour leur activation via l'ordinateur ou, s'ils sont compatibles, les appareils connectés.

Le Service TV, si Vous avez souscrit à l'Option Elite, doit par ailleurs être activé par vos soins via votre Espace Client ou sur demande auprès de nos services (cf. article 23 « Notifications » des Conditions Générales), de même que l'Offre Mobile qui nécessite, en outre, la transmission d'informations et de pièces complémentaires.

Enfin, une fois le(s) Matériel(s) installé(s), à l'aide des éléments personnels d'identification, à savoir : identifiant de connexion, mot de passe de connexion, identifiant de messagerie, adresse de messagerie, mot de passe de messagerie reçus, Vous pouvez paramétrer et accéder aux Services.

3.4 Téléphonie fixe par Internet

3.4.1 Présentation

Le Service VoIP permettant au Client d'appeler en illimité les fixes de France métropolitaine de type 01, 02, 03, 04, 05 et numéros IP de type 09 (hors numéros courts et numéros spéciaux majorés).

Toute communication hors forfait sera facturée à la seconde, en fonction des destinations et/ou tarifs d'appels afférents, auquel s'ajoute un coût de mise en relation, variable en fonction de la destination de l'appel ou du numéro spécial ou court appelé. Les destinations, tarifs et coûts de mise en relation applicables sont définis sur le Site Nordnet et en annexe des présentes.

En complément, un coût de service, défini par votre correspondant et communiqué par ce dernier lors de la présentation du numéro d'appel, pourra également être facturé, pour tout appel vers les numéros courts ou spéciaux majorés.

Le Client bénéficie également d'une messagerie vocale (accessible en composant le 888 à partir de votre ligne téléphonique VoIP), ou encore de la réception des messages vocaux par courrier électronique, selon le paramétrage choisi par le Client, et sous réserve le cas échéant du paramétrage du(des) logiciel(s) de sécurité informatique qui peuvent être installé(s) sur son(ses) appareil(s) connecté(s), de la consultation du journal des numéros appelés (les 4 derniers chiffres étant masqués), et du suivi de sa consommation sur son Espace Client.

Il est précisé que tous les appels sont limités à quatre (4) heures de communication par appel (au-delà, il vous suffit de raccrocher et de rappeler votre correspondant).

3.4.2 La ligne téléphonique IP et l'utilisation du Service de téléphonie fixe par Internet

Un numéro de téléphone de type 09 Vous sera attribué par Nordnet au titre du Service de téléphonie fixe par Internet, à moins que Vous ne choisissiez de porter votre numéro de téléphone fixe actuel.

Cette ligne téléphonique Vous permet d'être appelé, depuis la France métropolitaine, moyennant le coût d'un appel local (selon l'opérateur de l'appelant). Vous êtes informé du fait que la qualité de l'écoute et de la communication en général peut être moindre sur une ligne VoIP par rapport à la qualité d'une ligne téléphonique classique.

Nordnet pourra modifier le numéro de téléphone du Client pour motifs légitimes, notamment si l'ARCEP impose une telle modification.

Le Client est informé qu'il est susceptible de figurer au sein des différents services d'annuaires universels, à moins qu'il ne notifie son opposition à Nordnet lors de la souscription de l'Offre ou par la suite s'il le souhaite (cf. article 23 « Notifications » des Conditions Générales).

L'utilisation du Service VoIP ne peut se faire que dans le cadre d'un usage résidentiel, via la NordnetBox. Il ne pourra en aucun cas être relié à un appareil de type télécopie, alarme, terminal de paiement électronique (TPE), etc (pour en savoir plus veuillez vous reporter aux conditions d'utilisation du service concerné). A défaut, Vous exposez à ce que le service relié ne fonctionne pas correctement. De plus, Nordnet se réserve le droit de bloquer, voire de résilier l'accès au Service VoIP dans les conditions définies à l'article 17 « Blocage » des Conditions Générales.

IMPORTANT : Les appels à destination des services d'urgence (tels que, par exemple, services de police, pompiers, SAMU, etc.) sont automatiquement dirigés vers le centre d'intervention correspondant à l'adresse d'installation que Vous avez indiquée à Nordnet lors de votre Commande. Nordnet Vous conseille de maintenir une seconde ligne téléphonique en complément de celle qui Vous est fournie dans le cadre du Service VoIP, notamment pour les situations d'urgence, et opérations de maintenance.

3.5 Offre Mobile

L'accès à l'Offre Mobile est soumis à la transmission préalable à Nordnet par le Client des informations et pièces justificatives nécessaires via votre Espace Client, et à l'activation de votre ligne mobile. Une Carte SIM est mise à votre disposition gratuitement par Nordnet (toute carte supplémentaire Vous sera facturée aux tarifs et conditions en vigueur au jour de votre demande). Les Conditions particulières complémentaires applicables à l'Offre Mobile sont disponibles à la suite des Conditions particulières applicables à l'Offre Internet Radio, sur le Site Nordnet et sur demande auprès de Nordnet (cf. article 23 « Notifications » des Conditions Générales). Des dispositions spécifiques au droit de rétractation sont applicables à l'Offre Mobile (cf. article 5.2 des Conditions Particulières des Offres Mobile). Par défaut, Vous bénéficierez du Forfait Conso, mais Vous pourrez, si Vous le souhaitez, opter pour l'un des autres forfaits proposés par Nordnet, aux conditions tarifaires et modalités définies au sein des Conditions particulières applicables à l'Offre Mobile et dans votre Espace Client, lors de la Commande.

Un numéro de téléphone de type 07 Vous sera attribué par Nordnet dans le cadre de l'Offre Mobile (ou deux numéros de lignes mobiles si Vous optez pour l'Option Elite), à moins que Vous ne choisissiez de porter votre(vos) numéro(s) de ligne(s) mobile actuelle(s), selon la procédure de portabilité rappelée au sein des Conditions Particulières précitées. Par défaut votre(vos) numéro(s) de téléphone Mobile ne figurera(ont) pas au sein des différents services d'annuaires universels, à moins que Vous ne nous notifiez votre souhait d'y apparaître lors de l'activation de l'Offre Mobile ou par la suite (cf. article 23 « Notifications » des Conditions Générales).

Les appels sont facturés 0.10€/minute (facturation à la seconde), les SMS 0.02€ l'unité, les MMS 0.50€ l'unité, les Données Internet Mobile 0,05€/Mo (facturation au Ko) pour les services émis depuis et vers la France métropolitaine et les DROM, et depuis les DROM, l'Union Européenne, la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein vers ces mêmes destinations et la France, hors numéros courts et spéciaux majorés.

Les destinations et tarifs applicables sont précisés au sein des Conditions particulières précitées.

3.6 Portabilité de vos numéros de téléphone

Si Vous souhaitez conserver votre numéro de téléphone actuel, il Vous suffit d'appeler le 3179 (service et appel gratuits) depuis la ligne que vous souhaitez conserver, afin d'obtenir votre Relevé d'Identité Opérateur (RIO). Vous pourrez ensuite contacter Nordnet au 3420 (service gratuit + prix d'appel), qui Vous indiquera la procédure à suivre pour réaliser la portabilité de votre numéro.

Par cette demande, Vous autorisez Nordnet et/ou son prestataire de téléphonie à résilier votre service de téléphonie auprès de votre opérateur actuel, et à procéder à toute formalité nécessaire à ce titre, dans le respect des dispositions définies par l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes). Vous resterez cependant tenu du règlement des factures et des formalités à votre charge auprès de votre opérateur actuel de téléphonie (notamment la résiliation des services autres que téléphoniques).

Vous êtes informé que votre Service de Téléphonie pourra éventuellement être inaccessible pendant la durée des opérations de portabilité.

Concernant votre numéro de Téléphonie fixe, Vous avez la possibilité de le conserver, à l'issue du Contrat, et jusqu'à quarante (40) jours à compter de la résiliation de l'Offre. Pour cela, Vous devez communiquer à votre nouvel opérateur votre numéro de RIO, que Vous pouvez obtenir en appelant le 3179 ou 08 05 03 00 23 lorsque la ligne n'est plus active (service et appel gratuits).

3.7 Contrôle Parental

Nous Vous conseillons de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger le jeune public des contenus qu'il est susceptible de visualiser sur le réseau Internet.

A ce titre, Nordnet Vous propose d'installer gratuitement, pour la durée de l'Offre, son logiciel de Contrôle Parental, dont le téléchargement est possible à partir de votre Espace Client. Les Conditions Particulières « Produits de sécurité » qui lui sont applicables, hors les dispositions relatives à la souscription, à la durée, au paiement et à la résiliation sont disponibles à la suite des présentes, et sur le Site Nordnet ou sur simple demande auprès de Nordnet (cf. article 23 « Notifications » des Conditions Générales).

3.8 Service de messagerie électronique

3.8.1 Adresses électroniques

Nordnet met à votre disposition 6 (six) boîtes aux lettres électroniques de type xxx@nordnet.fr, dont une Adresse de contact qui sera créée par Nordnet sous la forme suivante : votrelogin@nordnet.fr. Vous êtes ensuite libre de déterminer le nom composant vos autres adresses électroniques, à moins que le nom choisi ne soit déjà utilisé par un autre internaute.

Nordnet se réserve le droit de ne pas donner suite à une demande de création d'adresse électronique si elle porte atteinte à l'ordre public, aux droits d'autrui ou aux droits ou à l'image de Nordnet. Toutefois, Nordnet ne sera pas tenue de réaliser une quelconque vérification à ce titre. S'il est notifié à Nordnet, dès lors que Nordnet ne peut raisonnablement douter du bien-fondé ou de l'exactitude de la notification, ou si Nordnet constate que le nom que Vous avez choisi est illicite, contraire à l'ordre public, aux réglementations applicables, ou aux Conditions Contractuelles, Nordnet se réserve le droit de bloquer ou de supprimer l'accès à l'adresse concernée sans préavis ni indemnité. Le cas échéant, Vous pourrez proposer la création d'une nouvelle adresse de Courrier électronique valide.

Vous êtes informé qu'une adresse électronique peut s'avérer indisponible en cours de Contrat si Nordnet venait à changer de nom, notamment en cas de rapprochement avec un fournisseur d'accès Internet existant. Le cas échéant, Vous seriez invité à la modifier dans les conditions qui Vous seraient précisées.

Dans l'hypothèse où Vous changez de fournisseur d'accès Internet et conformément à l'article L. 44-1 du Code des postes et des communications électroniques, Vous pouvez continuer à avoir accès gratuitement (hors coût lié à votre connexion à Internet) aux Courriers électroniques reçus sur l'(les) adresse(s) électronique(s) attribuée(s) par Nordnet dans le cadre du Service de messagerie électronique, pour une durée de six (6) mois à compter de la résiliation de l'Offre. Dans ce cas, à l'issue de ce délai de six (6) mois, votre(vos) adresse(s) de Courriers électroniques sera(ont) bloquée(s) et les messages seront supprimés. Vous n'aurez plus accès aux services « Votre messagerie » et « MobileMail ». Nous Vous invitons donc à les sauvegarder au préalable.

3.8.2 Consultation de vos Courriers électroniques

Vous disposez de plusieurs moyens de consulter vos messages :

- un Service en ligne de messagerie appelé « Votre messagerie », accessible à l'aide de vos identifiants de messagerie, à partir du site www.nordnet.fr, depuis tout ordinateur (de type PC ou Mac) connecté à Internet et équipé d'un navigateur,
- un Service en ligne de messagerie appelé « MobileMail » lorsque Vous vous connectez au Service « Votre messagerie » depuis un appareil mobile (téléphone mobile ou tablette),
- via le paramétrage de votre logiciel de messagerie installé sur votre ordinateur, ou votre appareil mobile (téléphone mobile ou tablette).

Toutefois, Vous êtes informé que ces moyens de consultation ne sont pas nécessairement reliés entre eux. Ainsi, lorsque Vous consultez vos Courriers électroniques à partir de l'un des services, il est possible qu'ils y soient automatiquement téléchargés, et dans ce cas Vous ne pourrez pas les visualiser à partir d'un autre service permettant la consultation de vos Courriers électroniques, à moins d'effectuer un transfert manuel.

Vous êtes averti que l'identité de l'expéditeur indiquée sur le message peut être usurpée, ou que le contenu du Courrier électronique peut être modifié entre son expédition et sa réception du fait d'un acte malveillant extérieur de type spamming (envoi massif de courriers électroniques non sollicités), phishing (hameçonnage), ... Nous vous invitons donc à la vigilance.

3.8.3 Acheminement des Courriers électroniques

Nordnet se réserve le droit de ne pas envoyer ni acheminer vers votre boîte aux lettres électronique les messages dont la taille est supérieure à cinquante (50) Mo (Mégaoctets). Le cas échéant, Vous serez averti ou l'expéditeur du message le cas échéant, de la non délivrance du(des) message(s) concerné(s).

La délivrance d'un Courrier électronique est en principe quasi-instantanée. Toutefois, il peut arriver, pour des raisons indépendantes de la volonté de Nordnet liées à la nature du réseau Internet ou à l'action des autres fournisseurs d'accès Internet, que la transmission d'un Courrier électronique puisse être différée dans le temps. Sauf si sa faute est avérée, Nordnet ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'un retard indépendant de sa volonté.

Si votre correspondance revêt un caractère important, Nordnet Vous recommande d'une manière générale de doubler l'envoi du Courrier électronique par l'envoi d'un courrier papier.

3.8.4 Stockage des Courriers électroniques

Vous disposez d'un espace de stockage, sur nos serveurs, limité à un (1) Gigaoctet par adresse électronique. Cette capacité peut être portée à deux (2) Gigaoctets en souscrivant à l'Option Double Giga boîte aux lettres auprès de Nordnet (tarifs consultables sur le Site Nordnet).

Une fois l'espace maximal atteint, à défaut de téléchargement en local par le Client ou l'Utilisateur des Courriers électroniques qui lui sont destinés, les nouveaux Courriers électroniques reçus ne pourront être stockés. Il Vous appartient donc de télécharger régulièrement les messages qui Vous sont adressés et de veiller à conserver de l'espace suffisant sur votre boîte de réception.

En cas de perte par le Client de Courriers électroniques qu'il a téléchargés, Nordnet ne pourra être tenue responsable.

Enfin, pour maintenir la sécurité du réseau et ne pas perturber le Service de messagerie électronique fourni à l'ensemble des Utilisateurs, Nordnet Vous informe qu'il peut être nécessaire, une fois par semestre, de supprimer tout ou partie des messages restés bloqués depuis plus de six (6) mois sur ses serveurs, et qui n'ont pas pu être acheminés sur votre logiciel de messagerie, faute d'espace disponible, ou d'activation du logiciel de messagerie par le Client, ou de téléchargement par le Client des Courriers électroniques qui lui sont adressés au niveau des services de consultation de messagerie mis à sa disposition par Nordnet dans le cadre de l'Offre. C'est pourquoi, il Vous est recommandé de consulter de manière effective et régulière, et à tout le moins au minimum une fois par semestre votre messagerie électronique sur chacune de vos adresses de Courriers électroniques.

3.8.5 Services associés de protection de la messagerie

Les adresses de Courriers électroniques mises à disposition par Nordnet dans le cadre de l'Offre bénéficient d'une protection antivirus et anti spam ayant pour objet de Vous aider à filtrer les Courriers électroniques dangereux et/ou indésirables, sous réserve que ces Courriers électroniques transitent effectivement par les serveurs de Nordnet (selon le paramétrage choisi par le Client pour son système de messagerie). Ces Services associés ne protègent pas votre ordinateur ou appareils connectés et leurs applicatifs dans leur ensemble.

Vous êtes averti que tout logiciel aux fonctionnalités équivalentes, limité ou non au Service de messagerie, installé sur votre ordinateur ou vos appareils connectés à Internet peut éventuellement entrer en conflit avec les Services antivirus et/ou anti spam de messagerie proposés par Nordnet.

Par ailleurs, Vous êtes informé qu'aucun dispositif de sécurité informatique ne procure une protection absolue à son Utilisateur.

Vous êtes informé que le Service antivirus de messagerie de Nordnet est à même d'identifier les virus connus. En cas de détection d'un virus, le Courrier électronique concerné ne sera pas acheminé et sera supprimé. Si Vous êtes destinataire d'un tel message, Nordnet Vous adressera un Courrier électronique d'alerte.

Si le système anti spam de Nordnet considère l'un des Courriers électroniques que Vous avez reçus comme pouvant être un spam, un « tag » sera ajouté à l'objet du message pour permettre son identification : à titre d'exemple : :-)(ou :-(()).

Il Vous est conseillé de vérifier qu'un Courrier électronique « légitime » ne figure pas parmi les Courriers électroniques indiqués comme étant probablement des spams, avant de les supprimer.

4. OPTIONS

Les Options disponibles dans le cadre de l'Offre Internet Radio, sont soumises au respect des Conditions Contractuelles applicables à l'Offre et le cas échéant, Conditions Particulières qui peuvent leur être dédiées. Le cas échéant toutefois, et par exception, les clauses de type « Souscription au Produit / Service », « Tarif et paiement », « Durée du Contrat » et « Résiliation » des Conditions contractuelles qui leur sont dédiées ne seront pas appliquées, les dispositions Conditions Contractuelles applicables à l'Offre étant dès lors appliquées.

4.1 Option Elite

La souscription à l'Option Elite donne droit aux services suivants :

- **Service TV**

Le Service TV nécessite, une fois le Matériel installé, une activation de votre part via votre Espace Client, ou sur demande téléphonique auprès de nos services (cf. article 23 « Notifications » des Conditions Générales).

Pour une utilisation optimale du Service TV, nous Vous recommandons de ne pas activer le Service en Wi-Fi, et de paramétrer le Service TV selon vos usages et le public concerné.

Contenu inclus dans votre forfait

Dans le cadre d'une utilisation dans le cercle privé de famille restreint, le Service TV donne accès :

- Aux chaînes de la TNT (pour lesquelles l'installation préalable d'une antenne râteau est nécessaire) et à des chaînes « premium » (diffusées en over-the-top (« OTT »)) ;
- Aux services associés à la TV, donnant notamment accès à des applications TV, au replay de certains programmes de télévision, la pause et reprise du direct, la consultation d'un guide TV sur 7 jours ;
- Au visionnage d'un catalogue de films et de magazines TV ;
- A des contenus payants à la demande.

Vous êtes informé que le catalogue des chaînes et films inclus au Service TV, de même que les services associés sont susceptibles d'évolution, Nordnet s'appuyant sur LA BOX videofutur pour la fourniture du Service TV, et son prestataire de Service TV étant tributaire des droits accordés par les ayants-droit et des droits de diffusion.

Contrairement aux chaînes diffusées en multicast ne transitant pas par la bande passante du Service d'accès Internet, les chaînes « premium », diffusées en OTT, consomment de la bande passante avec pour conséquence une possible réduction de votre débit du Service d'accès Internet, et un impact sur les autres usages effectués à partir de votre Service d'accès Internet, notamment en simultané, et les autres Services inclus dans l'Offre.

Par ailleurs, nous Vous informons que lorsque votre débit est inférieur à 1,3 Mégabits par seconde, certains services ou prestations inclus dans le cadre du Service TV pourraient ne pas être disponibles. Il s'agit notamment des chaînes « premium » et du service de replay. En outre, si votre débit est inférieur à 3 Mégabits par seconde, Vous pourriez ne pas être éligible à la VOD en Haute Définition.

Contenu à la demande (VOD)

Ce service Vous permet de souscrire à « l'achat » (location longue durée) ou à la location de films et épisodes de séries TV à la demande, présentés sur le catalogue dédié, sur votre écran TV, aux tarifs et pour la durée indiqués sur votre écran TV lors de votre Commande. Les montants correspondants Vous seront présentés sur la facture de l'Offre Internet Radio, et devront être acquittés selon les modalités de paiement définies à l'article 7.2 des présentes.

« L'achat » (location longue durée) et la location Vous donne accès au visionnage du film ou de l'épisode de série TV choisi via votre décodeur TV, pendant la durée visée lors de votre souscription, soit généralement cinq (5) ans à compter de sa date de souscription pour « l'achat » et 48 heures à compter de la souscription (réduit généralement à 3 heures pour les contenus pour adultes) pour la location ; la durée appliquée étant précisée sur votre écran TV lors de votre souscription.

Conformément à l'article L.224-28 du Code de la consommation, s'agissant de contenus numériques non fournis sur support matériel, téléchargé immédiatement, Vous ne bénéficiez pas du droit de rétractation pour « l'achat » comme pour la location de contenus en vidéo à la demande (VOD).

Recommandations à l'usage du Service/Code parents

Le code parents doit être paramétré lors de la mise en service du décodeur TV. Pour une protection efficace, nous Vous recommandons de suivre les préconisations du guide pratique (Chapitre « Protéger l'accès à certains contenus »), et de choisir un mot de passe complexe.

L'accès à certains contenus jugés comme non appropriés en fonction de l'âge des enfants (niveau de moralité) peut être verrouillé par le biais du code parents dans le cadre du paramétrage du Service TV (Interdiction aux moins de 18 ans, moins de 16 ans, moins de 12 ans ou moins de 10 ans).

Le public visé par ces contenus s'apprécie notamment en fonction de la signalétique jeunesse proposée par le CSA, dont les principes sont indiqués en partie ci-dessous :

- Moins de 10 ans : Lorsqu'un programme comporte des scènes qui risquent de choquer les plus jeunes ou lorsque le sujet abordé risque de les perturber.
- Moins de 12 ans : Lorsqu'un programme risque de perturber les repères d'un enfant de moins de 12 ans, notamment parce qu'il recourt de façon répétée à la violence physique ou psychologique, ou évoque la sexualité adulte.
- Moins de 16 ans : Lorsqu'un programme risque de perturber les repères des moins de 16 ans, notamment les programmes érotiques ou ceux qui présentent des scènes de violence particulièrement impressionnantes.
- Moins de 18 ans : Les films interdits aux moins de 18 ans ainsi que les programmes pornographiques ou de très grande violence, réservés à un public adulte averti et qui peuvent nuire à l'épanouissement physique, mental ou moral des moins de 18 ans.

Vous êtes informé que le niveau de moralité est paramétré par défaut au niveau permettant le visionnage des contenus uniquement interdits aux moins de 18 ans.

A l'aide de ce code, Vous pouvez également choisir de bloquer l'accès à certains contenus (la vidéo à la demande (cinéma, série), certaines chaînes de télévision, applications TV, ...).

Pour débloquent l'accès aux contenus non-autorisés, il Vous suffira de composer votre code parents au moment où Vous souhaitez visionner un contenu bloqué. Le verrouillage des accès sera de nouveau actif après la mise en veille du décodeur TV. A défaut de mise en veille, l'accès restera débloqué.

- **Appels illimités vers des destinations supplémentaires dans le cadre de la téléphonie VoIP**

Ce service permet au Client de passer un nombre d'appels en illimité dans les conditions définies à l'article 3.5.1 « Téléphonie fixe par Internet » vers les numéros fixes de France métropolitaine (hors numéros courts et numéros spéciaux majorés), les numéros fixes de 50 destinations internationales (visées en Annexe), ainsi que vers les numéros mobiles français et étrangers de 8 destinations internationales (visées en Annexe).

- **Antivirus Securitoo Intégral**

En complément de l'antivirus de messagerie dont bénéficient les adresses de Courriers électroniques mises à votre disposition par Nordnet, l'Antivirus Securitoo Intégral permettant de protéger votre(vos) ordinateur(s) (PC ou Mac) ou appareil(s) (Smartphone(s) ou tablette(s) sous Android (marque déposée)) connecté(s) à Internet (jusqu'à 5 ordinateurs et/ou appareils).

Les Conditions Particulières « Produits de Sécurité » sont applicables au Service Securitoo Intégral.

- **Mobile**

Dans le cadre de l'Option Elite, Vous bénéficierez d'une deuxième ligne mobile et d'une carte SIM mise à disposition. Par défaut, Vous bénéficierez du Forfait Conso à moins que Vous n'optiez pour l'un des autres forfaits proposés par Nordnet (cf. article 3.8 « Offre Mobile » dans les conditions et au tarif qui lui sont applicables). L'accès à votre deuxième ligne mobile est soumis à la transmission préalable à Nordnet par le Client des informations et pièces justificatives nécessaires. Les Conditions Particulières complémentaires applicables à l'Offre Mobile sont disponibles sur le Site Nordnet et sur demande auprès de Nordnet (cf. article 23 « Notifications » des Conditions Générales). Des dispositions spécifiques au droit de rétractation sont applicables à l'Offre Mobile (cf. article 5.2 des Conditions Particulières des Offres Mobile).

4.2 Option Double Giga Boîte

Cette Option, souscrite sur demande auprès de Nordnet (cf. article 23 « Notifications » des Conditions Générales), par adresse de messagerie électronique mise à votre disposition dans le cadre de l'Offre, Vous permet de porter l'espace de stockage alloué à l'adresse de messagerie électronique concernée à deux (2) Gigaoctets.

5. DUREE

Selon l'Offre disponible sur la Zone géographique, une éventuelle promotion ou spécificité telle que la modification d'abonnement, et le choix du Client, le Contrat est normalement conclu pour une durée de onze (11) mois ou vingt-trois (23) mois, plus le mois en cours au jour de la réception par Nordnet de votre Commande complète et valide, sous réserve de votre éligibilité.

A l'issue de cette période d'engagement, à défaut de résiliation dans les conditions définies à l'article 9 « Résiliation » des présentes, le Contrat se renouvellera pour une durée indéterminée, à moins que Vous n'optiez pour une éventuelle Offre de renouvellement et/ou un engagement de durée différente.

Par exception, si Vous avez choisi de payer d'avance plusieurs mensualités au titre de votre Contrat, alors le Contrat est conclu pour la durée la plus longue entre la période d'engagement initiale souscrite au titre de l'Offre et la durée correspondant au nombre de mensualités payées d'avance. Le cas échéant, à défaut de résiliation dans les conditions définies à l'article 9 « Résiliation » des présentes, le Contrat se renouvellera pour des périodes successives correspondant à la durée équivalant au nombre de mensualités payées d'avance, à moins que Vous n'optiez pour une éventuelle Offre de renouvellement et un engagement de durée supérieure.

Le Contrat, les éventuelles Options ou l'Offre Mobile peuvent être résiliés à tout moment dans les conditions définies à l'article 9 « Résiliation » des présentes.

Dans le cadre du Contrat, les éventuelles Options souscrites le sont pour une durée d'un (1) mois plus le mois en cours au jour de la Commande, et sont tacitement renouvelées pour des périodes successives d'un (1) mois.

La résiliation d'une Option n'entraîne pas la résiliation de l'Offre ou d'autres Options souscrites. A l'inverse, la résiliation de l'Offre entraîne la résiliation de l'(des) Option(s) éventuellement souscrites sauf volonté de votre part de maintenir les Services pouvant être souscrits séparément à titre principal.

Ainsi, si votre(vos) ligne(s) téléphonique(s) mobile(s) est(sont) maintenue(s) à l'issue du Contrat, le Forfait Conso ne sera plus inclus et Vous sera facturé au tarif en vigueur, à moins que Vous ne modifiez votre abonnement souscrit auprès de Nordnet vers une Offre de Nordnet incluant l'Offre Mobile.

6. MODIFICATION DE L'OFFRE

6.1 Principes généraux

Par défaut, en cas de migration ou de modification d'abonnement, les modalités de paiement en vigueur dans le cadre de la précédente Offre s'appliquent, sauf si le Client demande leur modification à Nordnet (cf. article 23 « Notifications » des Conditions Générales). Nordnet pourra néanmoins solliciter leur confirmation, leur saisie ou toute information utile se rapportant aux modalités de facturation et à la souscription de la nouvelle Offre et des éventuelles Options.

Si une modification de Matériel est nécessaire, il Vous appartiendra de renvoyer à Nordnet (cf. article 23 « Notifications » des Conditions Générales) le Matériel correspondant mis à disposition dans les conditions définies au sein des présentes. A défaut, les conditions relatives au défaut de retour de Matériel seront applicables (cf. articles 13 « Retour de Matériel » et 20.5 « Restitution du Matériel » des Conditions Générales).

En cas de migration ou de modification de votre abonnement à votre initiative, des frais peuvent Vous être appliqués dans les conditions définies au formulaire de migration ou de modification d'abonnement ou sur demande auprès de Nordnet (cf. article 23 « Notifications » des Conditions Générales). Ces éventuels frais seront prélevés lors de la première facturation de votre nouvelle Offre.

Sauf indication contraire, la migration ou la modification de votre abonnement et la facturation de votre nouvelle Offre sont effectuées à compter du premier jour ouvré du mois suivant la réception de votre demande de migration ou de modification d'abonnement.

6.2 Migration vers une Offre Internet Radio

Des conditions spécifiques peuvent être définies (notamment durée d'engagement, ...). Le cas échéant ces conditions seront précisées sur le formulaire de migration ou sur demande auprès de Nordnet (cf. article 23 « Notifications » des Conditions Générales).

Les tarifs et les conditions de la nouvelle Offre Radio seront applicables lors de la migration effective de l'Offre, sauf conditions spécifiques. La migration interviendra au plus tard au premier jour du mois suivant.

Les éventuelles Options souscrites dans le cadre de votre Offre Internet Radio actuelle seront maintenues dans le cadre de votre nouvelle Offre Internet Radio, sauf refus de votre part adressé à Nordnet (cf. article 23 « Notifications » des Conditions Générales).

6.3 Modification d'abonnement vers une Offre d'accès à Internet de Nordnet sous une autre technologie

Vous pouvez demander à modifier votre abonnement vers une Offre d'abonnement à un Service d'accès Internet proposé par Nordnet via une technologie différente de l'Internet Radio, sous réserve du respect notamment des conditions d'éligibilité, des caractéristiques et des conditions Contractuelles applicables à la nouvelle Offre.

Les éventuelles Options souscrites dans le cadre de l'Offre Internet Radio seront résiliées, à moins qu'elles ne soient compatibles avec la nouvelle Offre que Vous souhaitez souscrire.

Nordnet attire également votre attention sur le fait que la modification de votre abonnement entraîne la création de nouveaux identifiants et une nouvelle Adresse de Contact, qui remplace la précédente pour accéder à votre Espace Client et devient, par défaut, l'adresse principale de communication entre Vous et Nordnet.

6.4 Modification de l'Offre à l'initiative de Nordnet ou de l'Opérateur

En complément des dispositions de l'article 18.1 « Modification à l'initiative de Nordnet » des Conditions Générales, il est précisé que Nordnet pourra de son propre fait, notamment en cas de circonstances économiques non viables, ou à la suite d'une décision d'un Opérateur ou d'une autorité compétente, supprimer tout ou partie de l'Offre Internet

Radio ou de ses Options, ou restreindre l'éligibilité au sein de la Zone géographique, pouvant ainsi entraîner la modification ou la résiliation de l'Offre, après Vous en avoir averti par écrit un minimum d'un (1) mois (à moins que l'autorité compétente le cas échéant n'exige un délai plus court) avant la mise en œuvre de la modification ou de la suppression.

7. TARIFS ET PAIEMENT

Ces articles s'appliquent en complément de l'article 6 « Tarif et paiement » des Conditions Générales.

7.1 Tarifs

Les tarifs et frais sont présentés en TTC et consultables sur le Site Nordnet et/ou le Bon de commande ou encore sur demande auprès de Nordnet (cf. article 23 « Notifications » des Conditions Générales), à l'exception des tarifs des contenus VOD dont les tarifs sont accessibles via le décodeur TV sur votre écran TV.

Hors éventuelle offre promotionnelle, pour toute Commande, Nordnet Vous facturera des redevances mensuelles dues au titre de l'Offre et des éventuelles Options ou Offre Mobile éventuellement souscrites, de même que les frais d'accès au Service et les frais de résiliation (cf. Bon de commande ou sur demande auprès de Nordnet), les frais éventuellement dus en complément au titre d'une résiliation par anticipation de votre Contrat avant le terme de votre engagement (cf. article 20.1 « Paiement » des Conditions Générales) ou dus en cas de non-retour du(des) Matériel(s) loué(s) ou mis à disposition dans le cadre de l'Offre à l'issue du contrat ou en cas de remplacement éventuel (selon les conditions et tarifs définis : cf. article 20.5 « Restitution du Matériel » des Conditions Générales et sur demande auprès de Nordnet) Vous seront facturés par Nordnet, ainsi que vos éventuelles consommations de téléphonie fixe et Mobile, SMS/MMS, Données Internet, selon les tarifs applicables et destinations (cf. Annexe des présentes pour la VoIP, et des Conditions Particulières de l'Offre Mobile pour la téléphonie Mobile), les contenus VOD (en cas de souscription sur votre Ecran TV via le décodeur TV dans le cadre de l'Option Elite), les frais applicables en cas d'impayés (cf. article 6.4 « Incidents de paiement » des Conditions Générales). Ces frais ne comprennent pas les frais liés à l'installation de votre Matériel, lorsque celle-ci n'est pas comprise dans l'Offre choisie par le Client, à moins qu'elle ne soit souscrite par le Client dans le cadre de l'Offre.

7.2 Modalités de facturation et de règlement

Sauf si le Client choisit de payer plusieurs redevances mensuelles d'avance, les redevances dues au titre de l'Offre Internet Radio et des éventuelles Options souscrites ou de l'Offre Mobile sont facturées mensuellement, d'avance. La première redevance mensuelle due au titre de l'Offre Internet Radio est facturée au prorata temporis, pour la période allant de la première des deux dates entre : la date de mise en service du Service d'accès Internet par le Client ou le cas échéant par l'antenniste de l'Opérateur ou de Nordnet, selon la technologie accessible et la location au sein de la Zone géographique, ou la date de réception par Nordnet de votre Commande complète et valide à l'Offre Internet Radio à laquelle s'ajoute un (1) mois.

Les autres frais (liés à la souscription, à la résiliation de l'Offre, au non-retour du Matériel loué ou mis à disposition, à la rupture anticipée de votre engagement au titre du Contrat, ou en cas d'impayés) sont facturés après la survenance du fait générateur, à terme échu, de même que vos éventuelles consommations non incluses dans l'Offre ou l'Option Elite éventuellement souscrite relatives à la VoIP, à l'Offre Mobile, ou aux contenus VOD, au cours du(des) mois suivant(s) leur consommation/Commande.

Les modalités de paiement appliquées aux éventuelles Options et consommations sont celles acceptées par le Client lors de la Commande de l'Offre.

Si le montant respectif des communications VoIP hors forfait ou VOD le cas échéant dans le cadre de l'Option Elite excède cinquante (50) euros TTC cumulés au cours d'un mois, Nordnet se réserve la possibilité de bloquer la faculté de passer des communications VoIP hors forfait ou de louer ou « acheter » de nouveaux contenus vidéos, selon le Service concerné, jusqu'au mois suivant. Vous avez cependant la possibilité de réactiver le Service concerné sous réserve du paiement immédiat du montant correspondant à vos consommations, en contactant Nordnet (cf. article 23 « Notifications » des Conditions Générales).

Des dispositions spécifiques au Service Mobile sont également appliquées (cf. Conditions Particulières applicables au Service Mobile). Nordnet ne dispose pas des outils lui permettant de suivre en direct la consommation faite par le Client au titre de la VoIP, de l'Offre Mobile, et le cas échéant de la VOD, ces informations lui étant transmises par des opérateurs partenaires. Par conséquent, le montant de vos consommations peut dépasser les seuils visés avant que Nordnet ne procède à l'éventuel blocage du Service concerné. En outre, le montant correspondant à ces consommations, annoncé le cas échéant par Nordnet lors du blocage du Service concerné ne Vous est transmis qu'à titre indicatif, sous réserve des informations qui pourraient ensuite être communiquées à Nordnet par chacun des opérateurs concernés relativement à vos consommations, qui pourraient ne pas être encore enregistrés au jour du blocage.

Si la réglementation le permet, et si Vous ne souhaitez pas que ces restrictions Vous soient appliquées, Nordnet Vous invite à en faire la demande expresse auprès de ses services (cf. article 23 « Notifications » des Conditions Générales).

Nordnet tient à la disposition des Clients les éléments justificatifs de leur facture, selon l'état des techniques existantes, pendant un délai d'un (1) an à compter de l'émission de la facture. A défaut de contestation écrite de la facture dans ce délai, la facture est réputée définitivement acceptée par le Client.

8. RESPONSABILITE

En complément des Conditions Générales et des dispositions spécifiques visées aux Conditions Particulières, il est précisé que Nordnet n'est pas responsable des interruptions du(des) Service(s) inclus dans l'Offre pour la réalisation notamment d'opérations de maintenance, qu'elles soient réalisés par elle-même, les Déléataires locaux concernés, les prestataires de téléphonie fixe ou mobile ou délivrant le Service TV, de l'évolution de la Zone géographique par le Déléataire local concerné, ou d'une décision de l'autorité compétente. Il en est de même en cas de restrictions d'accès au réseau ou serveurs, de variations de qualité du(des) Service(s) qui résulteraient du fait d'une action, négligence ou d'une omission d'un tiers au Contrat, de la congestion, de l'utilisation simultanée des Services ou de matériels connectés, du Wi-Fi, ou d'une utilisation ou installation non conforme du(des) Service(s) ou Matériels inclus dans l'Offre (sauf souscription d'une prestation d'installation dans le cadre de l'Offre et hors la responsabilité du Client ou d'un tiers) ou du(des) matériel(s) du Client, ses logiciels, applicatifs, installation au sein du logement, du nombre d'utilisateurs des Services, notamment en simultané, et de leur niveau ou type d'utilisation, d'utilisation des Services et Matériels non conformes aux préconisations et restrictions du fait de la technologie Radio, pouvant influencer le débit, de façon indépendante à la volonté de Nordnet.

De même, le Service d'accès Internet par radio faisant appel à une technologie spécifique, des interférences ou perturbations peuvent intervenir, y compris du fait de la configuration de l'environnement de votre domicile ou des conditions météorologiques, mais également du fait de l'évolution de la configuration ou de l'environnement de votre logement et du Kit de connexion, ou encore d'autres signaux hertziens pouvant venir perturber le signal WIMAX, LTE ou (4G) Wi-Fi, ou WIFIMAX, selon la technologie éligible selon votre localisation au sein de la Zone géographique.

En outre, Internet n'étant pas sécurisé, les données y circulant ne sont généralement pas protégées. La protection de vos installations, matériels, logiciels et données contre tous types d'intrusions est à votre charge. Vous pouvez néanmoins souscrire à l'Option Elite intégrant l'Antivirus Securitoo Intégral (conditions et limites de responsabilité disponibles au sein des Conditions Particulières « Produits de sécurité »).

Par ailleurs, Nordnet ne pourra être tenue responsable, ni à votre égard, ni à l'égard d'un tiers pour tous les préjudices, pertes et dommages pouvant survenir en raison notamment des éventuels risques sur la santé liés à la mise en place d'une Antenne, du Wi-Fi, des ondes hertziennes, mobiles, antennes relais ... (notez qu'en l'état actuel des connaissances, les risques ne sont pas connus) et du fait d'inconvénients liés à la technologie Wi-Fi, et plus particulièrement d'une baisse de débit liée auxdits inconvénients.

Nordnet utilisant le réseau de tiers, sa responsabilité ne pourra pas être engagée en cas d'électro sensibilité.

Outre les éléments précités et les dispositions de l'article 21.2 « Responsabilité du Client » des Conditions Générales, Nordnet ne pourra être tenue responsable, ni à l'égard du Client, ni à l'égard d'un tiers pour tous les préjudices, pertes et dommages pouvant survenir notamment du fait :

- de l'utilisation par un tiers des informations, données, Identifiants, des Services inclus dans l'Offre Internet Radio et le cas échéant des Options souscrites (sauf faute de Nordnet),
- du réseau interne du Client, branchements, surcharges, ou circuit électrique, paramétrages, logiciels ou applications, ordinateurs, appareils connectés, matériel(s) complémentaires appartenant au Client ou à des tiers, installations,
- de l'altération ou des dommages causés aux Matériels (sauf défaut intrinsèque et le cas échéant application de la garantie légale)
- de l'installation non conforme des Matériels par le Client, et notamment du non-respect des exigences environnementales et techniques, des consignes et/ou guide d'installation ou de l'installation dans des combles ou des pièces inappropriées, humides, insuffisamment aérées,
- d'interférences par le Client et son(ses) matériel(s) avec les équipements de Nordnet, du Déléataire local, ou de tiers. Le Client s'engage ainsi à respecter l'environnement technique des Matériels loués, fournis ou mis à disposition par Nordnet, l'un de ses prestataires, ou le Déléataire local concerné.
- de l'utilisation non conforme de l'Offre par le Client, son cercle de famille ou tout tiers auquel il aurait permis l'accès explicitement ou implicitement, ou par négligence,
- du défaut de paramétrage par le Client des Services et Matériels,
- du non-respect des Conditions Contractuelles, et/ou des blocages ou résiliation qui pourraient en résulter,
- des éventuels risques sur la santé liés à la mise en place du Wi-Fi et des ondes liées à l'utilisation de téléphones ou Services mobiles, comme d'antennes mobiles (notez qu'en l'état actuel des connaissances, les risques ne sont pas connus),
- de la modification de l'environnement du lieu d'installation du Kit de connexion, et notamment de l'Antenne pouvant altérer la réception du signal,
- de la modification de la Zone géographique par le Déléataire local concerné, ou en conséquence d'une décision des Autorités, telle que l'ARCEP,
- d'altérations, dommages causés aux équipements du Client (sauf défaut intrinsèque de l'Offre).

La responsabilité de Nordnet ne pourra entraîner le versement d'une indemnité supérieure au montant correspondant à un (1) mois de redevance mensuelle au titre de l'Offre.

Nordnet Vous rappelle enfin, dans le cadre d'une Commande de Service de communications électroniques, que conformément aux dispositions de l'article L.336-3 du Code de propriété intellectuelle, « *La personne titulaire de l'accès à des services de communication au public en ligne a l'obligation de veiller à ce que cet accès ne fasse pas l'objet d'une utilisation à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin sans l'autorisation des titulaires des droits prévus aux livres Ier et II lorsqu'elle est requise.*

Le manquement de la personne titulaire de l'accès à l'obligation définie au premier alinéa n'a pas pour effet d'engager la responsabilité pénale de l'intéressé, sous réserve des articles L. 335-7 et L. 335-7-1».

Vous êtes informé qu'en cas de violation de l'obligation prévue à l'article susvisé, la Commission de protection des droits de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (« HADOPI »), pourrait Vous identifier et Vous envoyer, par voie électronique et/ou par l'intermédiaire de Nordnet, une recommandation Vous rappelant notamment l'obligation de surveiller votre accès à Internet et l'existence de moyens de sécurisation permettant de prévenir l'utilisation prohibée de l'accès à Internet.

Si dans les six (6) mois suivant l'envoi de cette recommandation, il est constaté une nouvelle violation de votre obligation de surveiller votre accès à Internet, la Commission de protection des droits de l'HADOPI pourrait Vous adresser une nouvelle recommandation assortie d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de persistance des faits, l'HADOPI peut en informer le Tribunal correctionnel.

Dans ce cadre, le juge qui constaterait que Vous avez fait preuve d'une négligence caractérisée en ne sécurisant pas votre accès à Internet peut Vous condamner à l'amende prévue pour les contraventions de cinquième classe (jusqu'à mille cinq cents (1 500) euros ou trois mille (3 000) euros en cas de récidive).

Si Vous vous rendez coupable d'actes de contrefaçon, c'est-à-dire si Vous portez atteinte à des droits de propriété intellectuelle via votre Offre, la peine risquée peut aller jusqu'à 3 (trois) ans d'emprisonnement et trois cents mille (300 000) euros d'amende, ainsi qu'à une peine complémentaire de suspension de votre accès à Internet pour une durée maximale d'1 (un) an, assortie de l'interdiction de souscrire pendant cette période un autre contrat portant sur un service de même nature auprès de tout opérateur.

Nordnet rappelle que le piratage nuit à la création artistique et à l'économie du secteur culturel et que des offres légales sont accessibles sur l'Internet afin de télécharger des contenus culturels licitement dans le respect des droits d'auteur et des droits voisins.

9. RESILIATION

Les dispositions des présentes s'appliquent en complément des dispositions de l'article 19 « Résiliation » des Conditions Générales.

9.1 Principes généraux

Nous vous rappelons que lorsque Vous êtes lié par une période d'engagement dans le cadre de votre Offre, Vous êtes tenu, en cas de résiliation par anticipation, de payer, en une fois, lors de la résiliation effective de l'Offre, une indemnité fonction des mensualités restant dues, de la résiliation effective de l'Offre jusqu'au terme de votre engagement, conformément aux dispositions de l'article 19 des Conditions Générales précité. Ce paiement ne constitue pas des frais de résiliation correspondant aux coûts supportés par Nordnet pour la résiliation de l'Offre, dus par ailleurs lors de la résiliation effective de l'Offre, mais est dû en raison de votre souscription à un contrat à durée déterminée, et du non-respect de l'engagement que Vous avez ainsi souscrit. Les frais de résiliation sont précisés sur le Bon de commande et peuvent Vous être rappelés sur demande adressée à Nordnet (cf. article 23 « Notifications » des Conditions Générales).

Enfin, des frais supplémentaires pourraient Vous être réclamés en cas de non-retour du Matériel mis à votre disposition, ou loué. Selon votre situation, ces frais pourront donc être cumulés.

La résiliation d'une Option n'entraînera pas la résiliation de l'Offre ou d'une autre Option. A l'inverse, la résiliation de l'Offre entraînera la résiliation des Services souscrits en option, sauf volonté de votre part de maintenir les Services pouvant être souscrits séparément à titre principal.

9.2 Résiliation sans faute

Vous pouvez résilier votre Offre, à tout moment, par écrit adressé à Nordnet (cf. article 23 « Notifications » des Conditions Générales). Votre demande de résiliation sera prise en compte dans un délai de dix (10) jours à compter de sa date de réception, conformément aux dispositions de l'article 19 « Résiliation » des Conditions Générales, sauf demande de délai spécifique de votre part ne pouvant excéder deux (2) mois.

En complément des dispositions de l'article 18.1 « Modification à l'initiative de Nordnet » des Conditions Générales, il est précisé que Nordnet pourra de son propre fait, notamment en cas de circonstances économiques non viables, ou à la suite d'une décision d'un Opérateur ou d'une autorité compétente, supprimer tout ou partie de l'Offre Internet

Radio ou de ses Options, ou restreindre l'éligibilité au sein de la Zone géographique, pouvant ainsi entraîner la résiliation de l'Offre, après Vous en avoir averti par écrit un minimum d'un (1) mois (à moins que l'autorité compétente le cas échéant n'exige un délai plus court) avant la mise en œuvre de la modification ou de la suppression.

9.3 Résiliation pour motif légitime du Client

En complément des dispositions de l'article 19.2 « Résiliation pour motif légitime du Client » des Conditions Générales, la résiliation anticipée du Contrat ou sa résolution ne donnera pas lieu au paiement de frais de résiliation ou dus au titre de la résiliation par anticipation de l'Offre soumise à un engagement de durée, par le Client (cf. article L.224-28 du Code de la consommation), pour les motifs légitimes exposés ci-après. Le cas échéant, la résiliation devra être demandée dans les conditions visées à l'article 19.2 « Résiliation pour motif légitime du Client » des Conditions Générales et sous réserve de la production de tout justificatif utile faisant état du motif invoqué (ex : copie du procès-verbal du syndicat de copropriété, attestation sur l'honneur du propriétaire de votre immeuble indiquant son refus, etc.).

a) Le Contrat ne peut être exécuté, et sera résolu, en cas d'absence d'éligibilité effective définie par l'installateur du Délégué local dans le cadre du WIMAX, du LTE ou du (4G) Wi-Fi ou si votre installation WIFIMAX apparaît inéligible à l'issue de l'installation du Kit de connexion qui doit intervenir dans un délai maximal de trente (30) jours à compter de la réception par Nordnet de votre Commande complète et valide, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Vous devez être situé dans la Zone géographique de l'Offre,
- Votre installation doit être conforme aux exigences techniques et liées à la configuration et l'environnement du lieu d'installation du Kit de connexion,
- le dysfonctionnement ne doit pas être lié à un défaut, une panne, une mauvaise installation (incluant un défaut de pointage de l'Antenne) du Kit de connexion ou plus généralement du(des) Matériel(s) mis à votre disposition par Nordnet (dans ce cas, le Matériel sera échangé dans les conditions prévues à l'article 11.2.1 des Conditions Générales) ou acquis auprès de Nordnet, ou de votre ordinateur (de type PC, Mac) ou appareil connecté, ou un défaut d'accès au logement par le Client, ou encore au rejet de l'installation ou de la livraison du Kit de connexion par le Client.

Nordnet et/ou l'Opérateur pourra effectuer tout diagnostic à distance et décider éventuellement de dépêcher sur place un technicien, expert et/ou antenniste pour confirmer son diagnostic et vérifier que le Kit de connexion a été installé à un endroit adapté, et qu'aucun signal ne peut être obtenu.

Notez que si le technicien, expert et/ou antenniste conclut à une erreur d'installation de votre part ou due à une mauvaise installation du Matériel mis à votre disposition ou encore due à une panne ou une mauvaise installation de votre ordinateur ou appareil connecté, Nordnet pourra Vous facturer la somme de 300 euros TTC au titre de cette prestation de vérification.

b) Déménagement

Vous pourrez demander à bénéficier de l'Offre à votre nouvelle adresse sous réserve d'éligibilité à l'Offre de votre nouveau logement, et de la présence du Kit WIMAX, ou de son installation, ou encore de l'installation du Kit LTE ou WIFIMAX selon votre localisation au sein de la Zone géographique et la technologie à laquelle Vous êtes éligible.

En cas de déménagement dans une zone éligible à une technologie différente de la technologie Radio proposée par Nordnet, Vous pouvez demander à modifier votre abonnement vers une Offre d'abonnement au Service d'accès Internet proposée par Nordnet sur une technologie différente, comme indiqué à l'article 6.2 des présentes.

A défaut de déménagement au sein de la Zone géographique éligible à l'Offre Internet Radio, Vous pourrez demander la résiliation du Contrat sous réserve de la présentation d'un justificatif à votre nom lié à votre nouveau domicile. Seuls les frais de résiliation Vous seront appliqués.

c) Résiliation en cas d'obstacles juridiques rendant impossible l'installation de l'Antenne

Si malgré vos vérifications préalablement à la Commande, ou à la modification de votre abonnement en cas de déménagement, Vous apparaissez inéligible à l'Offre au sein de la Zone géographique, ou si l'installation du Kit de connexion s'avère impossible en raison d'obstacles juridiques (interdiction du propriétaire de l'immeuble, du syndicat de copropriété, site classé, etc.), ..., Vous pourrez demander la résiliation du Contrat sous réserve de la présentation d'un justificatif, dans un délai maximal de trente (30) jours à compter de la réception du Matériel ou de la notification que Vous aurez adressée à Nordnet de votre déménagement :

- sans frais dans le cadre d'une Commande initiale,
- seuls les frais de résiliation Vous seront appliqués en cas de déménagement.

10. CONSEQUENCES DE LA CESSATION DU CONTRAT

A compter de la résiliation effective de l'Offre Internet Radio, Vous n'aurez plus accès aux Services qui la composent, à moins que Vous ne mainteniez d'éventuelles Options dans les conditions visées à l'article 4 des présentes, et sous réserve du respect des Conditions contractuelles et d'utilisation qui leur sont applicables.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 44-1 du Code des postes et des communications électroniques, Vous pouvez, par demande expresse au service Clients (appel au 3420 : service gratuit + prix d'appel) adressée avant la résiliation effective de l'Offre, maintenir gratuitement l'accès aux adresses électroniques dont Vous avez demandé l'attribution

dans le cadre du Service de messagerie électronique, pour une durée de six (6) mois à compter de la résiliation effective de l'Offre.

INDEX

1. OBJET ET PREAMBULE

2. DEFINITIONS

3. CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

3.1 Validité de l'Offre

3.2 Description de l'Offre

3.2.1 Principes généraux

3.2.2 Restrictions d'usage

3.2.3 Débits

3.3 Accès à l'Offre Internet Radio

3.4 Le Service de Téléphonie fixe par Internet

3.4.1 Présentation

3.4.2 La ligne téléphonique IP et l'utilisation du Service de téléphonie fixe IP

3.4.3 Présentation

3.4.4 La ligne téléphonique IP et l'utilisation du Service de téléphonie fixe IP

3.4.5 Présentation

3.5 Offre Mobile

3.6 Portabilité de vos numéros de téléphone

3.7 Contrôle Parental

3.8 Service de messagerie électronique

3.8.1 Adresses électroniques

3.8.2 Consultation de vos Courriers électroniques

3.8.3 Acheminement des Courriers électroniques

3.8.4 Stockage des Courriers électroniques

3.8.5 Services associés de protection de la messagerie

4. OPTIONS

4.1 Option Elite

4.2 Option Double Giga Boîte

5. DUREE

6. MODIFICATION DE L'OFFRE

6.1 Principes généraux

6.2 Migration vers une Offre Internet Radio

6.3 Modification d'abonnement vers une Offre d'accès à Internet de Nordnet sous une autre technologie

6.4 Modification à l'initiative de Nordnet ou de l'Opérateur

7. TARIFS ET PAIEMENT

7.1 Tarifs

7.2 Modalités de facturation et de règlement

8. RESPONSABILITE

9. RESILIATION

9.1 Principes généraux

9.2 Résiliation sans faute

9.3 Résiliation pour motif légitime du Client

10. CONSEQUENCES DE LA CESSATION DU CONTRAT

Annexe

Grille tarifaire Service VoIP

Détail des destinations et des tarifs hors forfaits (en euros TTC)

Le coût d'une communication est égal à l'addition du Coût de mise en relation (ci-après « CR ») qui est facturé lors de chaque communication, quelle que soit sa durée, en fonction de la destination ou du type de numéro d'appel, et du Coût des communications (ci-après « CC ») par minute, déterminé en fonction du temps de la communication (facturation à la seconde), et de la destination ou du type de numéro d'appel.

	FIXES	MOBILES
France Métropolitaine	CR = 0,11 € CC = 0,039 €/ min Inclus dans l'Offre « Internet Radio »	CR : 0,16 € CC : 0.16 €/min
	Inclus dans l'Option Elite	
Vers DOM/TOM (Guyane Française, Guadeloupe, Martinique, Mayotte, Ile de la Réunion, Saint Pierre et Miquelon)	CR : 0,11 € CC : 0.175 €/min	CR : 0,24 € CC : 0.48 €/min
Vers autres DOM/TOM (Polynésie Française, Nouvelle Calédonie)	CR : 0,11 € CC : 0.62 €/min	CR : 0,11 € CC : 0.62 €/min
Vers Europe Proche (Açores, Allemagne (pour les fixes uniquement), Andorre, Autriche (pour les fixes uniquement), Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, îles Canaries, île de Guernesey, Irlande, Italie, Liechtenstein (pour les fixes uniquement), Luxembourg, Madère, Monaco, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Vatican)	CR : 0,11 € CC : 0.31 €/min (Allemagne + Andorre + Autriche + Belgique + Danemark + Espagne + Finlande + Grèce + Irlande + Italie + Monaco + Norvège + Pays-Bas + Portugal + Royaume-Uni = inclus dans l'Option Elite)	CR : 0,11 € CC : 0.306€/min
Vers Europe Albanie, Allemagne (pour les mobiles uniquement), Autriche (pour les mobiles uniquement), Bosnie Herzégovine, Bulgarie, Croatie, République Tchèque, Estonie, Gibraltar, Hongrie, Îles Féroé, Islande, Lettonie, Liechtenstein (pour les mobiles uniquement), Lituanie, Macédoine, Malte, Moldavie, Monténégro, Pologne, Roumanie, Russie, Saint-Martin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Ukraine)	CR : 0,11 € CC : 0.28 €/min (Bulgarie + Croatie + Estonie + Hongrie + Islande + Macédoine + Malte + République Tchèque = inclus dans l'Option Elite)	CR : 0,11 € CC : 0.504 €/min
Vers Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie)	CR : 0,11 € CC : 0.28 €/min	CR : 0,11 € CC : 0.360 €/min
Vers Afrique (Afrique du Sud, Angola, Benin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, Tchad, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Guinée équatoriale, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Ile Maurice, Kenya, Lesotho, Libéria, Lybie, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, République d'Afrique Centrale, Rwanda Sainte Hélène, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Togo, Ouganda, Zambie, Zimbabwe)	CR : 0,11 € CC : 0.62 €/min (Afrique du Sud = inclus dans l'Option Elite)	CR : 0,11 € CC : 0.845 €/min
Vers Amérique du Nord (États-Unis, Canada)	CR : 0,11 € CC : 0.07 €/min Inclus dans l'Option Elite	CR : 0,11 € CC : 0.07 €/min
Vers Amérique Centrale (Anguilla, Antigua, Antilles des Pays-Bas, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Costa Rica, Cuba (uniquement mobile), El Salvador, Grenade, Guatemala, Haïti, Honduras, Jamaïque, Îles Caïman, Îles Cocos, Îles Falkland, Îles Turcs et Caïcos, Îles Vierges, Mexique, Montserrat, Nicaragua, Panama, Porto Rico, République Dominicaine, Sainte Lucie, Saint Vincent, Trinité et Tobago)	CR : 0,11 € CC : 0.69 €/min (Panama = inclus dans l'Option Elite)	CR : 0,11 € CC : 0.915 €/min
Vers Amérique du Sud (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Guyane, Ile de Pâques, Pérou,	CR : 0,11 € CC : 0.44 €/min	CR : 0,11 € CC : 0.662 €/min

Paraguay, Saint Kits et Nevis, Suriname Uruguay, Venezuela)	(Argentine + Brésil + Chili + Pérou = inclus dans l'Option Elite)	
Vers Asie (Afghanistan, Arabie Saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Biélorussie, Bhoutan, Brunei, Cambodge, Chine, Chypre, Corée, Émirats Arabes Unis, Géorgie, Hong Kong, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Israël, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Liban, Macao, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar Burma, Népal, Oman, Pakistan, Palestine, Philippines, Qatar, République Démocratique Lao, République du Yémen, Singapour, Sri Lanka, Syrie, Taiwan, Tadjikistan, Thaïlande, Turkménistan, Turquie, Ouzbékistan, Vietnam)	CR : 0,11 € CC : 0.74 €/min (Chine + Chypre + Corée du Sud + Hong Kong + Israël + Japon + Macao + Malaisie + Singapour = inclus dans l'Option Elite)	CR : 0,11 € CC : 0.965 €/min
Vers Océanie (Australie, Guam, Hawaii, Iles Chatham, Iles Christmas, Iles Cook, Iles Fidji, Ile Marianas, Ile Marshall, Ile Niue, Ile Rodriguez, Iles Tonga, Kiribati, Micronésie, Nauru, Nouvelle Zélande, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa Américaines, Samoa Occidentales, Tokelau, Timor, Tuvalu, Vanuatu)	CR : 0,11 € CC : 0.74 €/min (Australie + Nouvelle Zélande = inclus dans l'Option Elite)	CR : 0,11 € CC : 0.965 €/min
Vers le reste du monde 1 (Cuba (<i>uniquement les fixes</i>), Groenland, Guinée Bissau, Ile de Jersey, Ile de l'Ascension, Wallis et Futuna fixe)	CR : 0,11 € CC : 0.828 €/min (Jersey = inclus dans l'Option Elite)	CR : 0,11 € CC : 0.828 €/min
Vers le reste du monde 2 (Antarctique, Iles Diego Garcia, Ile Midway, Ile de Norfolk, Iles Solomon, Sao Tomé et Príncipe, Ile Wake)	CR : 0,11 € CC : 2.88 €/min	CR : 0,11 € CC : 2.88 €/min

Numéros spéciaux

Les tarifs des numéros spéciaux sont susceptibles d'évolution depuis la réforme tarifaire des services téléphoniques à valeur ajoutée.

Nous vous conseillons de vous référer au site <http://www.infosva.org/> pour obtenir le tarif en vigueur du numéro spécial appelé.

Conditions particulières applicables aux Offres Mobile
Version du 19 décembre 2017

1. OBJET ET PREAMBULE

Les présentes Conditions Particulières complètent les termes et conditions des Conditions Générales applicables aux Produits et Services Nordnet s'agissant des Offres « Mobile ».

2. DEFINITIONS

Les termes et expressions suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel dans le présent Contrat:

Carte SIM (Subscriber Identity Module) ou « module d'identité de l'abonné » : Carte à puce sécurisée contenant un microcontrôleur et de la mémoire permettant d'accéder à un réseau mobile.

Code PUK : Code composé de 8 chiffres Vous permettant de débloquent votre téléphone après 3 mauvaises saisies de votre code d'accès à la Carte SIM de votre téléphone mobile (code PIN).

DROM : Départements et Régions d'Outre-mer dont le détail est indiqué au sein de l'Annexe tarifaire.

Internet Mobile : Service permettant au Client de naviguer sur Internet à partir d'un téléphone mobile compatible, dont les échanges sont comptabilisés en Mégaoctets par mois, également dénommés « Données Internet ».

GSM (Global System for Mobile Communications) ou « système global pour les communications mobiles » : Norme européenne de radiotéléphonie numérique.

MMS (Multimedia Messaging Service) ou « service de messagerie multimédia » : Système permettant d'émettre et de réceptionner des messages multimédia (transmission de photos, d'enregistrements audio et/ou vidéos).

Offre Mobile : Toute Offre proposée par Nordnet, permettant notamment de passer et de recevoir des appels, d'envoyer et recevoir des SMS et MMS, d'échanger des Données Internet.

Opérateur technique : Société qui assure la conception, la construction et l'exploitation du réseau mobile. L'Opérateur technique de Nordnet dans le cadre de l'Offre Mobile est la Société Orange.

Roaming (itinérance) : Faculté pour le Client de pouvoir appeler ou être appelé, émettre et recevoir des SMS et MMS, échanger des Données Internet via le réseau d'un autre opérateur lorsque le Client se trouve à l'étranger, dans une zone qui n'est pas couverte par l'Opérateur technique. La liste des pays et tarifs applicables est disponible en annexe des présentes.

SMS (Short Message Service) ou « service de message court » : Système permettant d'émettre et de réceptionner de courts messages textuels via des ondes électromagnétiques.

WAP (Wireless Application Protocole) ou « protocole de communication sans fil » : Standard d'accès à des services en ligne depuis des terminaux sans fil (notamment pour téléphones mobiles) pour la gestion de programmes sur ces terminaux.

WEB (World Wide Web ou www.) : Système hypermédia permettant d'accéder à des ressources du réseau Internet.

Zone de couverture : Zone au sein de laquelle est accessible le réseau de l'Opérateur technique, et est émis le Service et l'Offre Mobile, soit en France métropolitaine vers la France métropolitaine. La carte de la Zone de couverture du réseau Orange, en France métropolitaine, est consultable à l'adresse : <http://couverture-mobile.orange.fr/mapV3/mobile/>.

3. SOUSCRIPTION

Vous pouvez procéder à la Commande de l'Offre, ou à son activation si Vous êtes déjà Client à l'une des Offres d'Accès Internet de Nordnet (hors ADSL), via votre Espace Client, ou dans les conditions visées aux Conditions Générales.

Néanmoins, pour finaliser votre souscription ou l'activation de l'Offre Mobile, selon le cas, Vous devrez nous faire parvenir sous trente (30) jours à compter de votre Commande, les documents suivants, pour le titulaire de la ligne Mobile (c'est-à-dire le titulaire de l'ensemble de l'abonnement auquel est rattaché le Service Mobile souscrit) :

- un justificatif d'identité en cours de validité :
 - o une copie de la Carte Nationale d'identité délivrée par l'Etat français ou par un Etat faisant partie de l'Union Européenne (recto-verso),
 - o ou une copie des deux premières pages du passeport,
 - o ou une copie de la carte de résident ou de la carte de séjour délivré par les autorités françaises ;
- si votre adresse est différente de celle figurant sur votre justificatif d'identité, un justificatif de domicile : copie lisible
 - o d'une facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe datant de moins de trois (3) mois ;
 - o ou d'une quittance de loyer (moins de 3 mois) ;
 - o ou d'un certificat d'imposition ou de non-imposition de moins d'un an.

En l'absence de réception de ces documents justificatifs dans le délai imparti, ou de difficulté liée aux pièces justificatives reçues, le Contrat pourra être résolu de plein droit. Vous resterez toutefois redevable des communications et messages éventuellement émis ou reçus via l'Offre avant sa résolution, de même que leur paiement.

4. ACCES ET CONTENU DE L'OFFRE MOBILE

4.1 Description de l'Offre Mobile

4.1.1 Présentation Générale

L'Offre Mobile proposée par Nordnet, fournie via les réseaux publics de télécommunications GSM et/ou 3G, 3G+ et 4G de l'Opérateur technique, comprend notamment les Services de communication suivants :

- le Service de téléphonie mobile,
- le Service d'émission et réception de SMS/MMS,
- le Service « Internet Mobile ».

L'Offre Mobile est disponible dans la Zone de couverture. Hors de cette Zone, il Vous est possible d'y accéder en passant par le « Roaming » pour les pays concernés. Le détail des coûts et la liste des pays concernés sont disponibles en annexe des présentes.

L'Offre Mobile est réservée pour un usage résidentiel.

4.1.2 Présentation des Offres

La ligne de téléphonie mobile et la Carte SIM seront facturées par Nordnet aux tarifs indiqués sur le Bon de Commande.

- **Forfait Conso**

L'Offre Mobile permet ainsi au Client d'appeler les fixes et mobiles, d'envoyer et de recevoir des SMS et MMS, et d'accéder à l'Internet Mobile. Les communications (appels, SMS/MMS, Internet Mobile) sont facturées à la seconde pour les appels, à l'unité pour les SMS/MMS et au kilo-octets pour les Données Internet, par communication, en fonction des destinations d'appels, des messages SMS/MMS ou des accès à Internet, ou des numéros courts ou spéciaux majorés joints, auquel s'ajoute un coût de mise en relation, variable en fonction du numéro joint et de sa destination, et de votre localisation lors de l'émission de l'appel, du message SMS/MMS et de l'accès à l'Internet Mobile. Les tarifs et destinations sont disponibles en annexe des présentes, et sur demande auprès de Nordnet (cf. Article 23 « Notifications » des Conditions Générales).

En complément de ce qui Vous sera facturé par Nordnet, un coût de service, défini par votre correspondant, pourra Vous être facturé, pour toute communication, notamment vers les numéros courts ou spéciaux majorés.

Le service MMS est limité à 600 Ko par envoi.

Le service Internet Mobile Vous permet d'accéder au WAP/WEB sur les réseaux GSM Edge, 3G, 3G+, 4G et H+. La disponibilité du réseau dépend de votre position au sein de la Zone de couverture et de la compatibilité de votre téléphone mobile (Cf. les articles suivants).

- **Forfait 2 heures (non bloqué)**

Vous bénéficiez de deux heures (2h) de crédit « temps d'appel », Vous permettant d'effectuer des communications depuis la France métropolitaine vers les fixes et mobiles de France métropolitaine et les DROM, et depuis les DROM, l'Union européenne, la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein vers ces mêmes destinations et la France métropolitaine, hors numéros courts et numéros spéciaux majorés. Au-delà, les communications Vous seront facturées dans les conditions définies ci-dessous (tarifs disponibles en annexe des présentes).

Vous bénéficiez de l'envoi de SMS/MMS en illimité depuis la France métropolitaine vers la France métropolitaine et les DROM, et depuis les DROM, l'Union européenne, la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein vers ces mêmes destinations et la France métropolitaine, hors numéros courts et numéros spéciaux majorés, dans la limite de 250 correspondants différents par mois.

Le service MMS est limité à 600 Ko par envoi.

Le service Internet Mobile Vous permet d'accéder au WAP/WEB sur les réseaux GSM Edge, 3G, 3G+, 4G et H+. La disponibilité du réseau dépend de votre position au sein de la Zone de couverture et de la compatibilité de votre téléphone mobile (Cf. les articles suivants).

Vous bénéficiez de 50 mégaoctets (Mo) de Données Internet à utiliser par mois, en France métropolitaine, dans les DROM, dans les pays de l'Union européenne, en Norvège, en Islande et au Liechtenstein.

Aucun report de vos éventuelles minutes ou des Données Internet non-consommées ne pourra être réalisé sur votre période de facturation suivante.

- **Forfait Appels illimités (non bloqué)**

Vous bénéficiez de la possibilité de passer des appels illimités depuis la France métropolitaine vers les fixes et mobiles de France métropolitaine, et les DROM, et depuis les DROM, l'Union européenne, la Norvège, l'Islande, le

Liechtenstein vers ces mêmes destinations et la France métropolitaine, hors numéros courts et numéros spéciaux majorés. Au-delà, les communications Vous seront facturées dans les conditions définies ci-dessous (tarifs disponibles en annexe des présentes).

Vous bénéficiez de l'envoi de SMS/MMS en illimité depuis la France métropolitaine vers la France métropolitaine et les DROM, et depuis les DROM, l'Union européenne, la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein vers ces mêmes destinations et la France métropolitaine, hors numéros courts et numéros spéciaux majorés, dans la limite de 250 correspondants différents par mois.

Le service MMS est limité à 600 Ko par envoi.

Le service Internet Mobile Vous permet d'accéder au WAP/WEB sur les réseaux GSM Edge, 3G, 3G+, 4G et H+. La disponibilité du réseau dépend de votre position au sein de la Zone de couverture et de la compatibilité de votre téléphone mobile (Cf. les articles suivants).

Vous bénéficiez de 50 mégaoctets (Mo) de Données Internet à utiliser par mois, en France métropolitaine, dans les DROM, dans les pays de l'Union européenne, en Norvège, en Islande et au Liechtenstein.

Aucun report de vos éventuelles minutes ou des Données Internet non-consommées ne pourra être réalisé sur votre période de facturation suivante.

- **Forfait 5 Go (non bloqué)**

Vous bénéficiez de la possibilité de passer des appels illimités depuis la France métropolitaine vers les fixes et mobiles de France métropolitaine et les DROM, et depuis les DROM, l'Union européenne, la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein vers ces mêmes destinations et la France métropolitaine, hors numéros courts et numéros spéciaux majorés. Au-delà, les communications Vous seront facturées dans les conditions définies ci-dessous (tarifs disponibles en annexe des présentes).

Vous bénéficiez de l'envoi de SMS/MMS en illimité depuis la France métropolitaine vers la France métropolitaine et les DROM, et depuis les DROM, l'Union européenne, la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein vers ces mêmes destinations et la France métropolitaine, hors numéros courts et numéros spéciaux majorés, dans la limite de 250 correspondants différents par mois.

Le service MMS est limité à 600 Ko par envoi.

Le service Internet Mobile Vous permet d'accéder au WAP/WEB sur les réseaux GSM Edge, 3G, 3G+, 4G et H+. La disponibilité du réseau dépend de votre position au sein de la Zone de couverture et de la compatibilité de votre téléphone mobile (Cf. les articles suivants).

Vous bénéficiez de 5 gigaoctets (Go) de Données Internet à utiliser par mois, en France métropolitaine, dans les DROM, dans les pays de l'Union européenne, en Norvège, en Islande et au Liechtenstein.

Aucun report de vos éventuelles minutes ou des Données Internet non-consommées ne pourra être réalisé sur votre période de facturation suivante.

- **Forfait 10 Go (non bloqué)**

Vous bénéficiez de la possibilité de passer des appels illimités depuis la France métropolitaine vers les fixes et mobiles de France métropolitaine et les DROM, et depuis les DROM, l'Union européenne, la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein vers ces mêmes destinations et la France métropolitaine, hors numéros courts et numéros spéciaux majorés. Au-delà, les communications Vous seront facturées dans les conditions définies ci-dessous (tarifs disponibles en annexe des présentes).

Vous bénéficiez de l'envoi de SMS/MMS en illimité depuis la France métropolitaine vers la France métropolitaine et les DROM, et depuis les DROM, l'Union européenne, la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein vers ces mêmes destinations et la France métropolitaine, hors numéros courts et numéros spéciaux majorés, dans la limite de 250 correspondants différents par mois.

Le service MMS est limité à 600 Ko par envoi.

Le service Internet Mobile Vous permet d'accéder au WAP/WEB sur les réseaux GSM Edge, 3G, 3G+, 4G et H+. La disponibilité du réseau dépend de votre position au sein de la Zone de couverture et de la compatibilité de votre téléphone mobile (Cf. les articles suivants).

Vous bénéficiez de 10 gigaoctets (Go) de Données Internet à utiliser par mois, en France métropolitaine, dans les DROM, dans les pays de l'Union européenne, en Norvège, en Islande et au Liechtenstein.

Aucun report de vos éventuelles minutes ou des Données Internet non-consommées ne pourra être réalisé sur votre période de facturation suivante.

- **Communications hors forfait**

Toute communication hors forfait sera facturée à la seconde pour les appels, à l'unité pour les SMS/MMS et au kilo-octet pour les Données Internet, par communication, en fonction des destinations d'appels, des messages SMS/MMS, des accès à Internet, des numéros courts ou spéciaux majorés joints, auquel s'ajoute un coût de mise en relation, variable en fonction de la destination de l'appel ou du numéro spécial ou court joint, de sa destination, de votre localisation lors de l'émission de l'appel, du message et de l'Internet Mobile. Les tarifs et destinations sont disponibles en annexe des présentes.

En complément de ce qui Vous sera facturé par Nordnet, un coût de service, défini par votre correspondant, pourra Vous être facturé, pour toute communication vers les numéros courts ou spéciaux majorés.

4.2 Accès à l'Offre Mobile

L'accès à l'Offre Mobile est subordonné aux conditions cumulatives et dans l'ordre suivant :

1. Avoir souscrit à l'une des Offres Mobile de manière complète et conforme ;
2. Disposer des Identifiants (login et mot de passe) permettant l'accès à l'Espace Client, ainsi que le numéro de téléphone de la ligne Mobile ;
3. Avoir activé la ligne de téléphonie Mobile, à la suite de la réception de la carte SIM, via l'Espace Client en suivant les étapes qui sont présentées ;
4. Disposer et utiliser un téléphone mobile compatible (c'est-à-dire un téléphone mobile non bloqué auprès d'un autre opérateur, dont les fréquences sont les suivantes : Pour la 2G : en Bi-bande : 900/1800 Mhz, en Tri-bande : 900/1800/1900 Mhz, en Quadri-bande : 850/900/1800/1900 Mhz ; Pour la 3G : 1900/2100 Mhz) et en faire une utilisation conforme ;
5. Insérer la Carte SIM au sein d'un téléphone mobile compatible et fonctionnel. Selon les caractéristiques de votre téléphone mobile, tout ou partie des Services de l'Offre Mobile seront accessibles ;
6. Etre dans la Zone de couverture ou bénéficié du Roaming.

L'Offre sera accessible par le Client, hors demande de portabilité, dans un délai maximal d'un (1) jour ouvré à compter de l'activation de la Carte SIM par le Client. En cas de demande de portabilité, ce délai sera de trois (3) à cinq (5) jours ouvrés maximum à compter de l'activation de la ligne de téléphonie Mobile par le Client.

4.3 Matériel

Une Carte SIM sera mise à votre disposition par Nordnet, aux tarifs indiqués lors de la Commande, ou sur demande auprès de Nordnet. L'Abonné s'interdit de céder la Carte SIM (que ce soit à titre gratuit ou onéreux), de la louer, de la détruire, de la reproduire, ou de la dégrader de quelque manière que ce soit. Si Vous souhaitez procéder à la Commande d'une Offre Mobile complémentaire à partir de votre compte Abonné, ou à son activation si Vous êtes déjà Client à l'une des Offres d'Accès Internet de Nordnet (hors ADSL) permettant l'activation d'une deuxième ligne Mobile, il Vous faudra procéder, via votre Espace Client (ou dans les conditions visées aux Conditions Générales), à la Commande d'une seconde Carte SIM en vue de sa mise à disposition, puis à la demande d'activation de votre seconde ligne Mobile.

Le Client est ainsi responsable de l'utilisation qui sera faite de la Carte SIM. En cas de perte ou de vol, comme de dégradation de la Carte SIM, Vous Vous engagez à en informer Nordnet par courrier ou par téléphone aux heures et jours ouvrés (Cf. article « Notifications » des Conditions Générales). En cas de perte ou de vol, une copie du procès-verbal établi par les services de police lors de votre déclaration devra être transmise à Nordnet. Les éventuelles communications passées avec la Carte SIM restent à votre charge jusqu'à la date et l'heure de la notification de la perte ou du vol de cette dernière auprès de Nordnet. Nous Vous conseillons d'opter, le cas échéant, pour le mode de notification le plus rapide.

Si la Carte SIM mise à disposition par Nordnet devait être remplacée (notamment sur demande du Client, en cas de perte ou vol, ou en cas de Carte SIM défectueuse), Nordnet Vous adresserait une nouvelle Carte SIM dans un délai de deux (2) jours ouvrés à compter de la déclaration de perte ou de vol. Le coût de la Carte SIM et de son envoi seront supportés par le Client, à moins que la défectuosité ne soit due à un défaut intrinsèque de la Carte SIM.

Le Client pourra être amené à devoir activer la nouvelle Carte SIM reçue en contactant Nordnet au 34 20 (service gratuit + prix d'appel).

Nordnet se réserve le droit, à l'issue du Contrat, de réclamer la restitution de la Carte SIM dans les conditions définies à l'article « Retour de Matériel » des Conditions Générales.

L'utilisation des Services inclus au sein des Offres Mobile nécessite que Vous disposiez d'un téléphone Mobile fonctionnel, compatible avec tout ou partie des Services, selon votre convenance.

Nordnet pourra éventuellement, dans le cadre d'offres commerciales ou promotionnelles, Vous proposer ou Vous offrir un téléphone mobile, qui pourra être compatible avec tout ou partie des Services proposés dans le cadre des Offres Mobile. Le cas échéant, les conditions applicables à l'offre commerciale ou promotionnelle particulière comme les modalités d'attribution, les caractéristiques du Matériel, et son tarif éventuel seront précisés sur le Bon de Commande, la communication y relative de Nordnet ou auprès des services de Nordnet (cf. Article 23 « Notifications » des Conditions Générales). Le Matériel disposera dès lors de la garantie légale de 24 mois (cf. Article 11 des Conditions Générales).

4.4 Services

4.4.1 Le Service de téléphonie Mobile

4.4.1.1 La ligne de téléphonie Mobile

Un numéro de téléphone de type 06 ou 07 Vous sera attribué par Nordnet au titre du Service, à moins que Vous ne choisissiez de conserver votre numéro de téléphone mobile actuel (Cf. article 4.5.10 « Portabilité »).

Nordnet pourra modifier le numéro de téléphone du Client pour motifs légitimes, notamment si l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes) ou l'Opérateur technique lui imposent une telle modification.

Le Client est informé qu'il pourra demander, lors de l'activation de la ligne de téléphonie Mobile ou ultérieurement via l'Espace Client, à ce que ses coordonnées, avec l'accord préalable de ce dernier, soient insérées au sein des différents services d'annuaires universels. Par défaut, ces coordonnées ne leur seront pas transmises.

Si le Client souhaite que ses coordonnées apparaissent au sein des services d'annuaires universels, il pourra effectuer des choix de parution (adresse postale, initiale de prénom, adresse email, profession, parution au sein des annuaires inversés, autorisation de l'utilisation des données pour des opérations de prospection commerciale) au sein de l'Espace Client ou auprès des services de Nordnet (cf. article 23 « Notifications » des Conditions Générales).

4.4.1.2 L'émission et la réception d'appels téléphoniques

L'Offre Mobile permet au Client d'appeler et de recevoir des appels vers les/de téléphones fixes et mobiles au sein de la Zone de couverture et vers/depuis les destinations visées au sein de l'annexe tarifaire (ou sur simple demande auprès des services de Nordnet (cf. Article 23 « Notifications » des Conditions Générales)).

Votre localisation, le réseau, ainsi que les caractéristiques du téléphone mobile utilisé peuvent impacter le Service de téléphonie mobile, et plus généralement les Services de communications.

4.4.2 Qualité de la communication de la ligne mobile

Vous êtes informé du fait que la qualité de l'écoute et de la communication peut varier en fonction de votre position au sein de la Zone de couverture ou dans le cadre du Roaming.

4.4.3 Réception de vos messages vocaux

Vous pouvez consulter les messages vocaux adressés sur votre ligne téléphonique, en composant le 888 depuis votre ligne mobile depuis la Zone de couverture, ou le +33 607 078 888 depuis l'étranger. La consultation des messages, les appels entrants et les renvois d'appels depuis l'étranger sont facturés à la consommation, selon les tarifs visés en annexe des présentes.

4.4.4 L'émission et la réception de SMS/MMS

Afin d'émettre ou de recevoir vos SMS/MMS, Vous devez vous situer dans la Zone de couverture du réseau mobile ou dans le cadre du Roaming.

Dans le cas contraire, la durée de conservation des SMS/MMS par l'Opérateur technique étant de quatorze (14) jours, passé ce délai, Vous ne pourrez plus recevoir votre(vos) SMS/MMS.

Hors le stockage dans la mémoire de votre téléphone mobile, la Carte SIM mise à votre disposition permet de conserver en mémoire jusqu'à 10 SMS. Il Vous appartient donc d'effacer régulièrement les SMS éventuellement contenus dans la Carte SIM pour continuer à recevoir de nouveaux messages.

Nordnet ne saurait être tenue responsable de la perte ou de la dénaturation des SMS/MMS reçus, provoquée par une saturation de la mémoire de la Carte SIM, de la mémoire du téléphone mobile, ou de la non-consultation de vos SMS/MMS à partir d'une zone permettant leur réception ou envoi.

Votre localisation, le réseau, ainsi que les caractéristiques du téléphone mobile utilisé peuvent impacter le Service SMS/MMS, et plus généralement les Services de communications.

4.4.5 Activation/Désactivation du Service Internet Mobile

Par défaut, le Service Internet Mobile est activé. Vous pourrez le désactiver après la souscription, depuis les paramètres de votre téléphone mobile.

L'activation/la désactivation du Service Internet Mobile sera effective dans un délai maximum d'un (1) jour ouvré à compter de votre demande. Vous recevrez un SMS Vous confirmant l'activation/la désactivation de votre Service Internet Mobile.

Une fois le Service Internet Mobile activé, Vous devrez également paramétrer votre téléphone mobile avec le réseau de Nordnet pour pouvoir profiter du Service. Pour cela, nous Vous invitons à consulter la notice de votre téléphone mobile et la page Assistance de Nordnet.

Lorsque Vous désactivez le Service Internet Mobile, le Service n'est plus disponible sur votre ligne de téléphonie Mobile, jusqu'à ce que Vous le réactiviez. A contrario, lorsque Vous désactivez la fonctionnalité « Données Internet » (ou nom utilisé au sein de votre téléphone mobile pour les désigner) dans les paramètres de votre téléphone mobile, la fonctionnalité reste disponible sur votre ligne de téléphonie Mobile mais votre appareil ne peut plus se connecter à Internet.

Votre localisation, le réseau, ainsi que les caractéristiques du téléphone mobile utilisé peuvent impacter le Service Internet Mobile, et plus généralement les Services de communications.

4.4.6 Activation/Désactivation du Roaming

Par défaut, le Roaming est activé. Vous pourrez le désactiver après la souscription, depuis les paramètres de votre téléphone mobile ou en appelant le 3420 (service gratuit + prix appel).

4.4.7 Services complémentaires inclus

Vous disposez également des services suivants inclus :

- Suivi conso : en appelant le 3420 (service gratuit + prix appel) ou en consultant votre Espace Client ;
- Présentation du numéro ;
- Présentation du numéro en double appel.

4.4.8 Service visiophonie

Le Service visiophonie Vous permet de communiquer avec votre interlocuteur par visiophonie, sous réserve d'être situé dans la Zone de couverture 3G ou 4G ou de Roaming compatible 3G ou 4G, et de la compatibilité des téléphones de chacun des interlocuteurs aux communications par visiophonie et 3G ou 4G, et entre eux.

Ce Service est activé par défaut. Votre interlocuteur doit répondre aux mêmes conditions pour bénéficier du Service.

Le Service visiophonie est facturé comme un appel, à la seconde, en fonction des destinations (voir détail des tarifs et destinations à l'annexe tarifaire).

4.4.9 Portabilité

Si Vous souhaitez conserver votre numéro de ligne mobile actuel, il Vous suffit d'appeler le 3179 (service et appel gratuits) depuis la ligne mobile que Vous souhaitez conserver afin d'obtenir votre Relevé d'Identité Opérateur (RIO). Vous pourrez ensuite demander la portabilité de votre numéro de ligne mobile directement lors de la souscription de l'Offre Mobile, ou le cas échéant de son activation, si Vous bénéficiez de l'Offre dans le cadre de votre Offre d'Accès Internet souscrite auprès de Nordnet.

Par cette demande, Vous autorisez le cas échéant Nordnet et son Opérateur technique à résilier votre service de téléphonie mobile actuel et les services qui lui seraient directement associés auprès de votre opérateur actuel, et à procéder à toute formalité nécessaire à ce titre dans le respect des dispositions définies par l'ARCEP. Vous restez cependant tenu du règlement des factures et des éventuelles formalités non directement liées à votre ligne mobile, auprès de votre opérateur actuel (et notamment la résiliation, si Vous le souhaitez, des services complémentaires qui pourraient être maintenus).

Nordnet pourra éventuellement Vous demander l'envoi de justificatifs complémentaires afin de finaliser votre demande de portabilité.

Vous êtes informé des éventuelles conséquences liées à la demande de portabilité du numéro de téléphone mobile, tel que l'inaccessibilité de votre ligne mobile pendant la durée des opérations de portabilité, dans les limites définies par l'ARCEP.

Vous vous engagez à garantir, indemniser Nordnet contre toutes conséquences dommageables qui pourraient résulter de la présente demande de portabilité, et notamment en cas de réclamation, action, plainte, et plus généralement de mise en responsabilité devant quelle que juridiction que ce soit, en ce compris par tout tiers.

4.4.10 Changement de numéro de ligne mobile

Si Vous le souhaitez, Vous pouvez solliciter un changement de numéro de ligne mobile dans le cadre de votre Offre Mobile. Pour cela, il Vous suffit de contacter Nordnet au 3420 (service gratuit + pris d'appel). Ce changement Vous sera facturé au coût en vigueur au jour de la formalisation de votre demande (tarifs consultables sur www.nordnet.com et sur demande auprès de Nordnet).

5. DUREE DU CONTRAT ET DROIT DE RETRACTATION

5.1 Durée du Contrat

L'Offre n'est soumise à aucune durée d'engagement.

Cependant, si Vous avez choisi d'opter pour le paiement d'avance de plusieurs mensualités au titre de votre Contrat, alors le Contrat est conclu pour une durée correspondant au nombre de mensualités payées d'avance (ligne de téléphonie mobile et forfait le cas échéant).

Le Contrat peut être résilié à tout moment dans les conditions définies à l'article « Résiliation » des Conditions Générales.

La résiliation de l'Offre aura notamment pour conséquence la désactivation de la Carte SIM.

5.2 Droit de rétractation

En complément des dispositions relatives au droit de rétractation prévues aux Conditions Générales (cf. article 5.3 des Conditions Générales), il est précisé que si le Client souhaite bénéficier de l'Offre Mobile avant la fin du délai de rétractation de quatorze (14) jours, la ligne Mobile sera mise à sa disposition dans les délais spécifiés au Bon de Commande. En cas de rétractation à l'Offre Mobile, les communications sur l'ensemble des Services composant l'Offre Mobile, effectuées à partir de la ligne mobile jusqu'à la réception par Nordnet de la demande de rétractation, seront facturées.

6. TARIFS ET PAIEMENT

6.1 Tarifs

En complément de l'article « Tarifs et paiement » des Conditions Générales, il est rappelé que les tarifs relatifs à la ligne de téléphonie Mobile et à la mise à disposition de la carte SIM sont consultables au sein de votre Espace Client, et/ou sur le Bon de commande et sur demande auprès de Nordnet (Cf. article 23 « Notifications » des Conditions Générales), et les tarifs des forfaits et des destinations applicables aux Services sont présentés ci-dessous, et sur demande auprès de Nordnet.

6.2 Modalités de facturation et de règlement

Dans le cadre des Offres Mobile, la location de la ligne mobile, de même que le montant du forfait le cas échéant sont facturés mensuellement et d'avance, à compter de l'activation de votre ligne de téléphonie Mobile, à l'exception du premier mois d'abonnement qui est facturé, au cours du deuxième mois d'abonnement, au prorata-temporis (jusqu'au dernier jour du premier mois) à compter de la date d'activation de la ligne de téléphonie Mobile par le Client.

Les coûts des communications dans le cadre du Forfait Conso, ainsi que les coûts hors forfait dans le cadre des autres Forfaits seront facturés au cours du mois suivant le mois au cours duquel ils ont été enregistrés par l'Opérateur technique, et ont fait l'objet d'une information à Nordnet. Toutefois, dans le cadre du Roaming, il est possible que la facturation intervienne plus tardivement.

Si le montant de la facture du mois en cours excède la somme de cinquante (50) euros, Nordnet pourra Vous envoyer un SMS Vous alertant du dépassement de ce seuil.

Lorsque le montant des Données Internet échangées au sein de l'Union Européenne, hors de France métropolitaine, excède le somme de cinquante (50) euros, le Service Internet Mobile sera bloqué. Un SMS d'alerte Vous sera envoyé par Nordnet. Vous pourrez réactiver le Service Internet Mobile en suivant la procédure qui Vous sera communiquée au sein du SMS d'alerte le cas échéant.

Nordnet précise qu'elle ne dispose pas des outils lui permettant de suivre en direct la consommation du Client ou le cas échéant de l'utilisateur. Ces informations lui sont transmises par son Opérateur technique. Par conséquent, le montant des communications et hors forfait du Client peut dépasser le seuil de cinquante (50) euros avant que Nordnet n'en soit informée et puisse alerter le Client, et de même, il peut exister un décalage entre l'information présentée par Nordnet au titre du suivi de consommation disponible au sein de Votre Espace Client à l'aide de vos Identifiants, ou sur demande auprès de Nordnet (cf. Article 23 « Notifications » des Conditions Générales), et vos consommations au moment de votre consultation.

Ainsi, le montant des communications hors forfait annoncé par Nordnet lors de l'alerte, ou dans le cadre du suivi de vos consommations sur votre Espace Client, Vous est indiqué sous réserve des informations qui pourraient ensuite être communiquées à Nordnet par son Opérateur technique.

Le prix des Matériels sera quant à lui, le cas échéant, facturé et payé lors de la Commande.

Les modalités de paiement sont précisées au sein de l'article « Tarifs et paiement » des Conditions Générales. Toutefois, si Vous bénéficiez de l'Offre Mobile au titre de votre Offre d'Accès Internet, sauf précision contraire de votre part ou modalités convenues avec Nordnet, les règlements des factures seront effectués via les mêmes modalités que celles définies dans le cadre de votre Offre d'Accès Internet.

A défaut de contestation de la facture dans l'année qui suit sa réception, Nordnet considérera que Vous avez accepté ladite facture.

7. RESPONSABILITE

7.1 Responsabilité de Nordnet

Nordnet ne peut être tenue responsable :

- de l'interruption de tout ou partie des Offres Mobile, des restrictions d'accès au réseau, des perturbations des réseaux GSM, 3G et 4G qui résulteraient soit du fait d'une action ou d'une omission d'un tiers au Contrat, ou qui serait due à des cas de force majeure au sens de la jurisprudence de la Cour de Cassation, tels que visés à l'article 22 « Force majeure » des Conditions Générales,
- des aléas de propagation des ondes électromagnétiques, de la cessation des autorisations d'exploitation des Offres Mobile ou réseau de l'Opérateur technique sur décision de l'autorité publique ou d'un cas fortuit,
- de la qualité et des caractéristiques (à moins qu'ils ne soient fournis par Nordnet), de l'installation, du paramétrage, et du fonctionnement du téléphone mobile, ou encore d'applications ou logiciels, utilisés par le Client ou l'utilisateur le cas échéant,
- des éventuels dommages indirects subis par le Client lors de l'utilisation du(des) Service(s) inclus dans les Offres Mobile, c'est-à-dire des dommages qui ne résuleraient pas exclusivement et directement de la défaillance des Services inclus dans les Offres Mobile de Nordnet ou de son Opérateur technique,
- des éventuels dommages pouvant survenir en raison notamment des risques sur la santé liés aux ondes électromagnétiques émises par les antennes relais et votre téléphone portable ou Wi-Fi, même s'ils ne sont pas connus ou quantifiés. A titre préventif, il est conseillé d'utiliser le kit mains-libres (ou kit piéton) pendant vos appels téléphoniques afin de réduire votre exposition aux ondes radio, et de ne pas exposer les jeunes enfants.

D'une façon générale, Nordnet Vous rappelle qu'il est nécessaire de respecter notamment :

- les conseils d'utilisation et consignes de sécurité spécifiques qui sont insérés dans la notice du constructeur de votre téléphone mobile ;
- les conseils officiels de santé publique ;
- les consignes de sécurité et restrictions d'usage propres à certains lieux ou certaines situations (avions, hôpitaux, stations-service, garages professionnels...).

Vous reconnaissez que les données circulant sur Internet ne sont pas protégées, notamment contre des détournements éventuels (virus, intrusion de tiers, ...), et que Nordnet ne peut être tenue pour responsable des services, applications, contenus (...) accessibles sur Internet via les Offres et le réseau Mobile.

Vous reconnaissez également que les données émises et reçues via les Offres et le réseau mobile ne peuvent être protégées. Ainsi la communication de toute information émise par ce moyen est effectuée à vos risques et périls.

Vous pouvez protéger votre téléphone mobile à l'aide d'un produit de sécurité. A ce titre, Nordnet peut Vous proposer la souscription de ses produits « Securitoo Intégral » et « Securitoo Mobile », dont les conditions et tarifs sont disponibles sur demande auprès de Nordnet et sur le Site Nordnet.

Enfin, pour rappel, votre localisation, le réseau, le roaming ainsi que les caractéristiques du téléphone mobile utilisé peuvent impacter les Services de communications inclus dans l'Offre Mobile.

7.2 Responsabilité du Client

Outre les Identifiants Vous permettant d'accéder à l'Espace Client, il est de la responsabilité du Client d'activer et de choisir un code confidentiel (code PIN) suffisamment robuste associé à la Carte SIM, afin d'en sécuriser l'accès. Vous pouvez modifier ce code confidentiel à tout moment. Il est personnel au Client à qui il appartient d'assurer la confidentialité de ce code. Ainsi, ils sont seuls responsables des conséquences que pourrait avoir la divulgation (active comme passive) de ce code ou de ces Identifiants.

La composition successive de trois (3) codes erronés sur votre téléphone mobile entraînera le blocage de la Carte SIM.

Cette dernière pourra alors être déblocquée en composant le Code PUK se trouvant sur le support sur lequel la Carte SIM Vous a été livrée. Vous pourrez également obtenir un code de déblocage en contactant Nordnet depuis tout téléphone au 3420 (service gratuit + prix appel) ou au +33.9 69 360 360 depuis l'étranger (prix d'un appel local en France métropolitaine).

Le Client s'engage à avoir une utilisation des Offres Mobile conforme à leurs caractéristiques et aux caractéristiques du réseau de l'Opérateur technique, ainsi qu'à l'usage pour lequel elles sont définies et commercialisées par Nordnet. A ce titre, il s'interdit notamment les usages suivants :

- l'utilisation des Offres Mobile, à titre gratuit ou onéreux, en tant que passerelle de réacheminement de communications ou de mise en relation ;
- l'utilisation des Offres Mobile, de manière ininterrompue, par le biais d'une composition automatique et continue de numéros sur la ligne ;
- l'utilisation des Offres Mobile en mode « Peer to Peer » (« pair à pair », technologie permettant l'échange direct de données entre appareils reliés à Internet sans passer par un serveur central), que ce soit notamment pour des échanges de données, de fichiers, de logiciels ou de mise à disposition de ressources informatiques ;
- l'utilisation des Offres Mobile à des fins illicites ;
- l'utilisation des Offres Mobile sur des forums de discussion (Newsgroup) ;
- l'envoi en masse de communications de façon automatisée ou non ;
- la diffusion de tout virus ou cyberattaque ;
- la transmission de publicité non sollicitée et non autorisée (spam) ;
- la transmission d'éléments ou de données en violation des lois et règlements en vigueur ;
- la cession ou revente des communications, qu'elle soit totale ou partielle.

8. QUALITE DE SERVICE

Sur la base des informations fournies par l'Opérateur technique relativement au maintien de la continuité et de la qualité du Service, la disponibilité moyenne des Services composant l'Offre Mobile sur une année civile est de 90% sur la Zone de couverture (hors Roaming).

En cas d'interruption de tout ou partie des Services composant l'Offre, le temps de rétablissement maximum moyen est de quatre (4) jours ouvrés à compter de la première heure ouvrée suivant sa notification par le Client, hors cas de force majeure tels que visés à l'article 22 des Conditions Générales. Le Client victime d'une indisponibilité générale des Services de l'Offre Mobile sur une zone donnée peut prétendre à une indemnisation, sous forme d'avoir sur la prochaine facture émise par Nordnet relativement à l'Offre, d'un montant égal au prorata de son abonnement mensuel, correspondant à la période pendant laquelle le Client n'a pas bénéficié de l'Offre Mobile. L'indemnisation est accordée sous réserve que le Client se manifeste dans un délai maximum d'un (1) jour ouvré suivant la disparition de l'incident, et qu'il justifie par tous les moyens qu'il était dans la zone de cet incident à sa date de survenance. À cette fin, le Client peut consulter les informations relatives à la disponibilité des services de l'Opérateur technique à l'adresse <http://suivi-des-incidents.orange.fr>. Aucune indemnisation ne sera due en raison d'un cas de force majeure, du fait d'un tiers, d'une faute ou négligence du Client ou de l'utilisateur qui ne peut être imputée à Nordnet ou à l'Opérateur technique.

Le service Internet Mobile offre un débit théorique de connexion en 3G+ pouvant aller jusqu'à 14,4 ou 42 Mégabits/seconde en réception, avec un équipement compatible, uniquement dans les zones ayant fait l'objet d'un déploiement technique par l'Opérateur technique. Pour les connexions en 4G, le service Internet Mobile offre un débit théorique en réception pouvant aller jusqu'à 150 Mégabits/seconde (pour les zones couvertes en 2,6 GHz) et jusqu'à 75 Mégabits par seconde (pour les zones couvertes en 800 MHz ou 1800 MHz), avec un équipement compatible.

Le débit des réseaux mobiles varie en fonction des capacités et de l'état de ces réseaux, que ce soit sur la Zone de couverture, comme dans le cadre du Roaming. Il varie également notamment en fonction du téléphone mobile utilisé, du nombre d'utilisateurs raccordés simultanément à l'antenne réseau, de la situation géographique de l'utilisateur lors de la connexion au réseau mobile, du fait qu'il se déplace lors de l'utilisation des Services... Dans ces conditions, Nordnet et l'Opérateur technique ne sont pas en mesure de s'engager sur un niveau de débit garanti, en particulier pour l'accès au Service Internet Mobile et MMS.

INDEX

1. OBJET ET PREAMBULE

2. DEFINITIONS

3. SOUSCRIPTION

4. ACCES ET CONTENU DE L'OFFRE MOBILE

4.1 Description de l'Offre Mobile

4.1.1 Présentation générale

4.1.2 Présentation des Offres

4.2 Accès à l'Offre Mobile

4.3 Matériel

4.4 Services

4.4.1 Le Service de téléphonie Mobile

4.4.1.1 La ligne de téléphonie Mobile

4.4.1.2 L'émission et la réception d'appels téléphoniques

4.4.2 Qualité de la communication de la ligne mobile

4.4.5 Activation/Désactivation du Service Internet Mobile

4.4.6 Activation/Désactivation du Roaming

4.4.7 Services complémentaires inclus

4.4.8 Service visiophonie

4.4.9 Portabilité

4.4.10 Changement de numéro de ligne mobile

5. DUREE DU CONTRAT ET DROIT DE RETRACTATION

5.1 Durée du Contrat

5.2 Droit de rétractation

6. TARIFS ET PAIEMENT

6.1 Tarifs

6.2 Modalités de facturation et de règlement

7. RESPONSABILITE

7.1 Responsabilité de Nordnet

Tarification des MMS reçus

MMS reçus depuis :					
France métropolitaine	Europe et DROM ⁽¹⁾	Suisse et Andorre	Maghreb, USA, Canada, Turquie ⁽²⁾	Reste du monde ⁽³⁾	Réseaux maritimes et satellites
0,00 €	0,00 €	1,50 €	1,50€	1,50 €	1,50 €

- Détails de la tarification pour l'utilisation des données Internet dans le cadre du Service Internet Mobile

Tarification par Mégaoctet en :

France métropolitaine	Europe et DROM ⁽¹⁾	Suisse et Andorre	Maghreb, USA, Canada, Turquie ⁽²⁾	Reste du monde ⁽³⁾	Réseaux maritimes et satellites
0,05 €	0,05 €	5 €	15 €	15 €	15 €

- Détail des destinations / zone

(1) Détail des destinations Europe et DROM : Acores (les), Aland (les îles), Allemagne, Autriche, Baléares (les), Belgique, Bulgarie, Canaries (îles), Chypre, Corfou (île), Crète, Croatie, Cyclades (les), Danemark, Désirade (île de la), Espagne, Estonie, Féroé (îles), Finlande, Gibraltar, Grèce, Guadeloupe (île de la), Guernesey, Guyane française, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malte (île de), Man (île de), Marie-galante (île), Martinique, Mayotte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Réunion, Rhodes (île), Roumanie, Royaume-Uni, Saint pierre et Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin (île), Saintes (îles), San marin, Sardaigne, Sicile, Slovaquie, Slovénie, Suède, Vatican.

Détail des DROM : Guadeloupe (île de la), Martinique, Guyane française, Désirade (île de), Marie-Galante (île), Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy (île), Saint-Martin (île), Saintes (îles).

(2) Détail des destinations Maghreb, Etats-Unis, Canada, Turquie : Algérie, Maroc, Tunisie, Turquie, Etats-Unis, Canada.

3) Détail des destinations Reste du Monde :

Afghanistan, Afrique du sud, Albanie, Angola, Anguilla, Antigua & Barbuda, Arabie Saoudite, Argentine, Arménie, Aruba, Australie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade (île de la), Belarus, Belize, Benin, Bermudes, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Bonaire, Bosnie Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap vert, Cayman (îles), Centrafrique, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Congo (Rép. Dém.), Cook (îles), Corée du sud, Costa Rica, Cote d'Ivoire, Cuba, Curaçao (Antilles néerlandaises), Djibouti, Dominique, Egypte, Emirats Arabes Unis, Equateur, Ethiopie, Fidji (îles), Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grenade, Groenland, Guam (USA), Guatemala, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hong Kong, Inde (Delhi, îles Andaman Nicobar, Andhra Pradesh, Arunachal Pradesh, Assam, Bihar, Chandigarh, Dadra and Nagar Haveli, Daman and Diu, Goa, Gujarat, Haryana, Himachal Pradesh, Jammu, Jharkhand, Karnataka, Kerala, Lakshadweep, Madhya Pradesh, Maharashtra (hors Mumbai), Manipur, Meghalaya, Mizoram, Mumbai, Nagaland, Orissa, Puducherry, Punjab, Rajasthan, Sikkim, Tamil Nadu, Tripura, Uttar Pradesh East, Uttar Pradesh West, Uttarakhand, West Bengal), Indonésie, Irak, Iran, Israël, Jamaïque, Japon, Jordanie, Karabakh, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kish (île), Kosovo, Koweït, Laos, Lesotho, Liban, Liberia, Libye, Macao, Macédoine (rep.), Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maurice (île), Mauritanie, Mexique, Moldavie, Mongolie, Monténégro, Montserrat, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigeria, Nouvelle Calédonie, Nouvelle Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palau, Palestine (territoires occupés), Panama, Papouasie Nouvelle Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Polynésie française, Porto-Rico, Qatar, Rep Srpska, République Dominicaine, Rodrigues (île), Russie, Rwanda, Saba, Saint Kitts et Nevis, Saint Vincent et Grenadines, Saint-Eustache, Sainte Lucie, Salvador (el), Samoa occidentale, Sao Tome et Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, St Maarten (Antilles néerlandaises), Sud-Soudan, Surinam, Swaziland, Syrie, Tadjikistan, Taiwan, Tanzanie, Tasmanie, Tchad, Thaïlande, Timor oriental, Togo, Trinite et Tobago, Turkménistan, Turques et Caïques (îles), Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Vierges britanniques (îles), Vierges des Etats-Unis (îles), Vietnam, Yémen, Zambie, Zanzibar, Zimbabwe.